



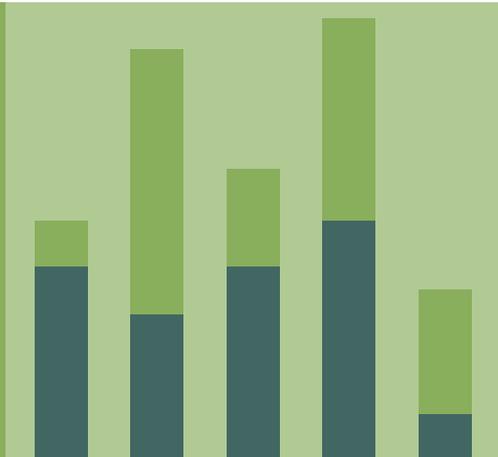
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



agreste

La statistique, l'évaluation et la prospective  
du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

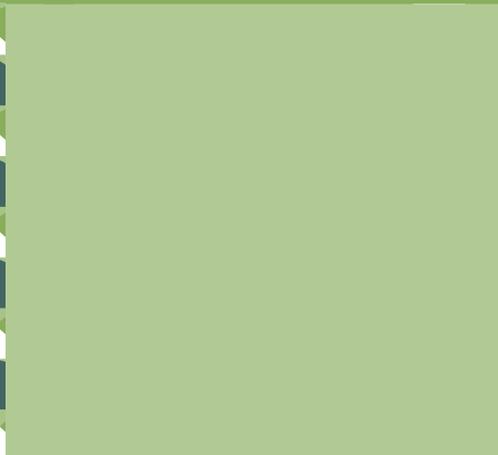
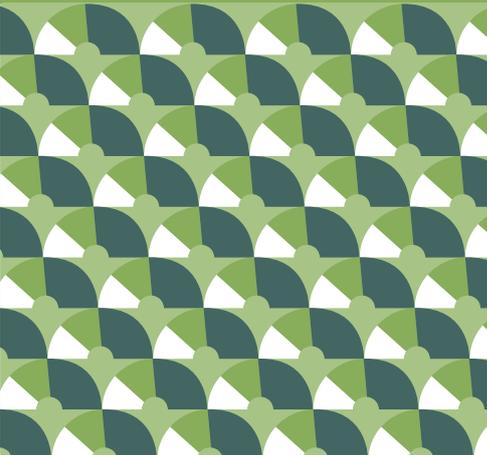
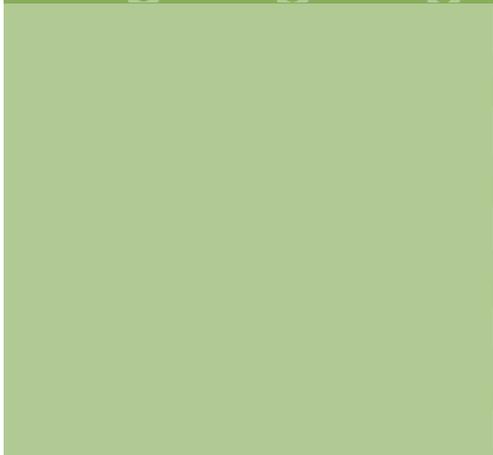
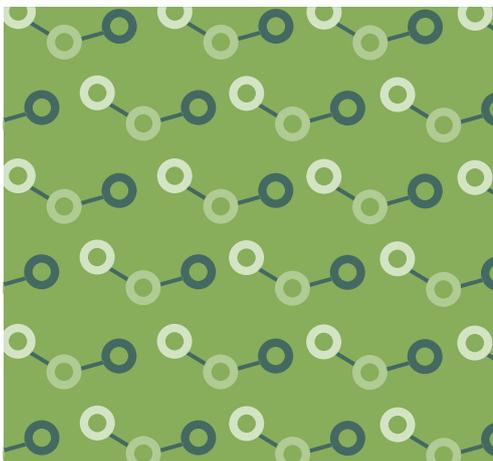


## LES DOSSIERS

AVRIL 2024 N°1

**Viticulture : le vignoble du bassin  
Languedoc-Roussillon**

**OCCITANIE**



# Bassin viticole Languedoc-Roussillon

## Table des matières

p.3	RÉSUMÉ
p.4	<b>① LE BASSIN VITICOLE SUD-OUEST</b>
p.4	Le territoire
p.5	Importance du vignoble du bassin viticole Languedoc-Roussillon
p.5	Les exploitations et les superficies en 2020 Les exploitations spécialisées
p.6	Les chefs d'exploitation Les chefs d'exploitation dirigeant les exploitations viticoles du territoire
p.7	Installation des chefs d'exploitations
p.7	L'emploi dans le secteur viticole
p.7	Les démarches de valorisation
p.8	De fortes évolutions structurelles
p.8	Une concentration de la production dans les grandes exploitations spécialisées
p.8	Irrigation
p.9	Cépages, arrachages et plantations
p.10	Sources et définitions

## LES TERRITOIRES VITICOLES DU BASSIN LANGUEDOC-ROUSSILLON

p.11	<b>② VIGNOBLE DE L'AOC CORBIÈRES</b>
p.18	<b>③ VIGNOBLE DE L'AOC LIMOUX</b>
p.25	<b>④ VIGNOBLE DE L'AUDE-AUTRES</b>
p.32	<b>⑤ VIGNOBLE DU GARD PARTIE LR</b>
p.39	<b>⑥ VIGNOBLE DU GARD PARTIE VRP</b>
p.46	<b>⑦ VIGNOBLE DE L'AOC SAINT-CHINIAN</b>
p.53	<b>⑧ VIGNOBLE DE L'HÉRAULT HORS SAINT-CHINIAN</b>
p.60	<b>⑨ VIGNOBLE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES</b>
p.67	<b>⑩ VIGNOBLE DE L'AOC MINERVOIS</b>

## RÉSUMÉ

Le bassin viticole Languedoc-Roussillon est composé des départements de l'Aude, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et des communes de l'Ouest du département du Gard. Il représente 20 % des exploitations ayant des vignes et 24 % des surfaces viticoles de la France métropolitaine. Le vignoble se répartit sur l'ensemble du bassin mais les départements de l'Hérault et de l'Aude concentrent 77 % des superficies. Pour la campagne viticole 2020-2021, en termes de production de vins, le bassin pèse pour 21 % des volumes de vins métropolitains.

En 2020, plus de 14 100 exploitations cultivent de la vigne dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon, sur une superficie totale de vignes supérieure à 184 000 ha. 93 % des exploitations du bassin ayant des vignes sont classées comme spécialisées en viticulture. Les exploitations individuelles sont majoritaires mais les EARL et les formes sociétaires sont très présentes et progressent en part des effectifs.

La viticulture du bassin Languedoc-Roussillon est concentrée dans les grandes exploitations spécialisées. Les exploitations qui ont plus de 20 ha de vigne et qui sont spécialisées en viticulture représentent 19 % des exploitations ayant des vignes mais concentrent plus de 59 % du potentiel viticole du bassin.

Les exploitations viticoles sont pourvoyeuses de main-d'œuvre. Elles emploient plus de 8 600 salariés permanents et 23 000 saisonniers. Le travail dans les exploitations viticoles est en moyenne de 1,3 ETP par exploitation. La moyenne d'âge des chefs d'exploitations est de 54 ans et de près de 57 ans pour les femmes.

La production en agriculture biologique s'est fortement développée lors de la dernière décennie et représente en 2020 19% des superficies labélisées (IGP, AOC, AB). La vente directe à la ferme est le principal circuit court et est pratiquée par une exploitation sur cinq. La vinification à la ferme est la première activité de diversification des exploitations viticoles avec 15 % des exploitations qui réalisent la production de vins à la ferme.

Le bassin Languedoc-Roussillon est caractérisé par une forte diversité de cépages. Cependant les 11 cépages les plus implantés représentent 80 % des superficies de vignes. Les cépages rouges ou rosés sont majoritaires en superficie avec les trois quarts du vignoble.

La dynamique viticole au cours de la dernière décennie est à la diminution du nombre d'exploitation et des surfaces de vignes.

# 1 LE BASSIN VITICOLE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

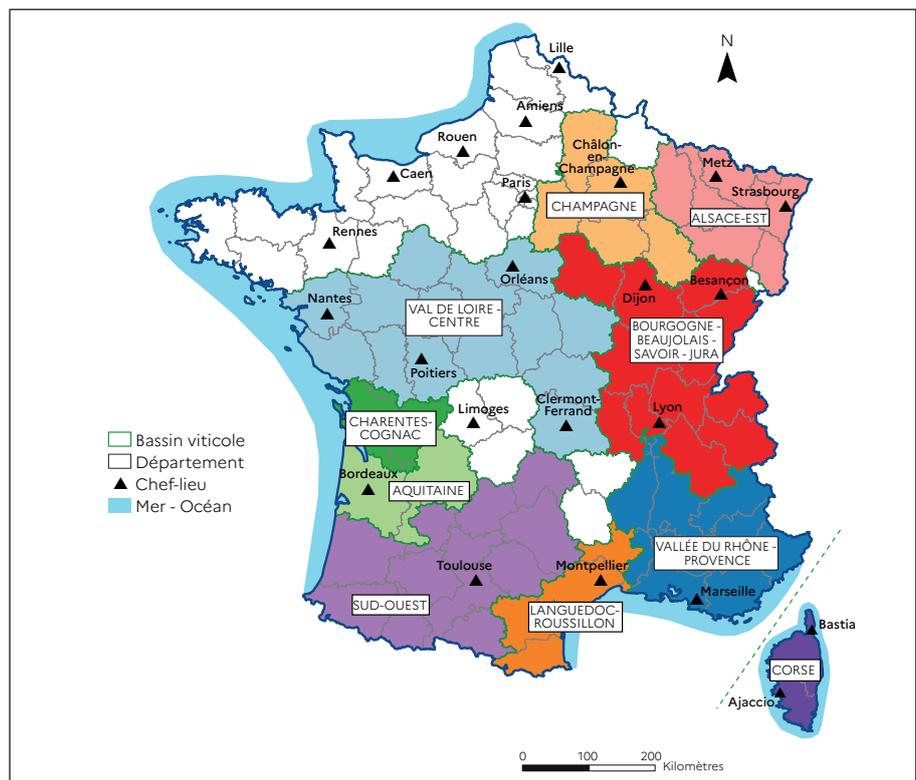
## Le territoire

Le bassin viticole Languedoc-Roussillon est composé des départements de l'Aude, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et des communes de l'ouest du département du Gard (carte 1). Ce bassin compte 1 241 communes.

Le vignoble du bassin Languedoc-Roussillon représente 73 % du nombre d'exploitations de la région Occitanie ayant des vignes et 72 % des surfaces en vignes occitanes.

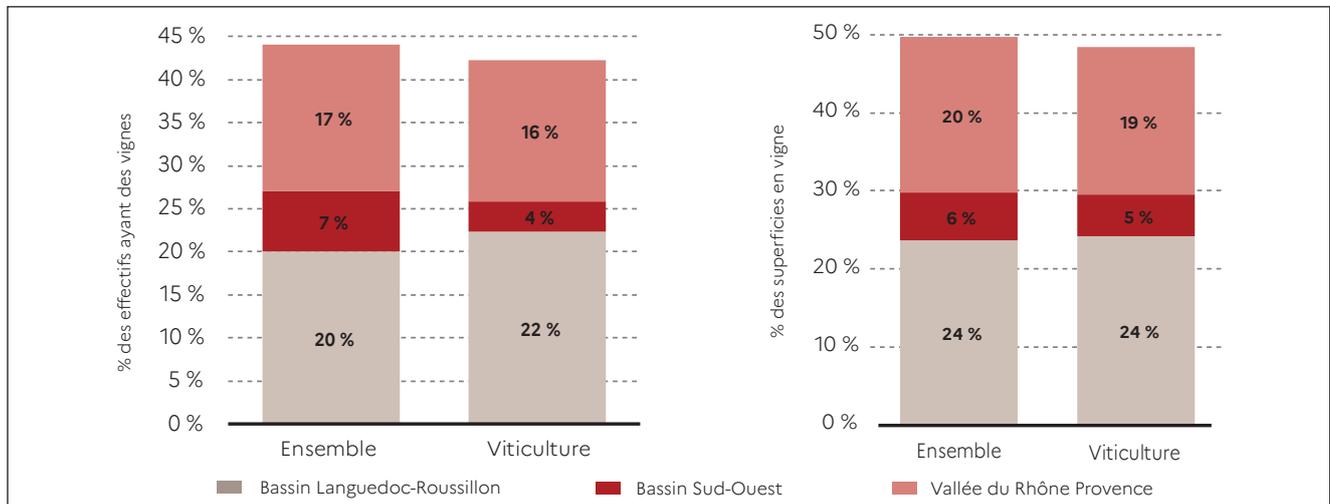
Le bassin Languedoc-Roussillon représente 20 % des exploitations ayant des vignes de métropole et 24 % des surfaces de France métropolitaine (source RA2020, figure 2).

Carte 1 :  
Les bassins viticoles métropolitains



Source : Données FranceAgriMer / DYOPTA - Fonds IGN - Janvier 2013

Figure 2 :  
Importance du bassin viticole Languedoc-Roussillon dans le vignoble métropolitain



Note de lecture : les exploitations ayant des vignes dans le bassin Languedoc-Roussillon représentent 20 % des exploitations du même type métropolitain. Les exploitations spécialisées en viticulture représentent 22 % des exploitations de France métropolitaine. Source : Agreste, Recensement agricole 2020

## Importance du vignoble du bassin viticole Languedoc-Roussillon

Le bassin viticole Languedoc-Roussillon représente en moyenne 21 % des volumes de vins produits en France métropolitaine (période 2016-2020). Le volume total annuel moyen de vins est de plus de 10 millions d'hectolitre. Cette production est réalisée sur une superficie d'environ 186 000 hectares de vignes, soit 23 % des surfaces de France métropolitaine (source CVI).

Les rendements moyens du vignoble sur la période 2016-2020 sont de 54 hl/ha.

En 2020, les deux principaux départements contributeurs sur le bassin sont l'Hérault et l'Aude qui représentent 83 % des volumes et 78 % des surfaces du territoire (figure 3).

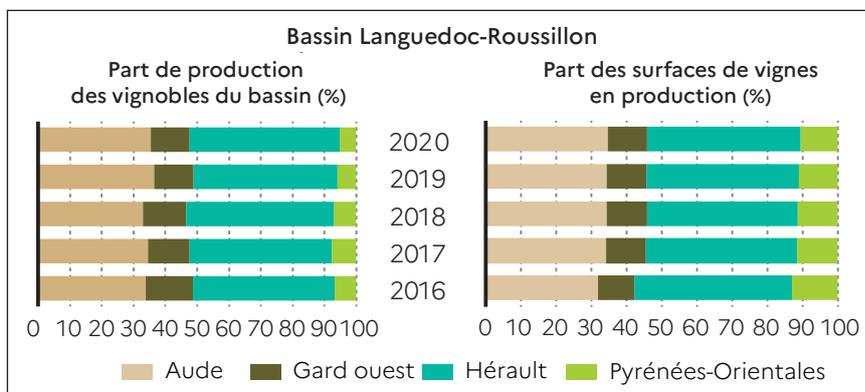
Dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon, 85% des entreprises vitivinicoles (EVV) apportent le volume récolté en cave coopérative et 14 % vinifient en cave particulière.

## Les exploitations et les superficies en 2020

En 2020, on dénombre 14 113 exploitations qui cultivent de la vigne dans le bassin viticole sur une superficie totale de vignes de 184 214 ha (tableau 1).

Parmi ces exploitations, 93 % (13 188) sont spécialisées en viticulture, 3 %

**Figure 3 :**  
Répartition des volumes et des surfaces par département en 2020



Source : Casier viticole informatisé

(437) sont spécialisées en cultures fruitières ou autres cultures permanentes, 2 % (313) sont des exploitations en polycultures ou polyélevage. Les 2 % restant se répartissent dans les autres orientations de production.

## Les exploitations spécialisées

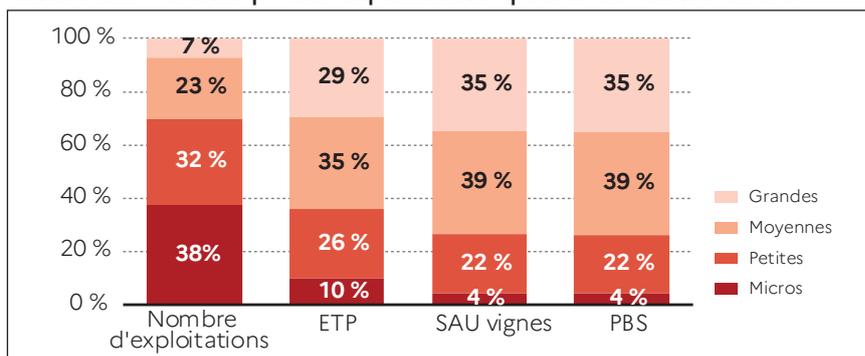
Les exploitations spécialisées en viticulture concentrent 93 % des surfaces du vignoble du bassin et

88 % du potentiel de production du territoire (PBS).

Les exploitations de plus de 250 000 € de PBS ne représentent que 7 % du nombre d'exploitations spécialisées en viticulture (945), mais 35 % du potentiel de production (figure 4).

Les exploitations spécialisées en viticulture tirent leur potentiel de production quasi exclusivement

**Figure 4 :**  
Répartition des effectifs, de la superficie, des ETP et de la PBS selon la dimension économique des exploitations spécialisées en viticulture



Source : Agreste, Recensement agricole 2020

**Tableau 1**

Effectif, superficie et équivalent temps plein selon la spécialisation des exploitations

	Nombre d'exploitations	Superficie de vignes	Superficie moyenne (ha)	ETP	ETP moyen
<b>Viticulture</b>	13 188	176 016	13,3	17 092	1,3
<b>Cultures fruitières ou permanentes</b>	437	2 979	6,8	806	1,8
<b>Polyculture-élevage</b>	313	4 360	13,9	697	2,2
<b>Autres</b>	175	859	4,9	412	2,4
<b>Total</b>	<b>14 113</b>	<b>184 214</b>	<b>13,1</b>	<b>19 007</b>	<b>1,3</b>

Source : Agreste, Recensement agricole 2020

de la PBS vins (de qualité et/ou des vins sans IG) : 97 % de la PBS totale correspond à la production viticole. Entre 1988 et 2020, le mouvement de spécialisation des exploitations ayant des vignes s'est accentué (figure 5).

Les surfaces moyennes par exploitation varient comme la dimension économique. Les micros exploitations ont en moyenne une superficie de vignes de 1,6 hectare et les petites ont en moyenne 9 hectares de vigne. Les exploitations de taille économique moyenne ont environ 23 hectares quand les grandes ont 64 hectares de vignes.

La surface en vignes est dispersée dans les exploitations spécialisées. L'écart interquartile pour les grandes exploitations (entre le 1<sup>er</sup> quart et le dernier quart) est de plus de 21 ha pour les quatre départements (figure 6).

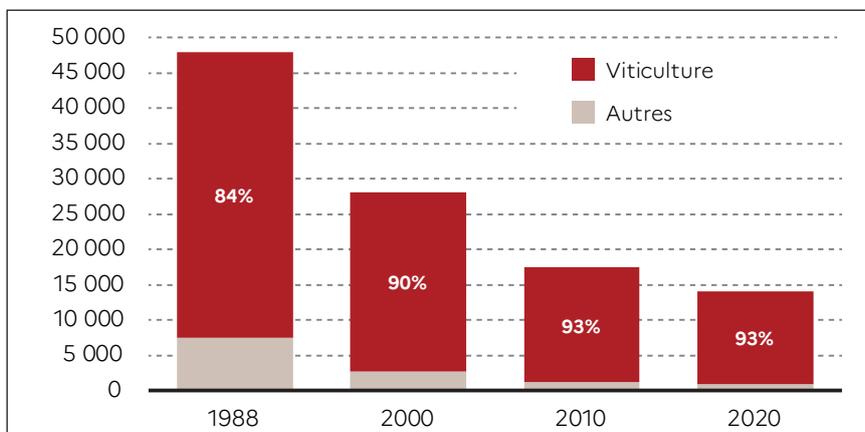
## Les chefs d'exploitation

### Les chefs d'exploitation dirigeant les exploitations viticoles du territoire

En moyenne, les exploitations viticoles ayant des surfaces de vignes dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon sont dirigées par 1,1 chefs d'exploitation et co-exploitants (1,2 en région Occitanie). Le nombre de chefs et co-exploitants est dépendant de la dimension économique des exploitations. Les petites et moyennes exploitations ont 1 chef d'exploitation alors que les grandes sont dirigées en moyenne par 1,5 chefs d'exploitation.

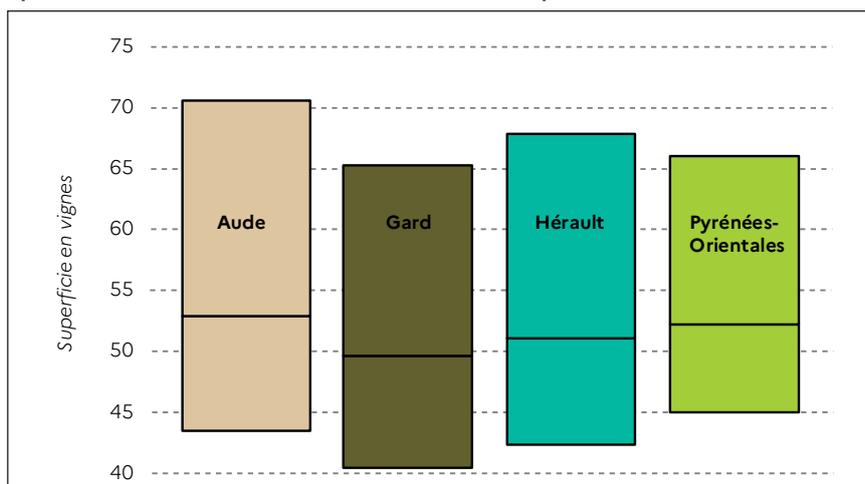
10 840 chefs dirigent des exploitations individuelles, 1 371 dirigent des EARL pour 961 exploitations. Les Gaec au nombre de 545 sont dirigés par 1 242 chefs et co-exploitants et les autres formes sociétaires sont dirigés par 2 229 associés pour un total de 1 662 exploitations.

**Figure 5 :**  
Évolution du nombre d'exploitation ayant des superficies en vignes selon la spécialisation



Source : Agreste, Recensements agricoles 1988, 2000, 2010 et 2020

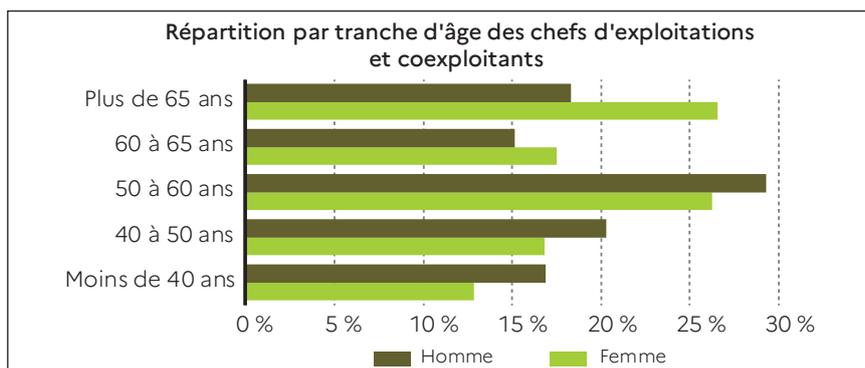
**Figure 6 :**  
Dispersion de la superficie en vignes des grandes exploitations spécialisées selon la dimension économique



Note de lecture : les grandes exploitations spécialisées en viticulture dans le département de l'Aude ont une surface médiane de vignes de 53 ha ; 25 % ont une superficie inférieure à 43 ha (1<sup>er</sup> quartile) et 25 % ont une superficie supérieure à 70 ha.

Source : Agreste, Recensement agricole 2020

**Figure 7 :**  
Répartition de la population des chefs d'exploitations par classes d'âge et sexe



Source : Agreste, Recensement agricole 2020

La médiane d'âge des chefs d'exploitation viticoles et co-exploitants est de 55 ans pour l'ensemble du bassin et 25 % d'entre eux ont atteint les 63 ans. Les exploitations viticoles du bassin viticole sont dirigées par 4 321 femmes soit 27 % des chefs d'exploitations. La moitié d'entre elles a au moins 58 ans et un quart ont atteint 66 ans.

3 320 exploitations viticoles du bassin sont dirigées exclusivement par des femmes pour un total de 3 377 cheffes ou co-exploitantes. 9 916 exploitations sont dirigées uniquement par des hommes pour un total de 10 445 chefs ou co-exploitants et 877 sont co-dirigés par des hommes et des femmes (2 025 personnes).

### Installation des chefs d'exploitation

Le nombre d'installation de chefs d'exploitation ayant des surfaces de vignes augmente de 16 % sur la période 2010-2020. Cette hausse se décompose en une hausse des installations de femmes + 25 % et celle plus mesurée des hommes + 12 %.

3 193 chefs se sont installés entre 2000 et 2010, puis 3 698 se sont installés entre 2010 et 2020 (figure 8).

La question du devenir des exploitations dirigées par des chefs d'exploitations de plus de 60 ans apporte un éclairage sur l'avenir d'un certain nombre d'exploitations.

58 % des chefs déclarent qu'ils n'ont pas envisagé de départ ou que leur exploitation sera reprise ce qui représente 34 889 ha de vignes. Plus d'un tiers des chefs sont indécis et ne se prononcent pas ce qui représente 11 367 ha de vignes. Enfin, 8 % estiment que l'avenir de leur exploitation est une disparition, ce qui représente 2 843 ha de vignes (intégration des terres dans une autre exploitation, ou disparition au profit d'un usage non agricole).

### L'emploi dans le secteur viticole

L'emploi agricole dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon est de 19 007 équivalents temps plein pour assurer le travail sur les exploitations. Le temps de travail agricole se décompose pour 55 % des ETP par les chefs et des co-exploitants, pour 32 % par les salariés permanents et pour 13 % par les salariés saisonniers.

Sur le territoire, ce sont 8 602 personnes salariés qui sont employés de

façon permanente et plus de 23 000 saisonniers. La filière viticole est prépondérante dans l'emploi agricole sur le bassin : les salariés permanents et les saisonniers en viticulture représentent 67 % du total des emplois agricoles.

### Les démarches de valorisation

Sur le territoire, 34 623 hectares de vignoble sont conduits en agriculture biologique. Ces surfaces sont réparties sur 2 040 exploitations certifiées. Ces exploitations avec des surfaces viticoles certifiées représentent 14 % du nombre d'exploitations viticoles pour 19 % des surfaces viticoles du territoire. Parmi ces dernières, 86 % sont intégralement certifiées pour toutes les productions.

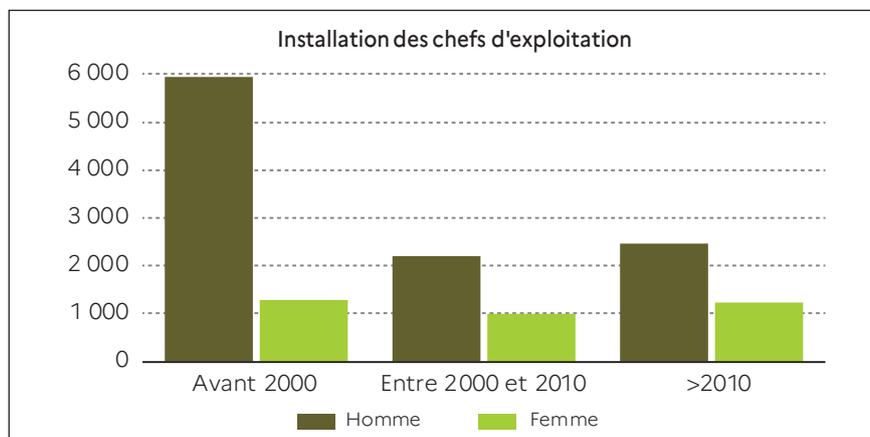
Entre 2010 et 2020, les surfaces en agriculture biologique sont en forte progression et ont été multiplié par trois.

Le département du Gard est le territoire ayant le plus de surfaces de vignes à raisin de cuve en agriculture biologique. En proportion, c'est dans les Pyrénées-Orientales que l'agriculture biologique est la plus représentée.

La vinification à la ferme est la première activité de diversification des exploitations viticoles, 15 % réalisent la production de vins à la ferme. 5 % des exploitations déclarent réaliser du travail agricole pour d'autres exploitations comme la moisson, la fenaison, la vendange...

La commercialisation par circuits courts des vins concerne 7 438 exploitations. La vente directe à la ferme est le principal circuit court pratiqué pour 20 % de ces exploitations. Ensuite c'est la vente à des restaurants pour 17 % des exploitations et la vente à des commerçants détaillants (16 % des exploitations)

**Figure 8 :** Répartition des chefs d'exploitations et co-exploitants selon la période d'installation et le sexe



Source : Recensement agricole 2020

qui sont les deux autres principales solutions de commercialisation en circuits courts.

## De fortes évolutions structurelles

Le nombre d'exploitations ayant des surfaces de vignes est en forte diminution depuis les années 2000. Sur la période 2000-2010, la baisse du nombre d'exploitation est de 38 % soit quasiment 1 000 exploitations en moins chaque année. Entre 2010 et 2020, la tendance à la baisse continue mais est moins prononcée (- 19 %) soit annuellement 340 exploitations en moins (figure 9). Les surfaces en vignes suivent une tendance similaire mais de moindre niveau (- 21 %, soit - 54 800 ha sur la première période et - 9 %, soit - 17 800 ha entre 2010 et 2020).

## Une concentration de la production dans les grandes exploitations spécialisées

Entre 2010 et 2020, le potentiel de production viticole a progressé uniquement dans les grandes exploitations spécialisées. La part de PBS viticole des exploitations de plus de 20 ha de vignes du bassin viticole Languedoc-Roussillon a progressé de 6 points, atteignant 59 % de la PBS vins en 2020 (figure 10). A l'opposé, la part de PBS des exploitations de moins de 5 ha a perdu un point et celle des exploitations ayant entre 10 et 20 ha de vignes a diminué de 4 points.

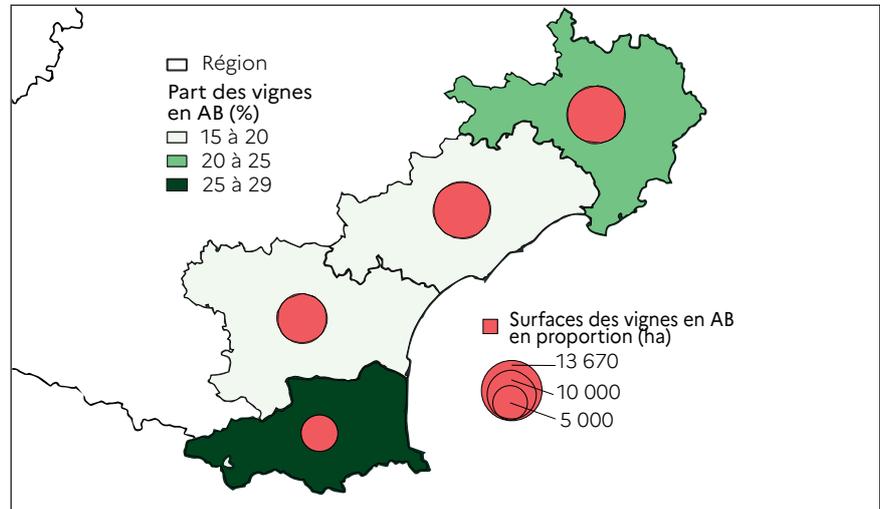
## Irrigation

Dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon, les exploitations ayant de la vigne irriguent 67 000 hectares dont 37 300 ha de vignes. Ces surfaces viticoles irriguées représentent 20 % des surfaces totales de vignes.

Le taux d'irrigation des vignes est variable d'un département à l'autre.

Carte 2 :

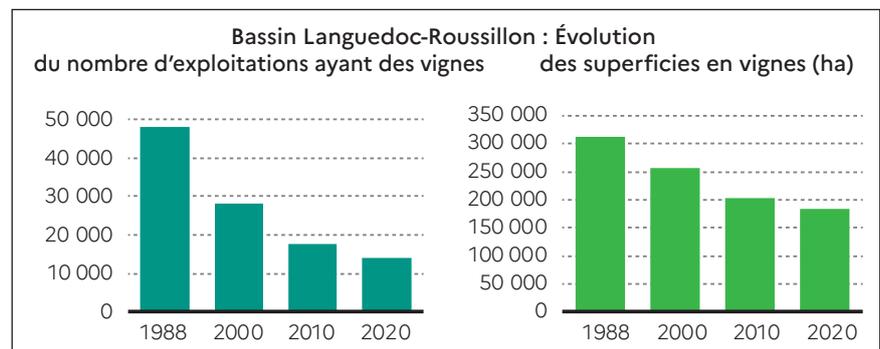
Surface et part des vignes en raisin de cuve en agriculture biologique par département



Source : ©IGN BD CARTO® - Agreste, Recensement agricole 2020

Figure 9 :

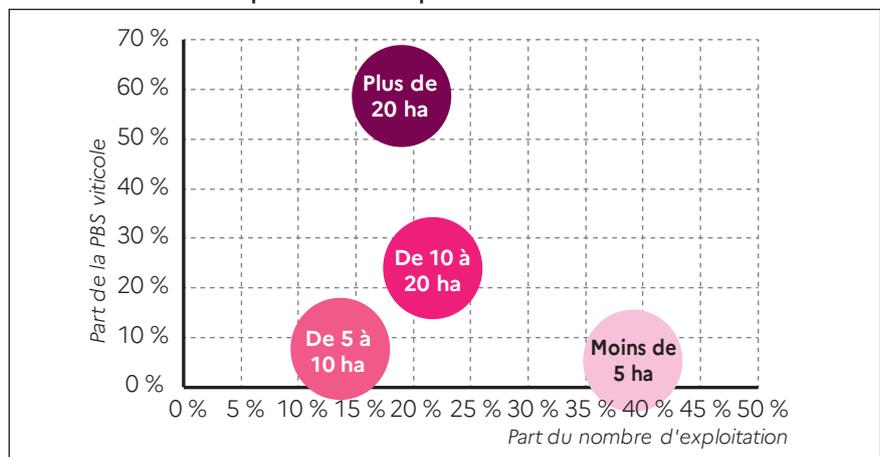
Évolution structurelle 1988 - 2020



Sources : Agreste, Recensements agricoles 1988, 2000, 2010 et 2020

Figure 10 :

Concentration du potentiel de production dans le bassin viticole



Note de lecture : les exploitations spécialisées en viticulture ayant plus de 20 ha de vignes représentent 19 % de l'ensemble agricoles ayant des vignes et 59 % du potentiel de production viticole de ces exploitations.

Source : Agreste, Recensement agricole 2020

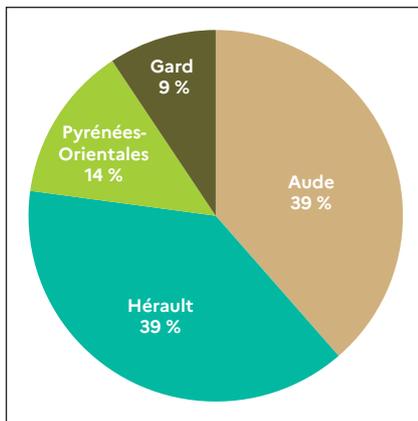
Ce taux est de 26 % dans l'Hérault, 20 % dans l'Aude, 15 % dans le Gard et 5 % des surfaces dans les Pyrénées-Orientales.

Dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon, la capacité d'irrigation des exploitations spécialisées viticulture est de 47 980 ha. 83 % des surfaces sont irrigables par micro-irrigation, 11 % par aspersion et 6 % par gravité.

### Les cépages, arrachages et plantations (CVI)

Dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon, 75 % des surfaces revendiquables dans le casier viticole informatisé sont des surfaces en rouge ou en rosé. Parmi celle-ci, 55 % sont déclarées en AOP et/ou AOP-VDN et 43 % sont en IGP (figure 11).

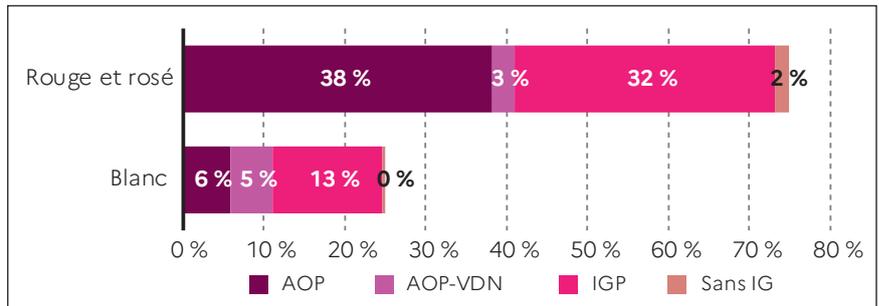
**Figure 12 :**  
Répartition des surfaces revendiquables en rouge



Source : Douanes, casier viticole informatisé foncier 2021

**Figure 11 :**

Répartition du vignoble selon la couleur du vin et la catégorie de SIQO



Source : Douanes, casier viticole informatisé foncier 2021

25 % des surfaces revendiquables sont en blanc dont 54 % sont déclarés en IGP et 45 % sont déclarées en AOP et/ou AOP-VDN. Les surfaces en IGP représentent 46 % du total des surfaces et les sans IG seulement 2 %.

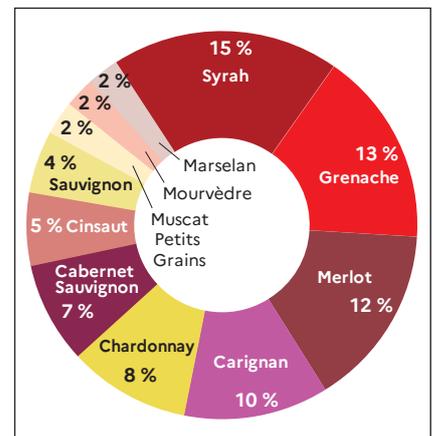
Le rouge est majoritairement implanté dans les départements de l'Aude et de l'Hérault (figure 12). On dénombre 178 cépages implantés sur le territoire. Malgré cette diversité, les dix principaux cépages cultivés représentent 78 % des surfaces revendiquables du bassin.

Les 3 principaux cépages en rouge sont : syrah, grenache et merlot et sont implantés sur 40 % du vignoble. Le chardonnay, le sauvignon et le muscat à petits grains sont les principaux cépages en blanc et représentent 14 % de l'ensemble du vignoble (figure 13).

30 771 ha de vigne ont été arrachés au cours de la période 2016-2021. En moyenne c'est donc 5 129 ha arrachés chaque année soit près de 3 %

de la superficie du vignoble chaque année. Sur cette même période, 30 272 ha ont été plantés soit une moyenne annuelle de 5 045 ha. La gestion du vignoble permet donc sur les 6 dernières années de conserver un niveau de surface quasiment stable (en moyenne 83 ha de moins chaque année).

**Figure 13 :**  
Répartition des surfaces revendiquables par cépage



Source : Douanes, casier viticole informatisé foncier 2021

## SOURCE ET DÉFINITIONS

Réalisé tous les 10 ans, le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des exploitations agricoles, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

**La production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS. Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

**Un équivalent-temps-plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

**AOP** : signe de qualité des vins comme appellation d'origine protégée

**IGP** : signe de qualité des vins comme indication géographique protégée

**Circuits courts** : commercialisation avec au plus un intermédiaire entre l'exploitation et le consommateur.

Les données du Recensement Agricole 2020 et celles du Casier Viticole Informatisé ne sont pas complètement concordantes, en raison de champs différents. Au CVI, toutes les parcelles sont comptabilisées, y compris celles qui ne sont pas en production. Au RA2020, les surfaces sont les surfaces en production, pour les exploitations agricoles dépassent un seuil (20 ares en général pour les surfaces de vignes, 10 ares pour les surfaces en vignes AOP-AOC).

# 2 VIGNOBLE DE L'AOC CORBIÈRES

## SOMMAIRE

- p.12 Le territoire
- p.13 Place du vignoble de l'AOC Corbières
- p.13 Les exploitations et les superficies en 2020
  - Les exploitations spécialisées
- p.14 Les chefs d'exploitation dirigeant les exploitations viticoles en corbières
- p.15 Installation des chefs d'exploitations
- p.15 L'emploi dans le secteur viticole
- p.15 Les démarches de valorisation
- p.16 De fortes évolutions structurelles
- p.16 Une concentration de la production dans les grandes exploitations spécialisées
- p.16 Irrigation
- p.16 Les cépages, arrachages et plantations (CVI)

# 2 VIGNOBLE DE L'AOC CORBIÈRES

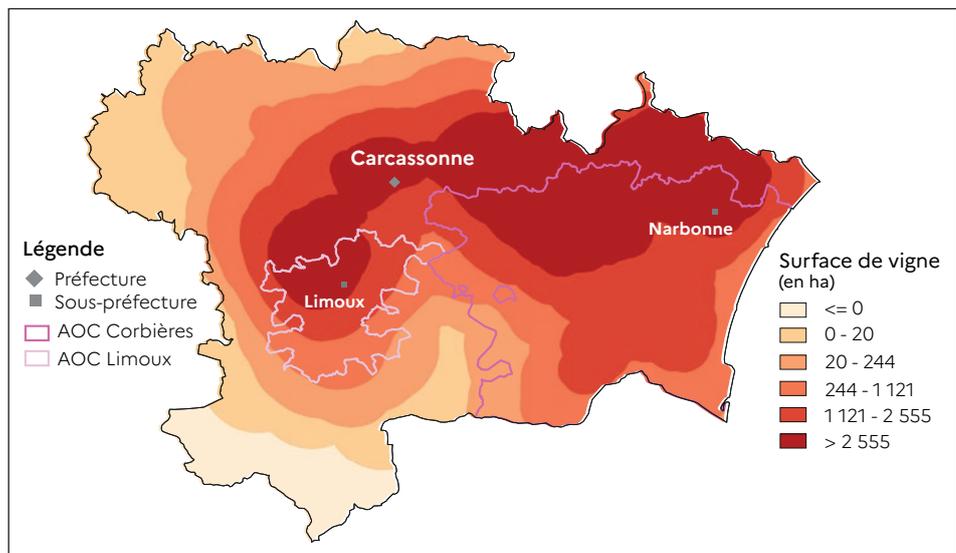
## Le territoire

Le territoire de l'AOC Corbières est composé de 86 communes situées à l'Est du département de l'Aude.

Le vignoble de l'AOC Corbières représente 11 % des exploitations ayant des vignes du bassin viticole Languedoc-Roussillon et 13 % des surfaces.

Le territoire de l'AOC Corbières représente 37 % des exploitations ayant des vignes du département Audois et 38 % des surfaces Audoises.

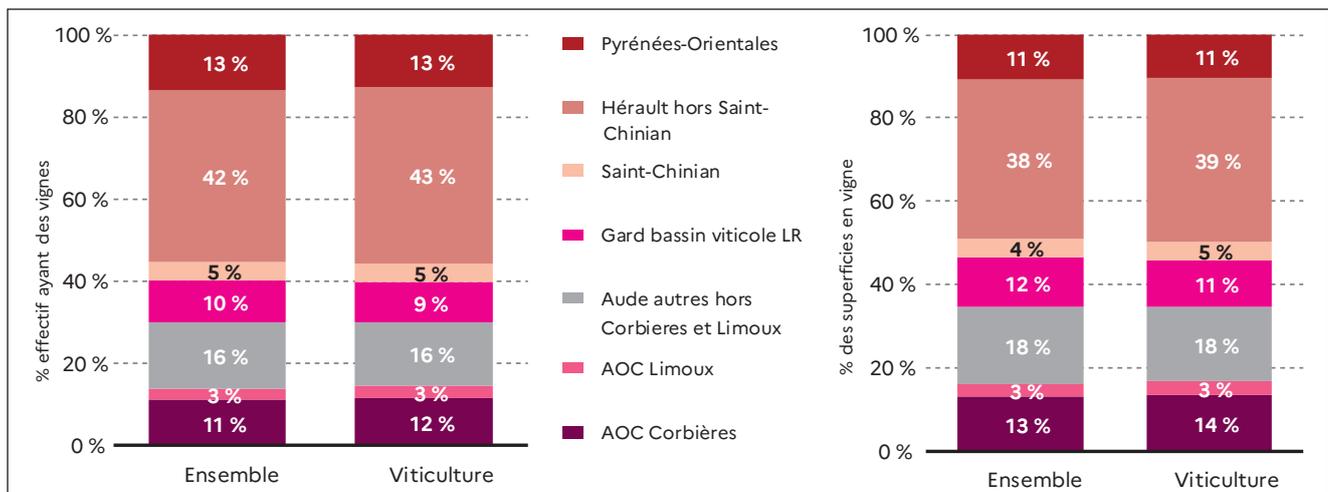
Carte 1 :  
Surface des vignes en raisin de cuve par commune



Sources : ©IGN BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 2 :

Part du vignoble de l'AOC Corbières dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon en nombre d'exploitations et en surface de vigne (exploitations ayant des vignes et exploitations spécialisées en viticulture)



Note de lecture : les exploitations ayant des vignes dans le territoire de l'AOC Corbières représentent 11 % des exploitations du bassin viticole Languedoc-Roussillon. Les exploitations spécialisées en viticulture représentent 12 % des exploitations spécialisées du bassin viticole Languedoc-Roussillon.

Source : Agreste, Recensement agricole 2020

## Importance du vignoble de l'AOC Corbières

Le territoire de l'AOC Corbières représente en moyenne sur les 5 dernières années 11 % des volumes de production de vins du bassin viticole Languedoc-Roussillon. Le volume total de vins produit en 2020 est d'environ 1,1 million d'hectolitre (figure 3). Cette production est réalisée sur une superficie d'environ 24 600 hectares de vignes à raisin de cuve, soit 13 % des surfaces du bassin viticole Languedoc-Roussillon.

Les rendements du vignoble sont en moyenne de 44 hl/ha sur les années 2016 à 2020 (figure 4).

En 2020, 81 % des entreprises vitivicoles (EUV) du territoire de l'AOC Corbières apportent leur récolte en cave coopérative, ce qui représente 65 % des volumes du territoire.

## Les exploitations et les superficies en 2020

En 2020, on dénombre 1 593 exploitations qui cultivent de la vigne dans le périmètre de l'AOC Corbières pour une superficie totale de vignes de 24 105 ha.

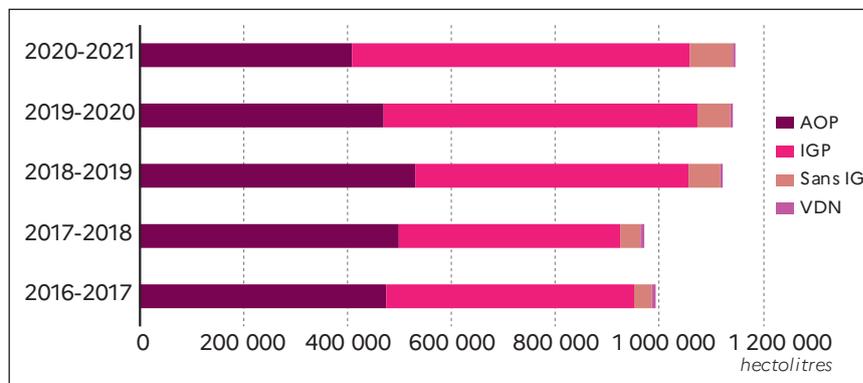
Ces exploitations sont fortement spécialisées. 97 %, soit 1 552 exploitations ont comme orientation technico-économique la viticulture, 2 % (24) sont spécialisées en cultures fruitières ou autres cultures permanentes. Les quelques autres exploitations se répartissent dans les autres orientations de production.

## Les exploitations spécialisées

Les exploitations spécialisées en viticulture concentrent 99 % des surfaces du vignoble des Corbières et 99 % du potentiel de production du territoire (PBS).

Figure 3 :

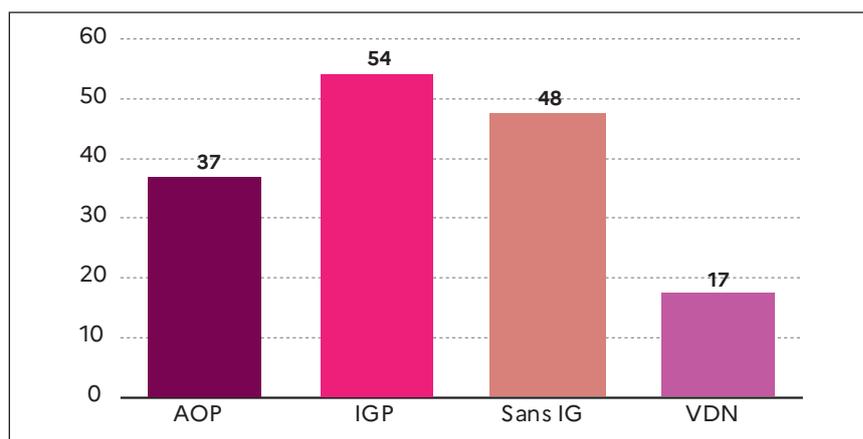
Répartition des volumes 2016 à 2020 selon les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) dans le territoire de l'AOC Corbières



Source : Douanes, casier viticole informatisé récolte

Figure 4 :

Rendements moyens (hl/ha) par SIQO dans le territoire de l'AOC Corbières sur la période 2016-2020



Source : Douanes, casier viticole informatisé récolte

Tableau 1 :

Effectif, superficie et équivalent temps plein selon la spécialisation des exploitations

	Nombre d'exploitations	Superficie de vignes	Superficie moyenne (ha)	ETP	ETP moyen
Viticulture	1 552	23 946	15,4	2 285	1,5
Cultures fruitières ou permanentes	24	111	4,6	25	1,0
Autres	17	48	2,8	16	0,9
<b>Total</b>	<b>1 593</b>	<b>24 105</b>	<b>15,1</b>	<b>2 325</b>	<b>1,5</b>

Source : Agreste, Recensement agricole 2020

Les 133 exploitations agricoles de plus de 250 000 € de pbs représentent 9 % du nombre d'exploitations spécialisées en viticulture mais 39 % du potentiel de production (figure 5).

Les exploitations spécialisées en viticulture tirent leur potentiel de production quasi exclusivement de la PBS vins de qualité et/ou des vins sans IG (98 % de la pbs totale est issue de la pbs des vins).

Sur la période 2000 à 2020, le pourcentage d'exploitations ayant des vignes spécialisées en viticulture reste stable (figure 6).

Les surfaces moyennes par exploitation sont fortement liées à la dimension économique de ces dernières. Les micros exploitations ont en moyenne une superficie de vignes de 1,6 hectare et les petites ont en moyenne 9 hectares de vignes. Les exploitations de taille économique moyenne ont environ 22 hectares quand les grandes ont 71 hectares de vignes.

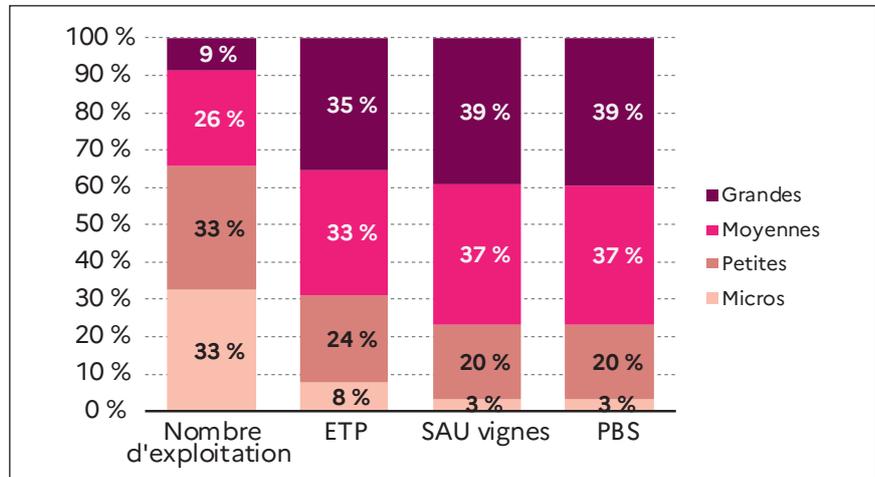
La surface en vignes est plutôt dispersée dans les exploitations spécialisées. L'écart interquartile pour les grandes exploitations (entre le 1<sup>er</sup> quart et le dernier quart) est de près de 30 ha (figure 7).

### Les chefs d'exploitation dirigeant les exploitations viticoles en Corbières

En moyenne, les exploitations viticoles ayant des surfaces de vignes du périmètre de l'AOC Corbières sont dirigées par 1,1 chef d'exploitation comme dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon.

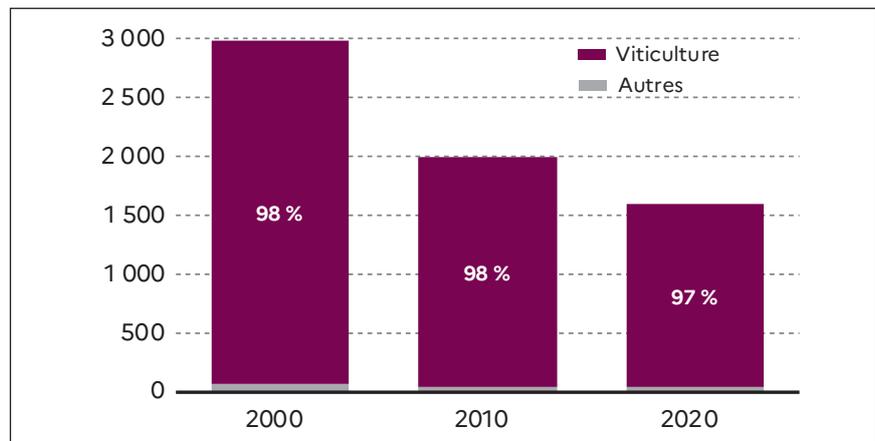
Le nombre de chefs et coexploitants est dépendant de la dimension économique des exploitations. Les micros et petites exploitations ont 1 chef d'exploitation alors que les grandes sont dirigées en moyenne par 1,6 chef d'exploitation.

**Figure 5 :**  
Effectif, ETP, surface et PBS selon la dimension économique des exploitations spécialisées en viticulture



Source : Agreste, Recensement agricole 2020

**Figure 6 :**  
Évolution du nombre d'exploitations ayant des superficies en vignes selon la spécialisation



Sources : Agreste, Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

**Figure 7 :**  
Dispersion de la superficie en vigne des exploitations spécialisées selon la dimension économique



Source : Agreste, Recensement agricole 2020

1 214 chefs dirigent des exploitations individuelles, 154 dirigent des GAEC (pour 70 exploitations). Les EARL au nombre de 99 sont dirigés par 142 chefs et co-exploitants et les autres formes sociétaires sont dirigés par 266 associés (197 exploitations).

La médiane d'âge des chefs d'exploitation viticoles et co exploitants est de 54 ans pour l'ensemble des chefs d'exploitations du territoire et 25 % d'entre eux ont atteint les 62 ans ou plus. Les exploitations viticoles du territoire sont dirigées par 473 femmes soit 26 % des chefs d'exploitations. La moitié a au moins 56 ans et un quart d'entre elles a atteint les 64 ans.

### Installation des chefs d'exploitation

Le nombre d'installation de chefs d'exploitation ayant des surfaces de vignes augmente de 19 % sur la période 2010-2020. Cette hausse se décompose en une hausse des installations des hommes + 24 % et des femmes + 8 %.

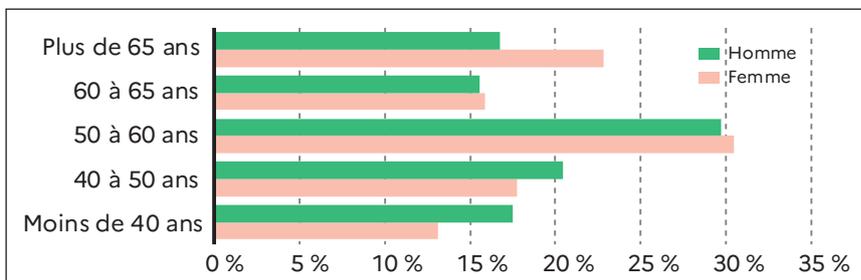
362 chefs se sont installés entre 2000 et 2010, puis 431 se sont installés entre 2010 et 2020 (figure 9).

La question du devenir des exploitations dirigées par des chefs d'exploitations de plus de 60 ans donne une tendance sur l'avenir d'un certain nombre d'exploitations. Un tiers des chefs sont indécis et ne se prononcent pas ce qui représente 1 847 ha de vignobles. 25 % des répondants pensent que leur exploitation sera reprise. 3 % estiment que l'avenir de leur exploitation est incertain avec notamment la disparition des terres de l'exploitation au profit d'un usage non agricole, ce qui représente 17 ha de vignobles.

### L'emploi dans le secteur viticole

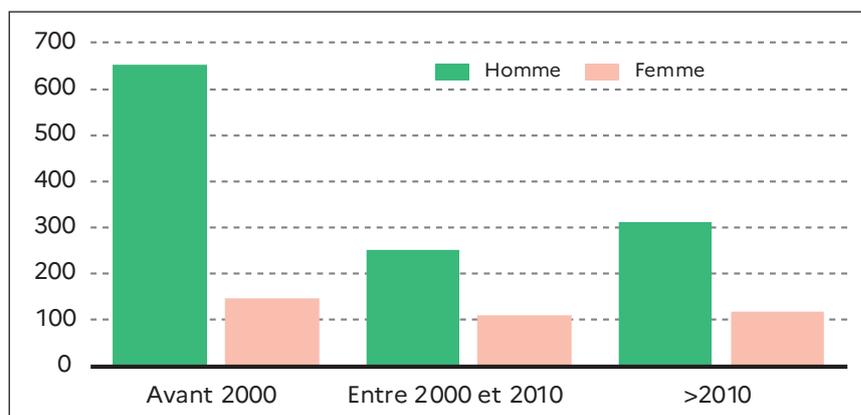
L'emploi agricole dans le territoire de l'AOC Corbières est de 2 326

**Figure 8 :**  
Répartition des chefs d'exploitations de l'AOC Corbières par tranches d'âge et sexe



Source : Agreste, Recensement agricole 2020

**Figure 9 :**  
Dynamique d'installation des chefs d'exploitations et co-exploitants selon le sexe



Source : Recensement agricole 2020

équivalents temps plein pour assurer le travail sur les exploitations. Le temps de travail agricole se décompose pour 53 % des ETP par les chefs et des co-exploitants, pour 33 % par les salariés permanents et pour 15 % par les salariés saisonniers.

Sur le territoire, ce sont 1 039 personnes qui sont employés de façon permanente et plus de 3 600 saisonniers. La filière viticole sur les Corbières est prépondérante dans l'emploi agricole avec 94 % des salariés permanents et 97 % des saisonniers des totaux respectifs des emplois agricoles du territoire.

### Les démarches de valorisation

Sur le territoire, ce sont 5 812 hectares de vignoble qui sont conduit en

agriculture biologique. Ces surfaces sont réparties sur 241 exploitations certifiées. Ces exploitations avec des surfaces viticoles certifiées représentent 15 % du nombre d'exploitations viticole pour 24 % des surfaces viticoles. Parmi ces dernières, 86 % sont intégralement certifiées pour toutes les productions.

La vinification à la ferme est la première activité de diversification des exploitations viticoles, 19 % réalisent la production de vin à la ferme. 5 % des exploitations déclarent réaliser du travail agricole pour d'autres exploitations comme la moisson, la fenaison, la vendange...

La commercialisation par circuits courts des vins concerne 1 046 exploitations. La vente directe à la ferme est le principal circuit court

pratiqué pour 20 % de ces exploitations. Ensuite c'est la vente à des restaurants pour 17 % des exploitations et la vente à des commerçants détaillants (14 % des exploitations) qui sont les deux autres principales solutions de commercialisation en circuit court.

## De fortes évolutions structurelles

Le nombre d'exploitations ayant des surfaces de vignes est en forte diminution depuis les années 2000. Sur la période 2000-2010, la baisse du nombre d'exploitation est de 33 % soit environ 100 exploitations en moins chaque année (figure 10). Entre 2010 et 2020, la tendance à la baisse continue mais est moins prononcée (- 20 %) soit annuellement 40 exploitations en moins. Les surfaces en vignes suivent une tendance similaire mais de moindre niveau (- 24 %, soit - 8 346 ha sur la première période et - 11 %, soit - 2 942 ha entre 2010 et 2020).

## Une concentration de la production dans les grandes exploitations spécialisées

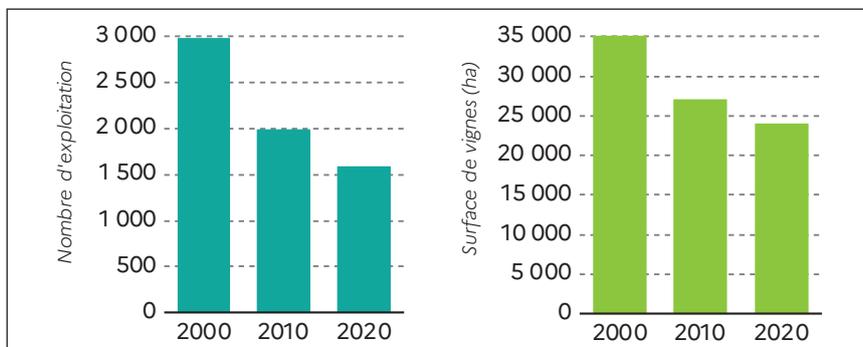
Entre 2010 et 2020, le potentiel de production viticole a progressé uniquement dans les grandes exploitations spécialisées. La part de PBS viticole des exploitations de plus de 20 ha de vignes du territoire de l'AOC Corbières a progressé de 5 points, atteignant 64 % de la PBS vins en 2020 (figure 11). A l'opposé, la part de PBS des exploitations de moins de 5 ha a perdu un point et celle des exploitations ayant entre 10 et 20 ha de vignes a diminué de 4 points.

## Irrigation

Dans le périmètre de l'AOC Corbières, les exploitations ayant de la vigne ont irrigué 3 070 hectares en 2020 dont 2 680 ha de vignes. Ces surfaces viticoles irriguées représentent 11 % des surfaces totales de vignes.

Figure 10 :

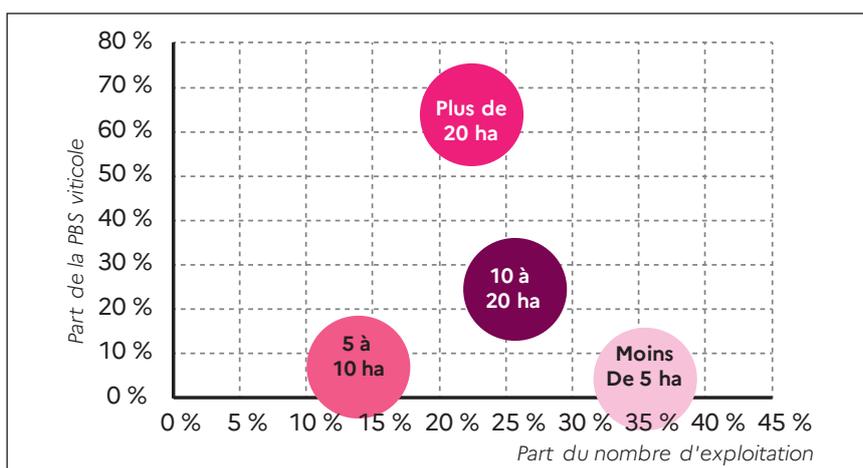
Évolution structurelle des exploitations de l'AOC Corbières entre 2000 et 2020



Sources : Agreste, Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

Figure 11 :

Concentration du potentiel de production dans l'AOC Corbières



Note de lecture : les exploitations spécialisées en viticulture ayant plus de 20 ha de vignes représentent 22 % de l'ensemble des exploitations agricoles ayant des vignes et 64 % du potentiel de production viticole de ces exploitations.

Source : Agreste, Recensement agricole 2020

La capacité d'irrigation des exploitations spécialisées en viticulture est de 3 880 ha. 71 % de ces surfaces sont irriguables par micro-irrigation, 17 % par aspersion et 12 % par gravité.

## Les cépages, arrachages et plantations (CVI)

Dans le territoire de l'AOC Corbières, 89 % des surfaces revendiquables dans le casier viticole informatisé sont des surfaces en rouge ou rosé. Parmi celle-ci, 75 % sont déclarées en AOP et/ou AOP-VDN et 22 % sont en IGP (figure 12).

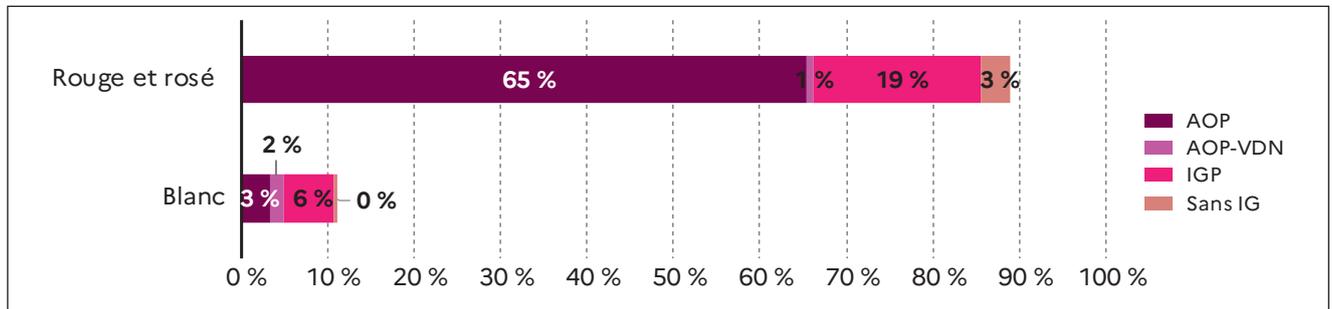
11% des surfaces revendiquables sont en blanc dont 52% sont déclarés en IGP et 45 % sont déclarées en AOP et/ou AOP-VDN. Les surfaces en IGP représentent 25 % du total des surfaces et les sans IG seulement 4 %.

On dénombre 87 cépages implantés sur le territoire. Malgré cette diversité, les dix principaux cépages cultivés représentent 87 % des surfaces revendiquables.

Les 3 principaux cépages en rouge sont : carignan, syrah et grenache ; ils sont implantés sur 60 % du vignoble.

Figure 12 :

Répartition du vignoble de l'AOC Corbières selon la couleur et par SIQO



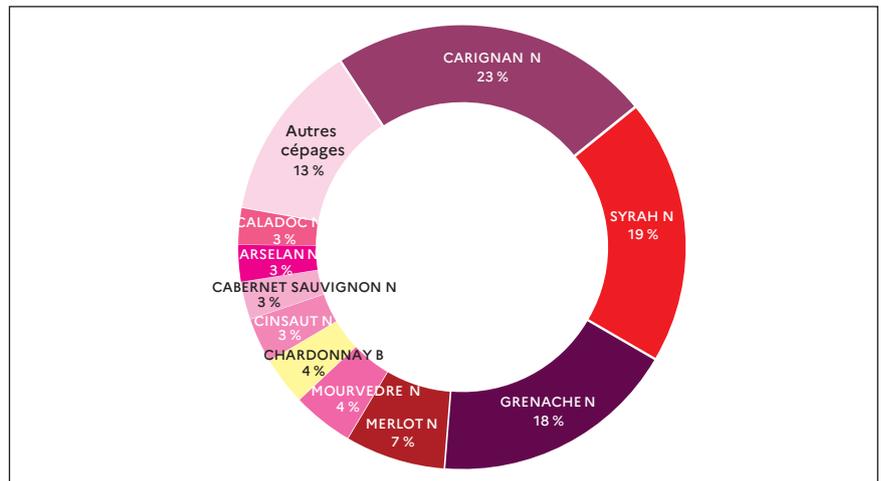
Source : Douanes, casier viticole informatisé foncier 2021

Le chardonnay, le grenache blanc et le sauvignon sont les principaux cépages en blanc et représentent 7 % de l'ensemble du vignoble.

3 588 ha de vigne ont été arrachés au cours de la période 2016-2021. En moyenne c'est donc 598 ha arrachés chaque année soit 2,3% de la superficie du vignoble chaque année. Sur cette même période, 3 286 ha ont été plantés soit une moyenne annuelle de 548 ha. La gestion du vignoble permet donc sur les 6 dernières années de conserver un niveau de surface quasiment stable (en moyenne 50 ha de moins chaque année).

Figure 13 :

Répartition des surfaces revendiquées par cépages



Source : Douanes, casier viticole informatisé foncier 2021

# 3 VIGNOBLE DE L'AOC LIMOUX

## SOMMAIRE

- p.19 Le territoire
- p.20 Place du vignoble de l'AOC Limoux
- p.20 Les exploitations et les superficies en 2020
  - Les exploitations spécialisées
- p.21 Les chefs d'exploitation dirigeant les exploitations viticoles du territoire
- p.22 Installation des chefs d'exploitations
- p.22 L'emploi dans le secteur viticole
- p.22 Les démarches de valorisation
- p.22 De fortes évolutions structurelles
- p.23 Une concentration de la production dans les grandes exploitations spécialisées
- p.23 Irrigation
- p.23 Cépages, arrachages et plantations

# 3 VIGNOBLE DE L'AOC LIMOUX

## Le territoire

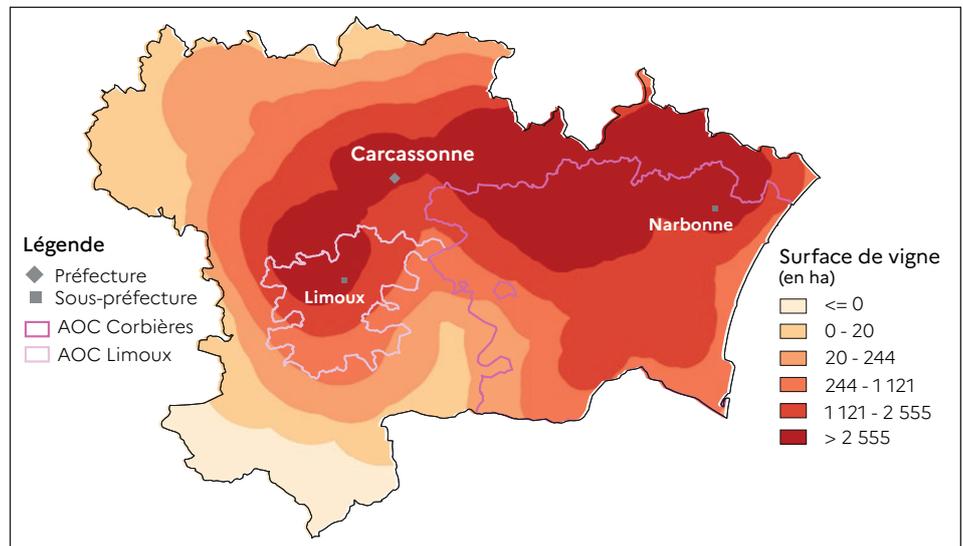
Le territoire de l'AOC Limoux est composé de 40 communes du département de l'Aude.

Le vignoble de l'AOC Limoux représente 3 % des exploitations ayant des vignes dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon et également 3 % de ces surfaces.

Le territoire de l'AOC Limoux représente 9 % des exploitations ayant des vignes du département Audois et 9 % de ces surfaces Audoises.

Carte 1 :

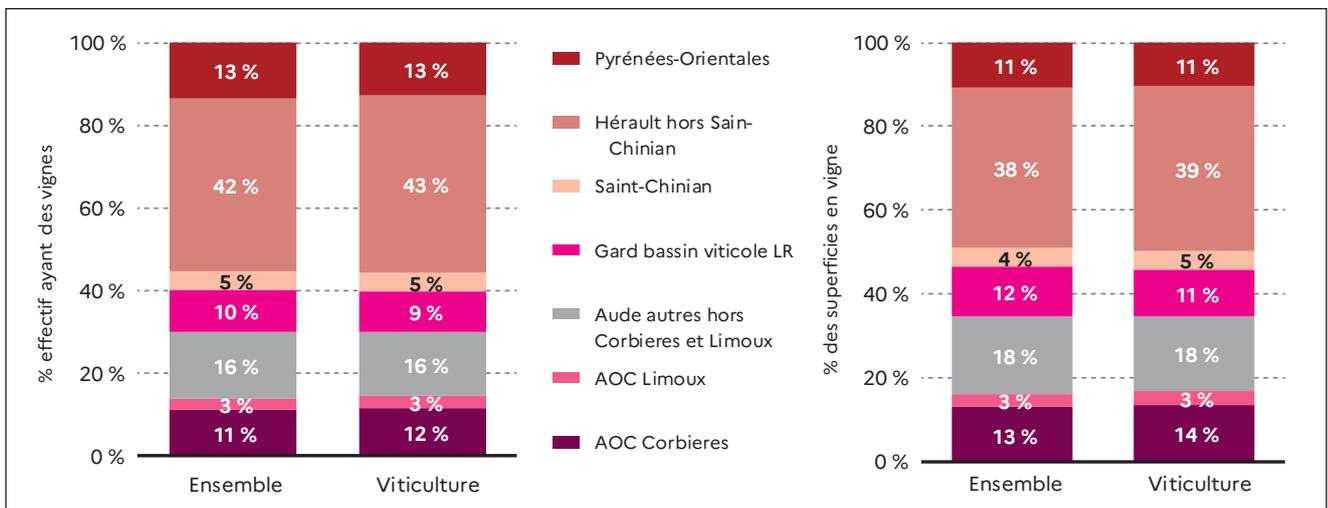
Surface des vignes en raisin de cuve par commune



Sources : ©IGN BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 2 :

Part du vignoble de l'AOC Limoux dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon en nombre d'exploitations et en surface de vigne (exploitations ayant des vignes et exploitations spécialisées en viticulture)



Note de lecture : les exploitations ayant des vignes dans le territoire de l'AOC Limoux représentent 3 % des exploitations du bassin viticole Languedoc-Roussillon. Les exploitations spécialisées en viticulture représentent 3 % des exploitations spécialisées du bassin viticole Languedoc-Roussillon.

Source : Agreste, Recensement agricole 2020

## Place du vignoble de l'AOC Limoux

Le territoire de l'AOC Limoux représente en moyenne sur les 5 dernières années 3 % des volumes de production de vins du bassin viticole Languedoc-Roussillon. Le volume total de vins produit en 2020 est d'environ 333 milliers d'hectolitre (figure 3). Cette production est réalisée sur une superficie d'environ 5 900 hectares de vignes à raisin de cuve, soit 3 % des surfaces du bassin viticole Languedoc-Roussillon lors de la campagne 2020.

Les rendements du vignoble sont en moyenne de 54 hl/ha sur les années 2016 à 2020 (figure 4).

En 2020, 79 % des entreprises vitivinicoles (EVV) du territoire de l'AOC Limoux apportent leur récolte en cave coopérative, ce qui représente 63 % des volumes du territoire qui vont en cave coopérative.

## Les exploitations et les superficies en 2020

En 2020, on dénombre 392 exploitations cultivant de la vigne dans le périmètre de l'AOC Limoux pour une superficie totale de vignes de 5 905 ha.

Ces exploitations sont fortement spécialisées. 93 %, soit 366 exploitations ont comme orientation technico-économique la viticulture, 3 % (12) sont spécialisées en polyculture ou polyélevage et moins de 3 % en cultures fruitières ou autres cultures permanentes. Les quelques autres exploitations se répartissent dans les autres orientations de production.

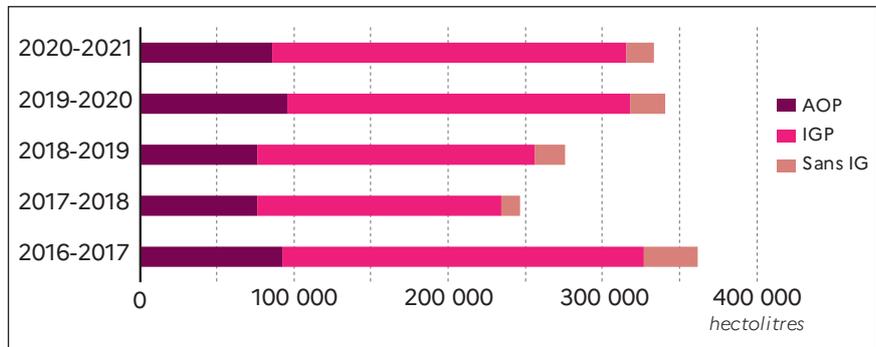
## Les exploitations spécialisées

Les exploitations spécialisées en viticulture concentrent 98 % des surfaces du vignoble de Limoux et 96 % du potentiel de production du territoire (PBS).

Les 136 exploitations agricoles de plus de 100 000 € de pbs (moyennes et grandes) représentent 37 % du

Figure 3 :

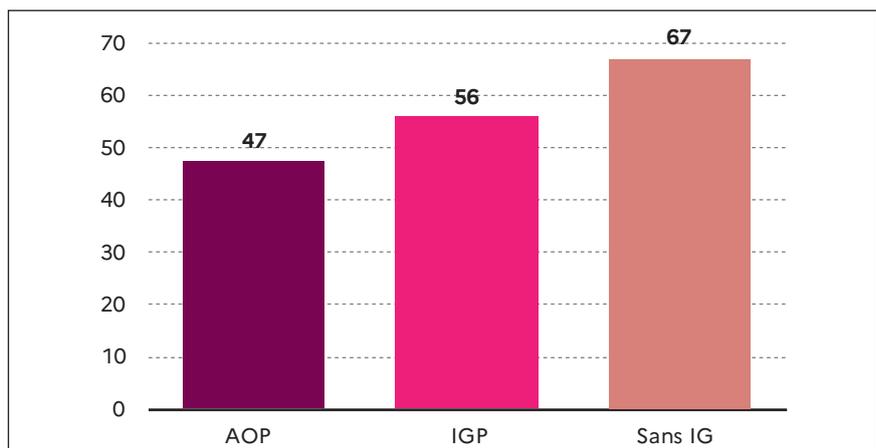
Répartition des volumes 2016 à 2020 selon les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) dans le territoire de l'AOC Limoux



Source : Douanes, casier viticole informatisé récolte

Figure 4 :

Rendements moyens (hl/ha) par SIQO dans le territoire de l'AOC Limoux sur la période 2016-2020



Source : Douanes, casier viticole informatisé récolte

Tableau 1 :

Effectif, superficie et équivalent temps plein selon la spécialisation des exploitations

	Nombre d'exploitations	Superficie de vignes	Superficie moyenne (ha)	ETP	ETP moyen
Viticulture	366	5 791	15,8	613	1,7
Polyculture ou polyélevage	12	79	6,5	17	1,4
Cultures fruitières ou permanentes	11	33	3,0	13	1,1
Autres	3	3	1,0	5	1,6
<b>Total</b>	<b>392</b>	<b>5 905</b>	<b>15,1</b>	<b>648</b>	<b>1,7</b>

Source : Agreste, Recensement agricole 2020

nombre d'exploitations spécialisées en viticulture mais 76 % du potentiel de production (figure 5).

Les exploitations spécialisées en viticulture tirent leur potentiel de production quasi exclusivement de la PBS vins de qualité et/ou des vins sans IG (97 % de la pbs totale est issue de la pbs des vins).

Sur la période 2000 à 2020, le pourcentage d'exploitations ayant des vignes spécialisées en viticulture varie entre 91 % et 95 % (figure 6).

Les surfaces moyennes par exploitation sont fortement corrélées à la dimension économique de ces dernières. Les micros exploitations ont en moyenne une superficie de vignes de 1,6 hectare et les petites ont en moyenne 9 hectares de vignes. Les exploitations de taille économique moyennes ont environ 24 hectares quand les grandes ont 53 hectares de vignes.

La surface en vignes est plutôt dispersée dans les exploitations spécialisées. L'écart interquartile pour les grandes exploitations (entre le 1er quart et le dernier quart) est de 15 ha (figure 7).

### Les chefs d'exploitation dirigeant les exploitations viticoles dans le périmètre de l'AOC Limoux

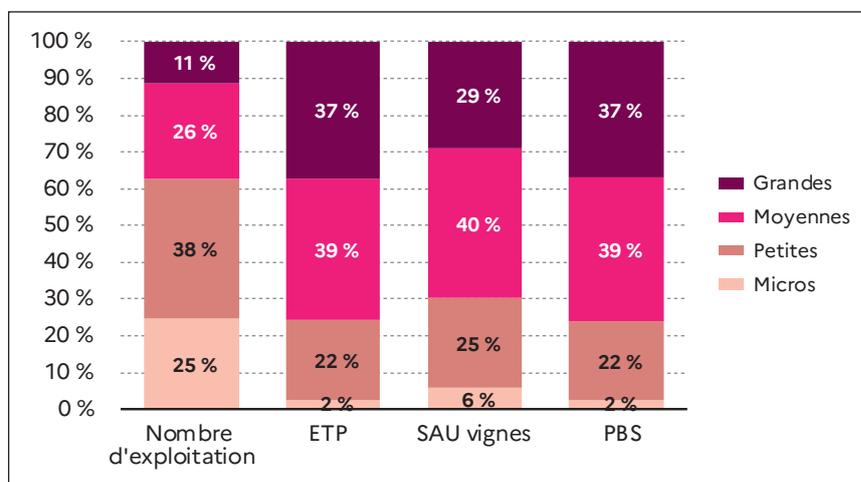
En moyenne, les exploitations viticoles ayant des surfaces de vignes dans le périmètre de l'AOC Limoux sont dirigées par 1,1 chef d'exploitation comme dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon.

Le nombre de chef et co-exploitants est dépendant de la dimension économique des exploitations. Les micros et petites exploitations ont 1 chef d'exploitation alors que les grandes sont dirigées en moyenne par 1,4 chef d'exploitation.

287 chefs dirigent des exploitations individuelles, 28 dirigent des GAEC (pour 14 exploitations). Les EARL au nombre de 35 sont dirigés par 51 chefs et co-exploitants et les autres formes sociétaires sont dirigés par 73 associés (56 exploitations).

Figure 5 :

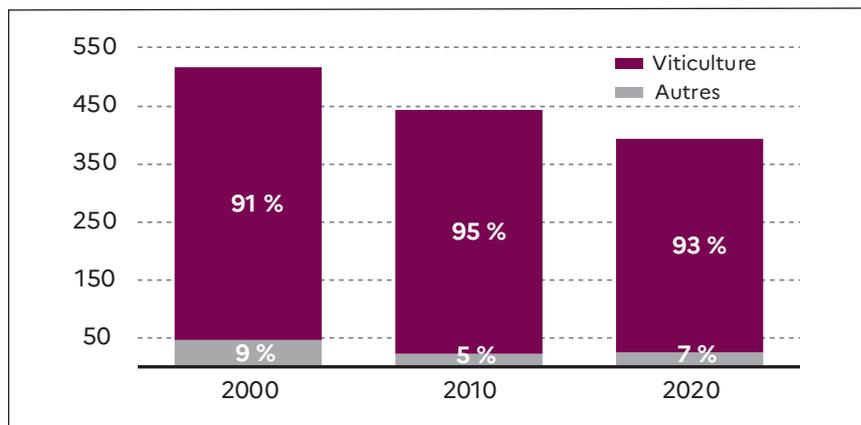
Effectif, ETP, surface et PBS selon la dimension économique des exploitations spécialisées en viticulture



Source : Agreste, Recensement agricole 2020

Figure 6 :

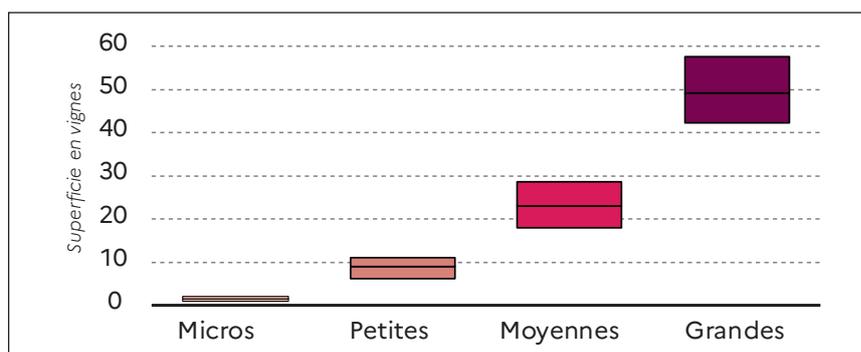
Évolution du nombre d'exploitations ayant des superficies en vignes selon la spécialisation



Sources : Agreste, Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

Figure 7 :

Dispersion de la superficie en vignes des exploitations spécialisées selon la dimension économique



Source : Agreste, Recensement agricole 2020

La médiane d'âge des chefs d'exploitation viticoles et co-exploitants est de 55 ans pour l'ensemble des chefs d'exploitations du territoire et 25 % d'entre eux ont atteint les 62 ans ou plus. Les exploitations viticoles du territoire sont dirigées par 121 femmes soit 28 % des chefs d'exploitations. La moitié a au moins 55 ans et un quart d'entre elles ont atteint les 65 ans.

## Installation des chefs d'exploitation

Le nombre d'installations de chefs d'exploitation ayant des surfaces de vignes augmente de 41 % sur la période 2010-2020. Cette hausse se décompose en une hausse des installations des hommes de + 33 % et des femmes de + 56 %.

79 chefs se sont installés entre 2000 et 2010, puis 111 se sont installés entre 2010 et 2020 (figure 9).

La question du devenir des exploitations dirigées par des chefs d'exploitations de plus de 60 ans donne une tendance sur l'avenir d'un certain nombre d'exploitation. Un tiers des chefs sont indécis et ne se prononcent pas ce qui représente 392 ha de vignobles. 30 % des répondants pensent que leur exploitation sera reprise. 3 % estiment que l'avenir de leur exploitation est incertain avec notamment la disparition des terres de l'exploitation au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres, ce qui représente 67 ha de vignobles.

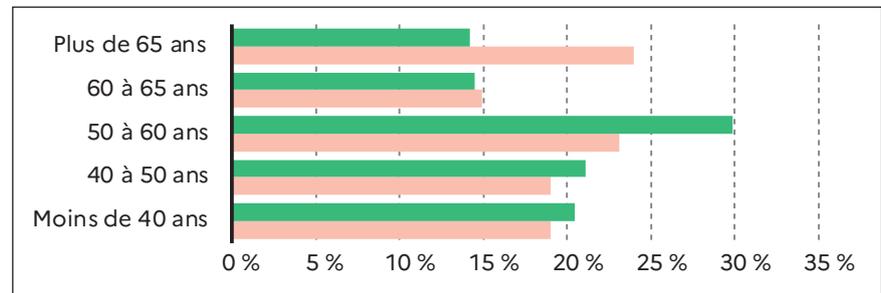
## L'emploi dans le secteur viticole

L'emploi agricole dans le territoire de l'AOC Limoux est de 647 équivalents temps plein pour assurer le travail sur les exploitations. Le temps de travail agricole se décompose pour 48 % des ETP par les chefs et des co-exploitants, pour 35 % par les salariés permanents et pour 17 % par les salariés saisonniers.

Sur le territoire, ce sont 378 personnes qui sont employés de façon permanente et 1 260 saisonniers. La filière viticole sur le périmètre de

Figure 8 :

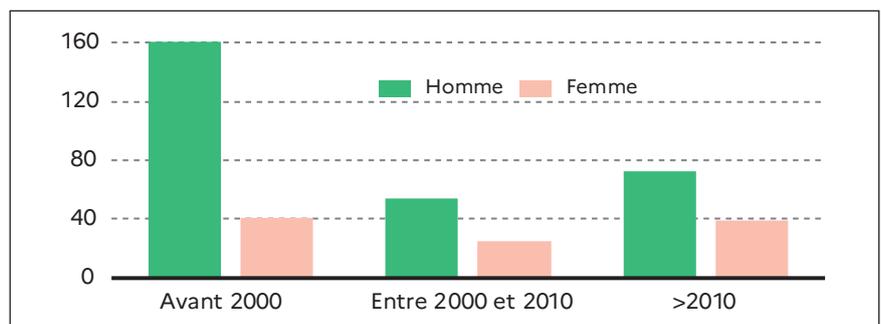
Répartition des chefs d'exploitations de l'AOC Limoux par tranches d'âge et sexe



Source : Agreste, Recensement agricole 2020

Figure 9 :

Dynamique d'installation des chefs d'exploitations et co-exploitants selon le sexe



Source : Recensement agricole 2020

l'AOC Limoux est prépondérante dans l'emploi agricole avec 92 % des salariés permanents et 97 % des saisonniers des totaux respectifs des emplois agricoles du territoire.

## Les démarches de valorisation

Sur le territoire, ce sont 839 hectares de vignoble qui sont conduit en agriculture biologique. Ces surfaces sont réparties sur 67 exploitations certifiées. Ces exploitations avec des surfaces viticoles certifiées représentent 17 % du nombre d'exploitations viticoles pour 14 % des surfaces viticoles. Parmi ces dernières, 87 % sont intégralement certifiées pour toutes les productions.

La vinification à la ferme est la première activité de diversification des exploitations viticoles, 17 % réalisent

la production de vins à la ferme. 7 % des exploitations déclarent réaliser du travail agricole pour d'autres exploitations comme la moisson, la fenaison, la vendange...

La commercialisation par circuits courts des vins concerne 254 exploitations. La vente directe à la ferme est le principal circuit court pratiqué pour 19 % de ces exploitations. Ensuite c'est la vente à des restaurants et la vente à des commerçants détaillants pour 16 % des exploitations qui sont les deux autres principales solutions de commercialisation en circuit court.

## De fortes évolutions structurelles

Le nombre d'exploitations ayant des surfaces de vignes est en forte diminution depuis les années 2000.

Sur la période 2000-2010, la baisse du nombre d'exploitation est de 14 % soit environ 7 exploitations en moins chaque année (figure 10). Entre 2010 et 2020, la tendance à la baisse continue mais est moins prononcée (- 12 %) soit annuellement 5 exploitations en moins. Les surfaces en vignes ont été stables entre 2000 et 2010 et subissent une diminution de 9 % entre 2010 et 2020, soit - 564 ha.

### Une concentration de la production dans les grandes exploitations spécialisées

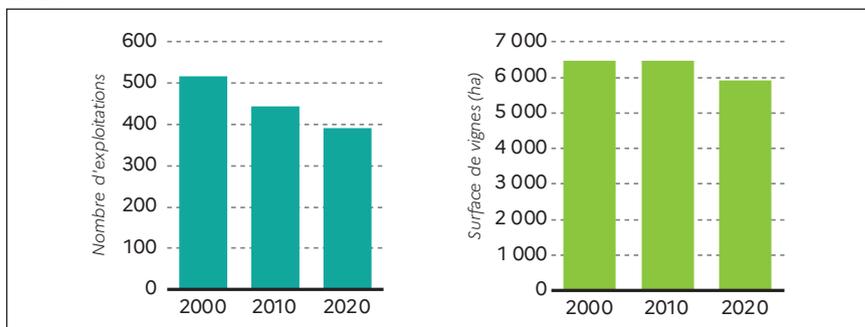
Entre 2010 et 2020, le potentiel de production viticole a progressé uniquement dans les grandes exploitations spécialisées. La part de PBS viticole des exploitations de plus de 20 ha de vignes du territoire de l'AOC Limoux a progressé de 5 points, atteignant 64 % de la PBS vins en 2020 (figure 11). A l'opposé, la part de PBS des exploitations de moins de 5 ha a perdu un point et celle des exploitations ayant entre 10 et 20 ha de vignes a diminué de 5 points.

### Irrigation

Dans le périmètre de l'AOC Limoux, les exploitations ayant de la vigne ont irrigué 182 hectares en 2020 dont 149 ha de vignes. Ces surfaces viticoles irriguées représentent 3 % des surfaces totales de vignes. La capacité d'irrigation des exploitations spécialisées en viticulture est de 278 ha. La totalité de ces surfaces sont irrigables par micro-irrigation.

Figure 10 :

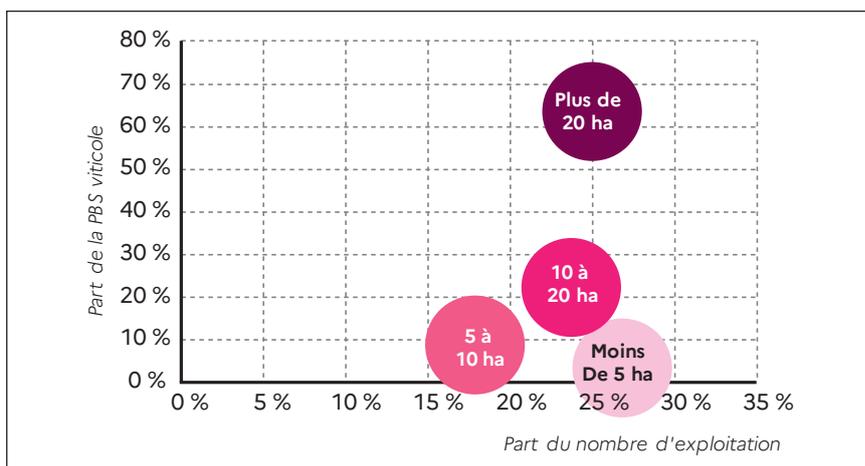
Évolution structurelle des exploitations de l'AOC Limoux entre 2000 et 2020



Sources : Agreste, Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

Figure 11 :

Concentration du potentiel de production dans l'AOC Limoux



Note de lecture : les exploitations spécialisées en viticulture ayant plus de 20 ha de vignes représentent 25 % de l'ensemble des exploitations agricoles ayant des vignes et 64 % du potentiel de production viticole de ces exploitations.

Source : Agreste, Recensement agricole 2020

### Les cépages, arrachages et plantations (CVI)

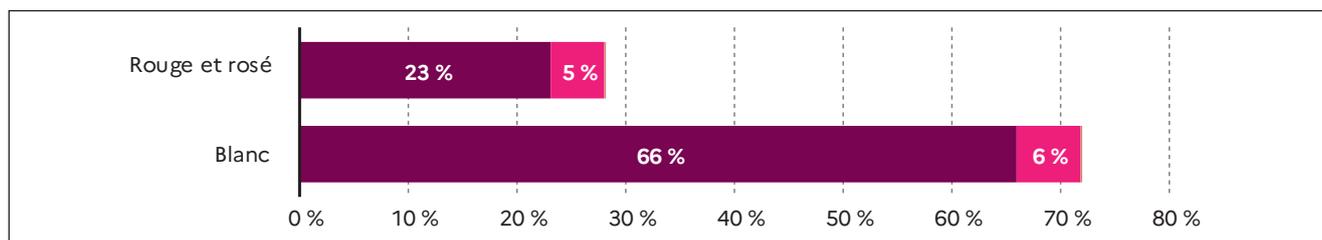
Dans le territoire de l'AOC Limoux, 72 % des surfaces revendiquées dans le casier viticole informatisé

sont des surfaces en blanc. Parmi celle-ci, 92 % sont déclarées en AOP et/ou AOP-VDN et 8 % sont en IGP (figure 12).

28 % des surfaces revendiquées sont en rouge ou rosé dont 83% sont

Figure 12 :

Répartition du vignoble de l'AOC Limoux selon la couleur et par SIQO



Source : Douanes, casier viticole informatisé foncier 2021

déclarés en AOP et/ou AOP-VDN et 17 % sont déclarées en IGP.

L'appellation la plus répandue sur le territoire est l'AOP et les VDN. Les surfaces en IGP représentent 11 % du total des surfaces.

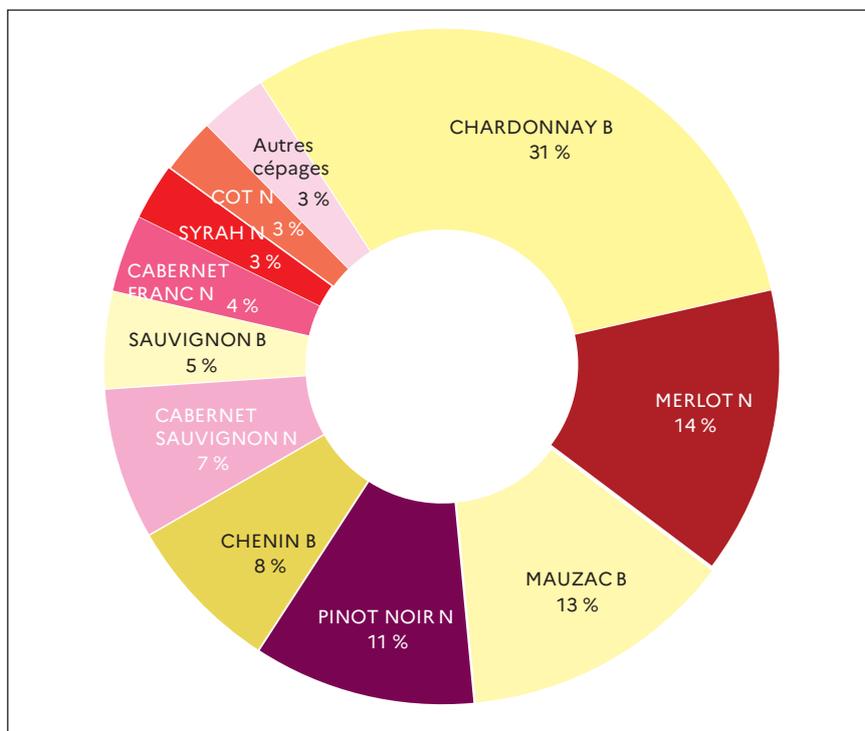
On dénombre 46 cépages implantés sur le territoire. Cependant 10 cépages concentrent 97 % des surfaces revendiquables.

Les 3 principaux cépages en rouge sont : merlot, pinot noir et cabernet sauvignon et sont implantés sur 32 % du vignoble. Le chardonnay, le mauzac et le chenin sont les principaux cépages en blanc et représentent 51 % de l'ensemble du vignoble.

1 264 ha de vigne ont été arrachés au cours de la période 2016-2021. En moyenne c'est donc 211 ha arrachés chaque année soit 3,6% de la superficie du vignoble chaque année. Sur cette même période, 1 189 ha ont été plantés soit une moyenne annuelle de 198 ha. La gestion du vignoble permet donc sur les 6 dernières années de conserver un niveau de surface quasiment stable (en moyenne 13 ha de moins chaque année).

Figure 13 :

Répartition des surfaces revendiquables par cépages



Source : Douanes, casier viticole informatisé foncier 2021

# **3** VIGNOBLE DE L'AUDE HORS PÉRIMÈTRES DES AOC CORBIÈRES ET LIMOUX

## SOMMAIRE

- p.26 Le territoire
- p.27 Place du vignoble de l'Aude-autres
- p.27 Les exploitations et les superficies en 2020
  - Les exploitations spécialisées
- p.28 Les chefs d'exploitations dirigeant les exploitations viticoles du territoire
- p.29 Installation des chefs d'exploitations
- p.29 L'emploi dans le secteur viticole
- p.29 Les démarches de valorisation
- p.30 De fortes évolutions structurelles
- p.30 Une concentration de la production dans les grandes exploitations spécialisées
- p.30 Irrigation
- p.30 Cépages, arrachages et plantations

# 3 VIGNOBLE DE L'AUDE HORS PÉRIMÈTRES DES AOC CORBIÈRE ET LIMOUX

## Le territoire

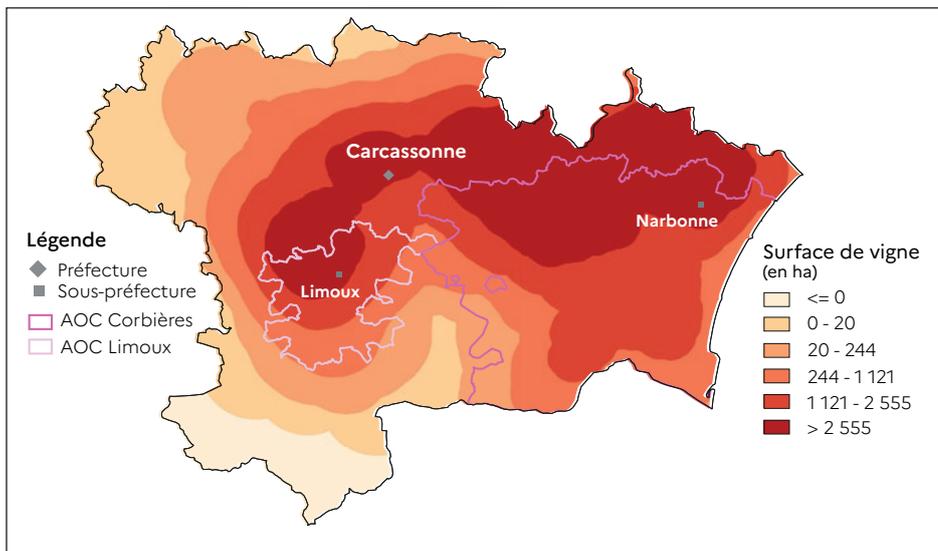
Le territoire de l'Aude hors périmètres des AOC Corbières et AOC Limoux est composé de 307 communes. Dans cette publication nous appellerons ce territoire Aude-autres.

Le vignoble de l'Aude-autres représente 16 % des exploitations ayant des vignes dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon et 18 % des surfaces en vignes du bassin.

Ce territoire représente 53 % des exploitations ayant des vignes du département de l'Aude et également 53 % des surfaces en vignes du département.

Carte 1 :

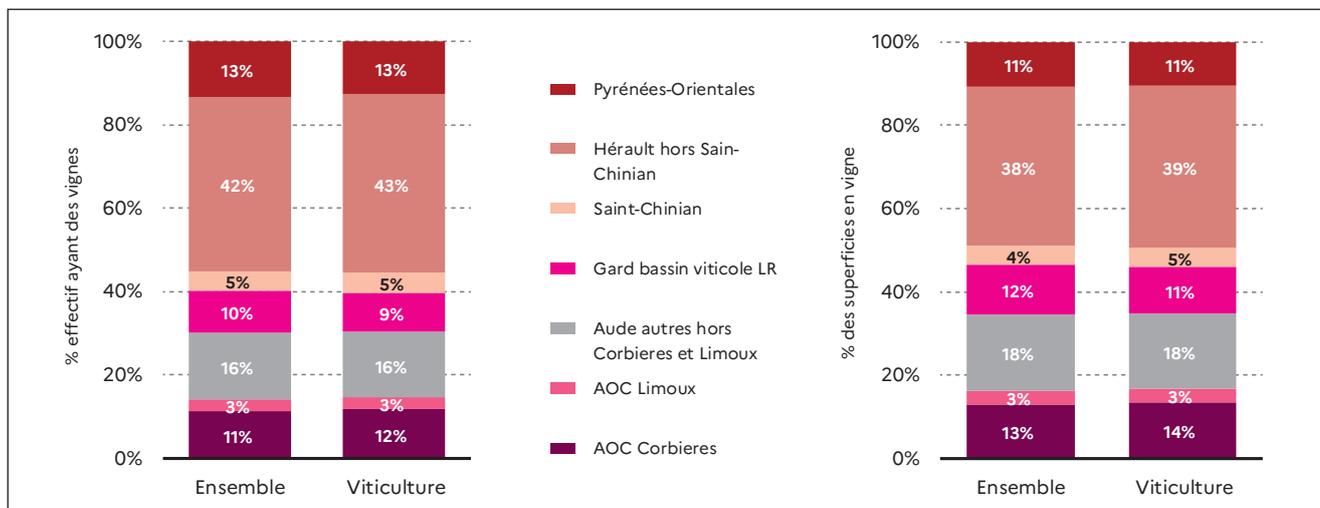
Surface des vignes en raisin de cuve par commune



Sources : ©IGN BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 2 :

Part du vignoble de l'Aude-autres dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon en nombre d'exploitations et en surface de vigne (exploitations ayant des vignes et exploitations spécialisées en viticulture)



Note de lecture : les exploitations ayant des vignes dans le territoire de l'Aude hors AOC Corbières et Limoux représentent 16 % des exploitations ayant des vignes dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon. Les exploitations spécialisées en viticulture représentent 16 % des exploitations spécialisées du bassin viticole Languedoc-Roussillon.

Source : Agreste, Recensement agricole 2020

## Place du vignoble de l'Aude-autres

Le territoire de l'Aude hors périmètres des AOC Corbières et Limoux représente en moyenne sur les 5 dernières années 21 % des volumes de production de vins du bassin viticole Languedoc-Roussillon. Le volume total de vins produit en 2020 est d'environ 2,3 millions d'hectolitre (figure 3). Cette production est réalisée sur une superficie de plus de 34 000 hectares de vignes à raisin de cuve, soit 18 % des surfaces du bassin viticole Languedoc-Roussillon lors de la campagne 2020.

Les rendements du vignoble sont en moyenne de 63 hl/ha sur les années 2016 à 2020 mais varient fortement selon le signe de qualité (figure 4).

En 2020, 89 % des entreprises vitivinicoles (EVV) du territoire de l'Aude-autres apportent leur récolte en cave coopérative, ce qui représente 76 % des volumes du territoire qui vont en cave coopérative

## Les exploitations et les superficies en 2020

En 2020, on dénombre 2 268 exploitations cultivant de la vigne dans le périmètre de l'Aude-autres pour une superficie totale de vignes de 33 663 ha.

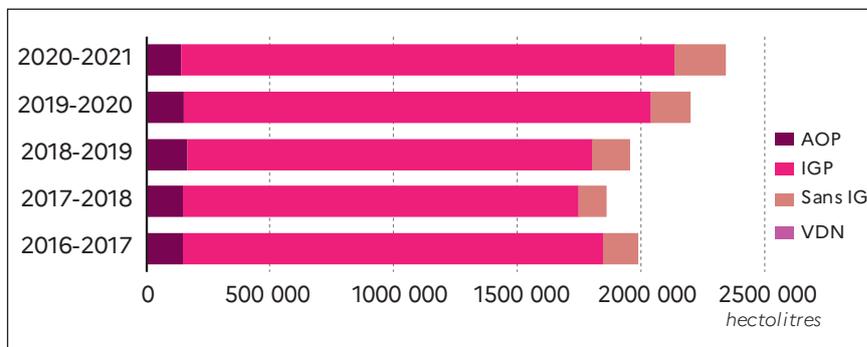
Ces exploitations sont fortement spécialisées. 91 %, soit 2 074 exploitations ont comme orientation technico-économique la viticulture, 3 % sont spécialisées en polyculture ou polyélevage, 3 % en cultures fruitières ou autres cultures permanentes et 1 % en grandes cultures. Les quelques autres exploitations se répartissent dans les autres orientations de production.

### Les exploitations spécialisées

Les exploitations spécialisées en viticulture concentrent 93 % des

Figure 3 :

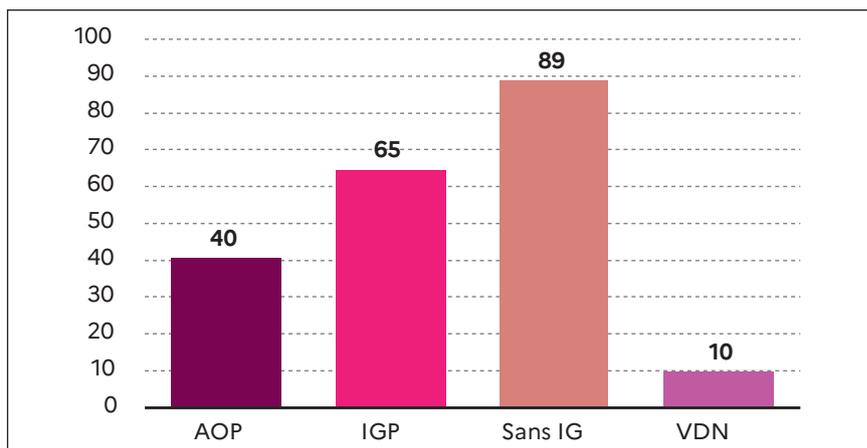
Répartition des volumes 2016 à 2020 selon les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) dans le territoire de l'Aude-autres



Source : Douanes, casier viticole informatisé récolte

Figure 4 :

Rendements moyens (hl/ha) par SIQO dans le territoire de l'Aude-autres sur la période 2016-2020



Source : Douanes, casier viticole informatisé récolte

Tableau 1 :

Effectif, superficie et équivalent temps plein selon la spécialisation des exploitations

	Nombre d'exploitations	Superficie de vignes	Superficie moyenne (ha)	ETP	ETP moyen
Viticulture	2 074	31 404	15,1	2 736	1,3
Polyculture ou polyélevage	78	1 335	17,1	195	2,5
Cultures fruitières ou permanentes	69	700	10,1	151	2,2
Cultures spécialisées en grandes cultures	33	153	4,6	67	2,0
Autres	14	71	5,1	20	1,4
<b>Total</b>	<b>2 268</b>	<b>33 663</b>	<b>14,8</b>	<b>3 169</b>	<b>1,4</b>

Source : Agreste, Recensement agricole 2020

surfaces du vignoble de l'Aude-autres et 85 % du potentiel de production du territoire (PBS).

Les 192 exploitations agricoles de plus de 250 000 € de pbs représentent 9 % du nombre d'exploitation spécialisée en viticulture mais 40 % du potentiel de production (figure 5).

Les exploitations spécialisées en viticulture tirent leur potentiel de production quasi exclusivement de la PBS vins de qualité et/ou des vins sans IG (96 % de la pbs totale est issue de la pbs des vins).

Sur la période 2000 à 2020, le pourcentage d'exploitations ayant des vignes spécialisées en viticulture varie entre 90 % et 93 % (figure 6).

Les surfaces moyennes par exploitation sont fortement liées à la dimension économique de ces dernières. Les micros exploitations ont en moyenne une superficie de vignes de 1,7 hectare et les petites ont en moyenne 9 hectares de vigne. Les exploitations de taille économique moyennes ont environ 23 hectares quand les grandes ont 65 hectares de vignes.

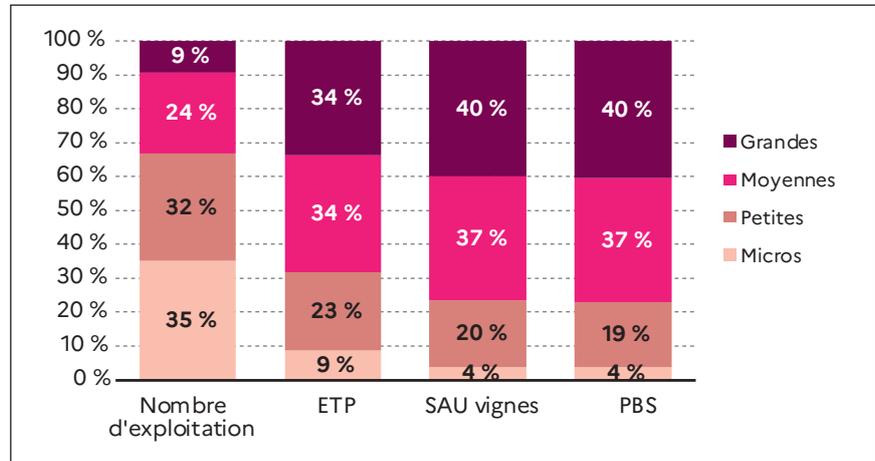
La surface en vignes est plutôt dispersée dans les exploitations spécialisées. L'écart interquartile pour les grandes exploitations (entre le 1er quart et le dernier quart) est de 29 ha (figure 7).

### Les chefs d'exploitation dirigeant les exploitations viticoles dans le périmètre de l'Aude-autres

En moyenne, les exploitations viticoles ayant des surfaces de vignes sur le territoire sont dirigées par 1,1 chef d'exploitation, comme dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon.

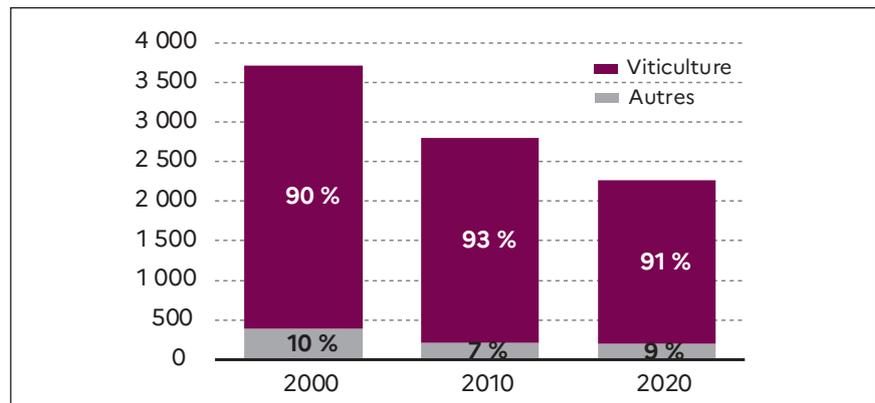
Le nombre de chef et co-exploitants est dépendant de la dimension économique des exploitations. Les micros et petites exploitations ont

Figure 5 : Effectif, ETP, surface et PBS selon la dimension économique des exploitations spécialisées en viticulture



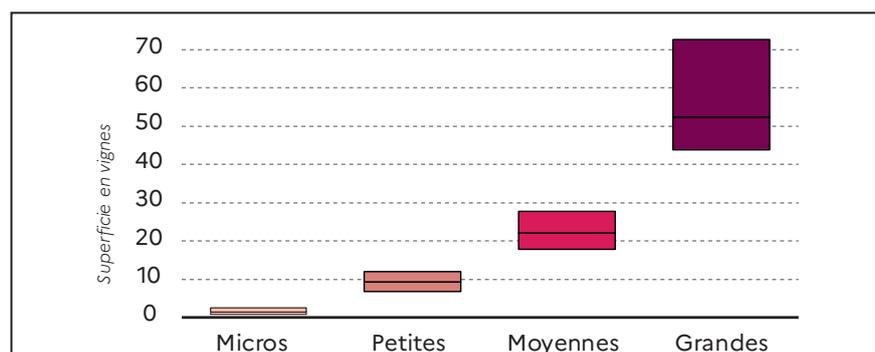
Source : Agreste, Recensement agricole 2020

Figure 6 : Évolution du nombre d'exploitations ayant des superficies en vignes selon la spécialisation



Sources : Agreste, Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

Figure 7 : Dispersion de la superficie en vignes des exploitations spécialisées selon la dimension économique



Source : Agreste, Recensement agricole 2020

1 chef d'exploitation, les moyennes ont 1,2 chefs à leur tête et les grandes sont dirigées en moyenne par 1,4 chef d'exploitation.

1 745 chefs dirigent des exploitations individuelles, 242 dirigent des EARL (pour 167 exploitations). Les GAEC au nombre de 89 sont dirigés par 198 chefs et co-exploitants et les autres formes sociétaires sont dirigés par 343 associés (258 exploitations).

La médiane d'âge des chefs d'exploitation viticoles et co-exploitants est de 55 ans pour l'ensemble des chefs d'exploitations du territoire et 25 % d'entre eux ont atteint les 62 ans ou plus. Les exploitations viticoles du bassin viticole sont dirigées par 720 femmes soit 28 % des chefs d'exploitations. La moitié a au moins 58 ans et un quart d'entre elles ont atteint les 65 ans.

### Installation des chefs d'exploitation

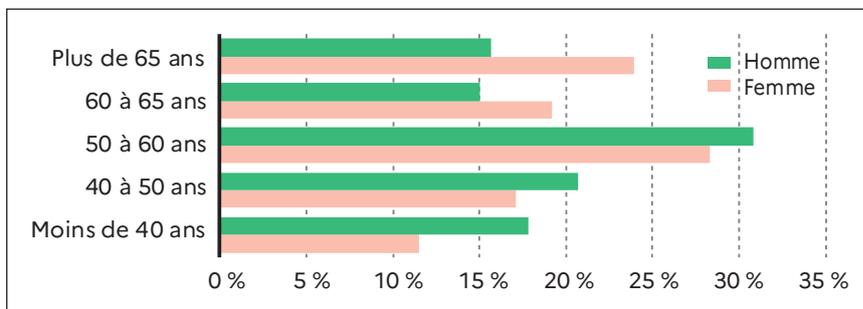
Le nombre d'installation de chefs d'exploitation ayant des surfaces de vignes augmente de 18 % sur la période 2010-2020. Cette hausse se décompose en une forte hausse des installations des femmes de + 44 % et une légère augmentation des installations des hommes + 7 %.

508 chefs se sont installés entre 2000 et 2010, puis 598 se sont installés entre 2010 et 2020 (figure 9).

La question du devenir des exploitations dirigées par des chefs d'exploitations de plus de 60 ans donne une tendance sur l'avenir d'un certain nombre d'exploitation. Un tiers des chefs sont indécis et ne se prononcent pas ce qui représente 1 914 ha de vignobles. 27 % des répondants pensent que leur exploitation sera reprise. 1 % estiment que l'avenir de leur exploitation est incertain avec notamment la disparition des terres de l'exploitation au profit d'un usage non agricole, ce qui représente 8 ha de vignobles.

Figure 8 :

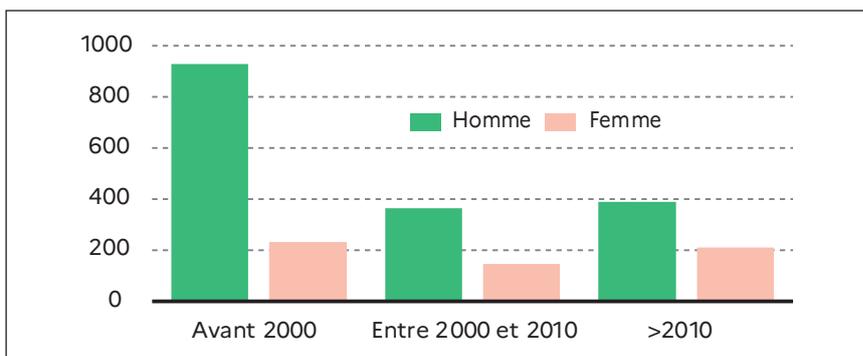
Répartition des chefs d'exploitations de l'Aude-autres par tranches d'âge et sexe



Source : Agreste, Recensement agricole 2020

Figure 9 :

Dynamique d'installation des chefs d'exploitations et co-exploitants selon le sexe



Source : Recensement agricole 2020

### L'emploi dans le secteur viticole

L'emploi agricole dans le territoire de l'Aude hors AOC Corbières et Limoux est de 3 169 équivalents temps plein pour assurer le travail sur les exploitations. Le temps de travail agricole se décompose pour 54 % des ETP par les chefs et des co-exploitants, pour 30 % par les salariés permanents et pour 15 % par les salariés saisonniers.

Sur le territoire, ce sont 1 407 personnes qui sont salariées de façon permanente et 2 900 saisonniers. La filière viticole sur le périmètre de l'Aude-autres est importante dans l'emploi agricole. L'emploi dans la viticulture c'est 71 % des personnes salariées en permanence de l'ensemble des exploitations agricoles et 58 % du total des saisonniers.

### Les démarches de valorisation

Sur le territoire, ce sont 3 475 hectares de vignoble qui sont conduits en agriculture biologique. Ces surfaces sont réparties sur 216 exploitations certifiées. Ces exploitations avec des surfaces viticoles certifiées représentent 10 % du nombre d'exploitations viticoles pour 10 % des surfaces viticoles. Parmi ces dernières, 78 % sont intégralement certifiées pour toutes les productions.

La vinification à la ferme est la première activité de diversification des exploitations viticoles, 11 % réalisent la production de vins à la ferme. 6 % des exploitations déclarent réaliser du travail agricole pour d'autres exploitations comme la moisson, la fenaison, la vendange. Enfin 3 % des

exploitations ont une activité touristique d'hébergement.

La commercialisation par circuits courts des vins concerne 896 exploitations. La vente directe à la ferme est le principal circuit court pratiqué pour 20 % de ces exploitations. Ensuite c'est la vente à des restaurants pour 16 % des exploitations et la vente à des commerçants détaillants (15 % des exploitations) qui sont les deux autres principales solutions de commercialisation en circuit court.

## De fortes évolutions structurelles

Le nombre d'exploitations ayant des surfaces de vignes est en forte diminution depuis les années 2000. Sur la période 2000-2010, la baisse du nombre d'exploitation est de 25 % soit environ 91 exploitations en moins en moyenne chaque année (figure 10). Entre 2010 et 2020, la tendance à la baisse continue mais est moins prononcée - 19 % soit annuellement 54 exploitations en moins.

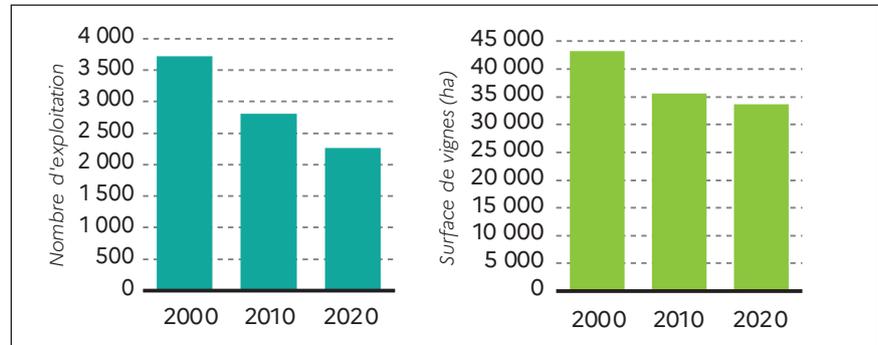
Les surfaces en vignes suivent une tendance similaire mais de moindre niveau - 18 %, soit - 7 578 ha sur la première période et - 5 %, soit - 1 948 ha entre 2010 et 2020.

## Une concentration de la production dans les grandes exploitations spécialisées

Entre 2010 et 2020, le potentiel de production viticole a progressé uniquement dans les grandes exploitations spécialisées. La part de PBS viticole des exploitations de plus de 20 ha de vignes du territoire de l'Aude hors Corbières et Limoux a progressé de 7 points, atteignant 62 % de la PBS vins en 2020 (figure 11). A l'opposé, la part de PBS des exploitations de moins de 5 ha a perdu deux points et celle des exploitations ayant entre 10 et 20 ha de vignes a diminué de 6 points.

Figure 10 :

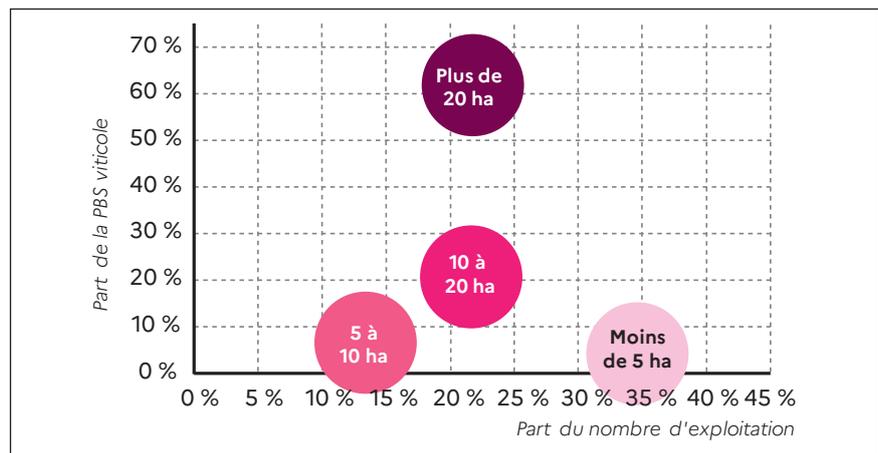
### Évolution structurelle des exploitations de l'Aude-autres entre 2000 et 2020



Sources : Agreste, Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

Figure 11 :

### Concentration du potentiel de production dans l'Aude-autres



Note de lecture : les exploitations spécialisées en viticulture ayant plus de 20 ha de vignes représentent 22 % de l'ensemble des exploitations agricoles ayant des vignes et 62 % du potentiel de production viticole de ces exploitations.

Source : Agreste, Recensement agricole 2020

## Irrigation

Dans le périmètre de l'Aude-autres, les exploitations ayant de la vigne irriguent 17 715 ha dont 9 596 ha de vignes. Ces surfaces viticoles irriguées représentent 29 % des surfaces totales de vignes.

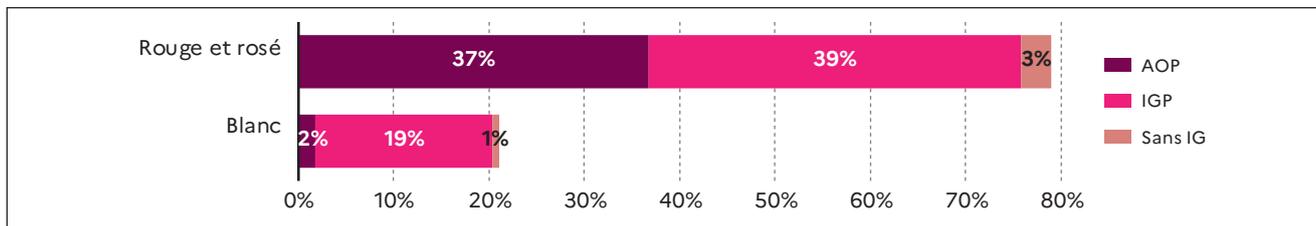
La capacité d'irrigation des exploitations spécialisées en viticulture est de 11 837 ha. 72 % de ces surfaces sont irrigables par micro-irrigation, 14 % par aspersion et 13 % par gravité.

## Les cépages, arrachages et plantations (CVI)

Dans le territoire d'étude, 79 % des surfaces revendiquées dans le casier viticole informatisé sont des surfaces en rouge ou rosé. Ces surfaces se décomposent à 39 % en IGP, 37% en AOP et 3 % sans IG (figure 12).

21 % des surfaces revendiquées sont en blanc dont 19 % sont déclarés en IGP, 2 % en AOP et 1 % sans IG.

**Figure 12 :**  
Répartition du vignoble de l'Aude-autres selon la couleur et par SIQO



Source : Douanes, casier viticole informatisé foncier 2021

L'appellation la plus répandue sur le territoire est l'IGP avec 58 % des surfaces, toutes couleurs confondues, soit 19 373 ha. L'AOP représente 39 % des superficies de vignes soit 12 983 ha. Les sans indication géographique représente 4 % du vignoble.

On dénombre 96 cépages implantés sur le territoire. Les dix principaux cépages cultivés concentrent 81 % du total des surfaces revendiquables.

Les 3 principaux cépages en rouge sont le merlot, la syrah et le cabernet sauvignon. Ils sont implantés sur 39 % du vignoble.

Le chardonnay, le sauvignon et le vignier sont les principaux cépages en blanc et représentent 18 % de l'ensemble du vignoble.

6 532 ha de vigne ont été arrachés au cours de la période 2016-2021. En moyenne c'est donc 1 089 ha arrachés chaque année soit 3% de la superficie du vignoble chaque année.

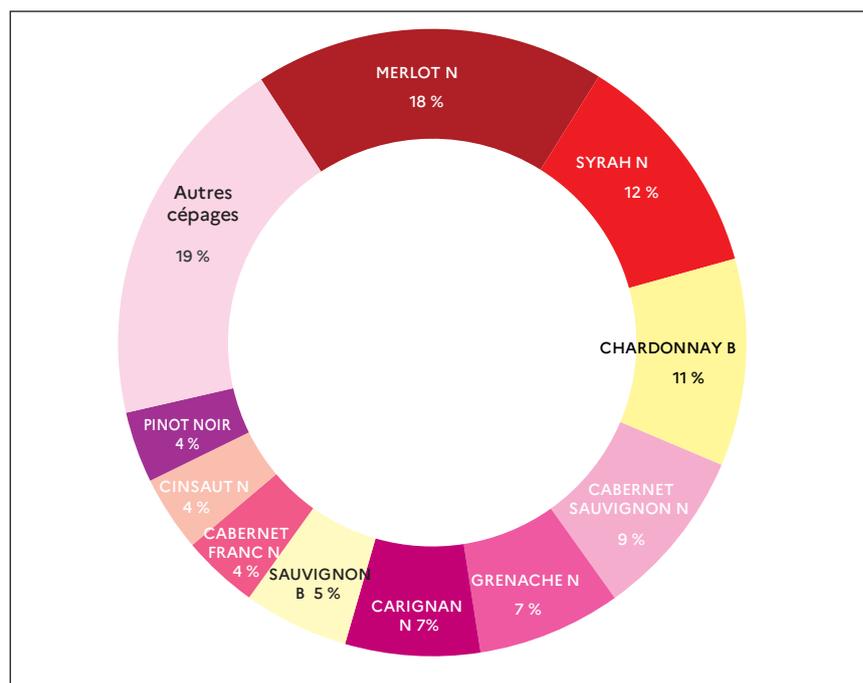
Sur cette même période, 6 780 ha ont été plantés soit une moyenne annuelle de 1 130 ha. La gestion du vignoble permet donc en moyenne

sur les 6 dernières années de conserver un niveau de surface quasiment stable (en moyenne 41 ha de plus chaque année).

Cependant, dans le détail, deux dynamiques opposés se sont succédés

sur cette période 2016-2021. Sur la période 2016-2018, le différentiel entre plantation et arrachage a été positif et le gain de surfaces de vignes est de 592 ha. Par contre sur la période récente, le solde est négatif avec 344 ha de vigne en moins.

**Figure 13 :**  
Répartition des surfaces revendiquables par cépages



Source : Douanes, casier viticole informatisé foncier 2021

# 4 VIGNOBLE DU GARD PARTIE BASSIN VITICOLE LANGUEDOC-ROUSSILLON

## SOMMAIRE

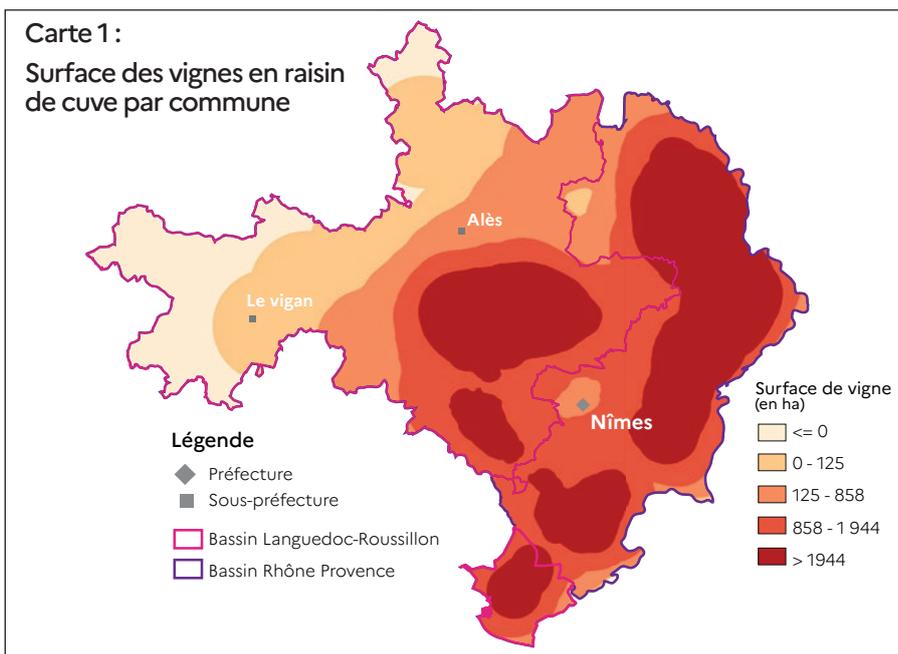
- p.33 Le territoire
- p.34 Place du vignoble du Gard-BVLR
- p.34 Les exploitations et les superficies en 2020
  - Les exploitations spécialisées
- p.35 Les chefs d'exploitation dirigeant les exploitations viticoles du territoire
- p.36 Installation des chefs d'exploitations
- p.36 L'emploi dans le secteur viticole
- p.36 Les démarches de valorisation
- p.37 De fortes évolutions structurelles
- p.37 Une concentration de la production dans les grandes exploitations spécialisées
- p.37 Irrigation
- p.37 Cépages, arrachages et plantations

# 4 VIGNOBLE DU GARD PARTIE BASSIN VITICOLE LANGUEDOC-ROUSSILLON

## Le territoire

Le territoire du Gard bassin viticole Languedoc-Roussillon (BVLR) est composé de 240 communes situées dans l'Ouest et le Sud du département du Gard. Dans cette publication nous appellerons ce territoire Gard-BVLR.

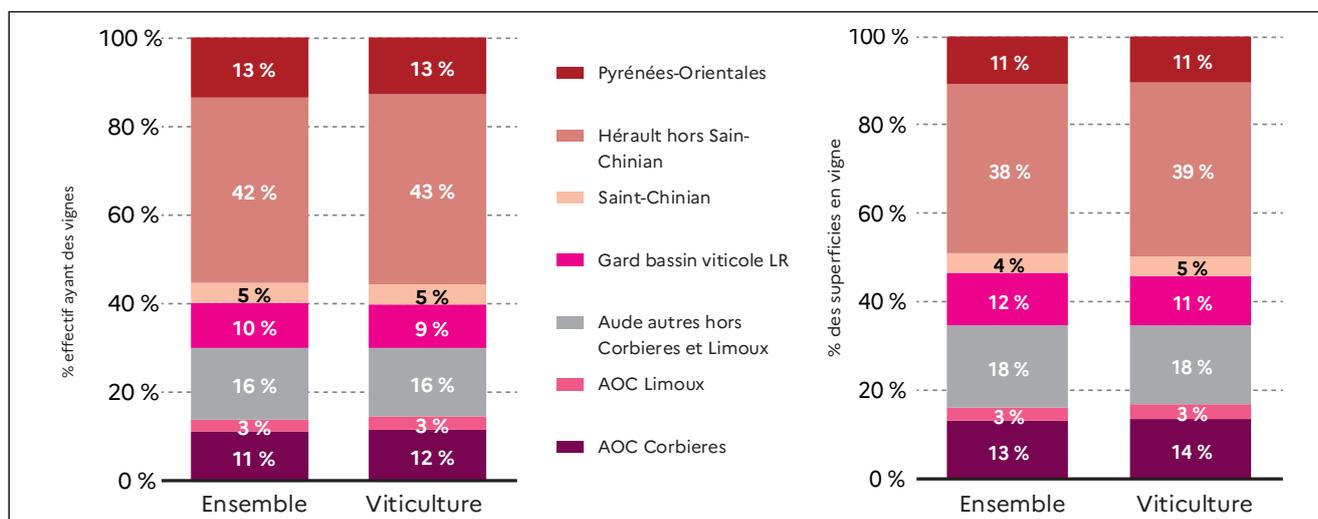
Le vignoble du Gard-BVLR représente 10 % des exploitations ayant des vignes dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon et 12 % de ces surfaces. Ce territoire représente 46 % des exploitations ayant des vignes du département et 40 % de ces surfaces gardoises.



Sources : ©IGN BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 2 :

Part du vignoble du Gard partie bassin viticole Languedoc-Roussillon en nombre d'exploitations et en surface de vigne (exploitations ayant des vignes et exploitations spécialisées en viticulture)



Note de lecture : les exploitations ayant des vignes dans le territoire du Gard-BVLR représentent 10 % des exploitations ayant des vignes dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon. Les exploitations spécialisées en viticulture représentent 9 % des exploitations spécialisées du bassin viticole Languedoc-Roussillon.

Source : Agreste, Recensement agricole 2020

## Place du vignoble du Gard-BVLR

Le territoire du Gard-BVLR représente en moyenne sur les 5 dernières années 13 % des volumes de production de vins du bassin viticole Languedoc-Roussillon. Le volume total de vins produit en 2020 est d'un peu plus de 1,3 millions d'hectolitre (figure 3). Cette production est réalisée sur une superficie de plus de 21 000 hectares de vignes à raisin de cuve, soit 11 % des surfaces du bassin viticole Languedoc-Roussillon lors de la campagne 2020.

Les rendements du vignoble sont en moyenne de 64 hl/ha sur les années 2016 à 2020 mais varient fortement selon le signe de qualité (figure 4).

En 2020, 89 % des entreprises vitivinicoles (EVV) du territoire du Gard-BVLR apportent leur récolte en cave coopérative, ce qui représente 79 % des volumes du territoire qui vont en cave coopérative.

## Les exploitations et les superficies en 2020

En 2020, on dénombre 1 438 exploitations cultivant de la vigne dans le périmètre d'étude pour une superficie totale de vignes de 22 131 ha.

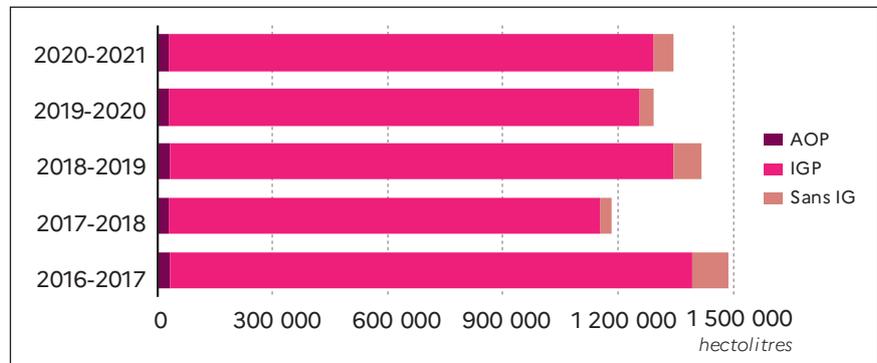
Ces exploitations sont fortement spécialisées. 87 %, soit 1 249 exploitations ont comme orientation technico-économique la viticulture, 6 % sont spécialisées en polyculture ou polyélevage, 4 % en cultures fruitières ou autres cultures permanentes et 2 % en maraîchage ou horticulture. Les quelques autres exploitations se répartissent dans les autres orientations de production.

## Les exploitations spécialisées

Les exploitations spécialisées en viticulture concentrent 89 % des surfaces du vignoble du Gard-BVLR et

Figure 3 :

Répartition des volumes 2016 à 2020 selon les signes d'identification de la qualité et de l'origine (siqo) dans le territoire du Gard-BVLR



Source : Douanes, casier viticole informatisé récolte

Figure 4 :

Rendements moyens (hl/ha) par SIQO dans le territoire du Gard-BVLR sur la période 2016-2020



Source : Douanes, casier viticole informatisé récolte

Tableau 1 :

Effectif, superficie et équivalent temps plein selon la spécialisation des exploitations

	Nombre d'exploitations	Superficie de vignes	Superficie moyenne (ha)	ETP	ETP moyen
Viticulture	1 249	19 653	15,7	1 648	1,3
Polyculture ou polyélevage	88	1 620	18,4	192	2,2
Cultures fruitières ou permanentes	54	452	8,4	65	1,2
Maraîchage ou horticulture	25	333	13,3	87	3,5
Autres	22	73	3,3	34	1,5
<b>Total</b>	<b>1 438</b>	<b>22 131</b>	<b>15,4</b>	<b>2 025</b>	<b>1,4</b>

Source : Agreste, Recensement agricole 2020

77 % du potentiel de production du territoire (PBS).

Les 100 exploitations agricoles de plus de 250 000 € de pbs représentent 8 % du nombre d'exploitation spécialisée en viticulture mais 35 % du potentiel de production (figure 5).

Les exploitations spécialisées en viticulture tirent leur potentiel de production quasi exclusivement de la PBS vins de qualité et/ou des vins sans IG (94 % de la pbs totale est issue de la pbs des vins).

Sur la période 2000 à 2020, le mouvement de spécialisation des exploitations ayant des vignes s'est accentué passant de 73 % des exploitations en 2000 à 87 % des exploitations en 2020 (figure 6).

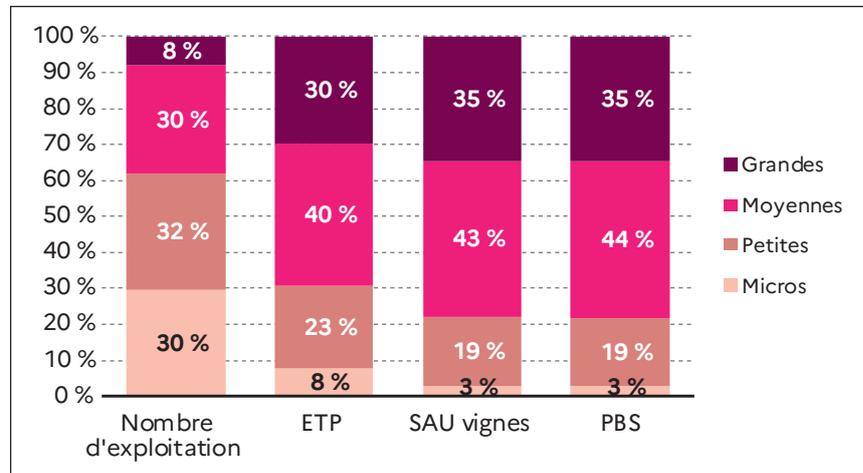
Les surfaces moyennes par exploitation sont fortement liées à la dimension économique de ces dernières. Les micros exploitations ont en moyenne une superficie de vignes de 1,6 hectare et les petites ont en moyenne 9 hectares de vigne. Les exploitations de taille économique moyennes ont environ 23 hectares quand les grandes ont 68 hectares de vignes.

La surface en vignes est plutôt dispersée dans les exploitations spécialisées. L'écart interquartile pour les grandes exploitations (entre le 1er quart et le dernier quart) est de 20 ha (figure 7).

### Les chefs d'exploitation dirigeant les exploitations viticoles dans le Gard-BVLR

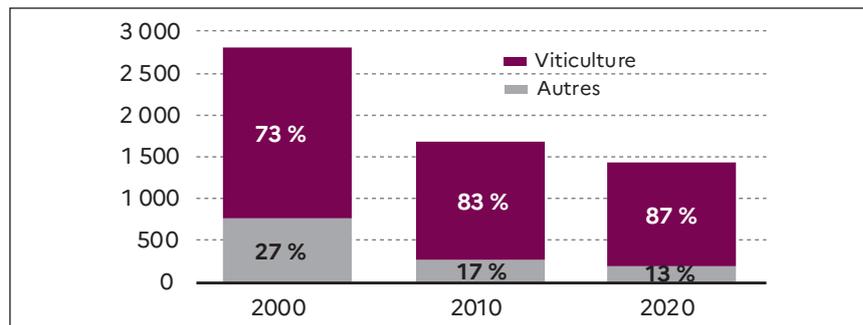
En moyenne, les exploitations viticoles ayant des surfaces de vignes sur le territoire sont dirigées par 1,1 chef d'exploitation, comme dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon.

**Figure 5 :**  
Effectif, ETP, surface et PBS selon la dimension économique des exploitations spécialisées en viticulture



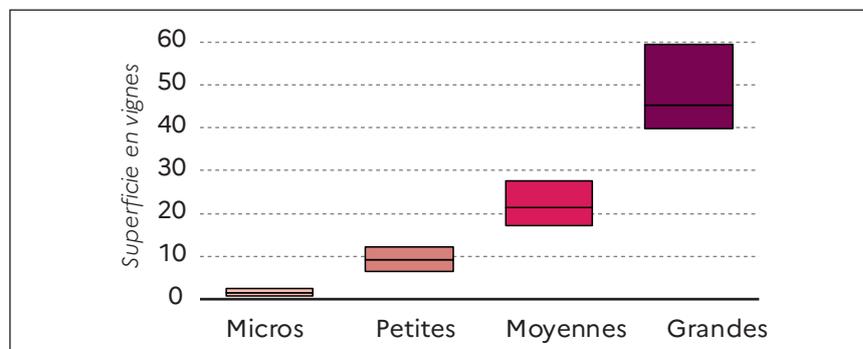
Source : Agreste, Recensement agricole 2020

**Figure 6 :**  
Évolution du nombre d'exploitations ayant des superficies en vignes selon la spécialisation



Sources : Agreste, Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

**Figure 7 :**  
Dispersion de la superficie en vignes des exploitations spécialisées selon la dimension économique



Source : Agreste, Recensement agricole 2020

Le nombre de chef et co-exploitants est dépendant de la dimension économique des exploitations. Les micros exploitations ont en moyenne 1 chef d'exploitation, les petites sont dirigées par 1,1 chef, les moyennes ont 1,2 chef à leur tête et les grandes sont dirigées en moyenne par 1,5 chef d'exploitation.

1 057 chefs dirigent des exploitations individuelles, 238 dirigent des EARL (pour 175 exploitations). Les GAEC au nombre de 54 sont dirigés par 119 chefs et co-exploitants et les autres formes sociétaires sont dirigés par 210 associés (152 exploitations).

La médiane d'âge des chefs d'exploitation viticoles et co-exploitants est de 54 ans pour l'ensemble des chefs d'exploitations du territoire et 25 % d'entre eux ont atteint les 62 ans ou plus. Les exploitations viticoles du Gard-BVLR sont dirigées par 400 femmes soit 25 % des chefs d'exploitations. La moitié a au moins 56 ans et un quart d'entre elles ont atteint les 65 ans.

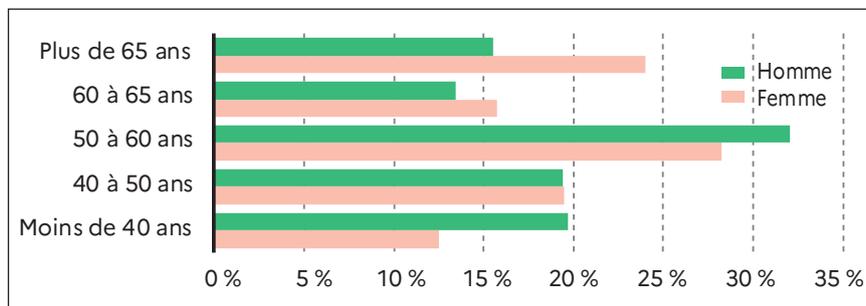
## Installation des chefs d'exploitation

Le nombre d'installation de chefs d'exploitation ayant des surfaces de vignes augmente de 36 % sur la période 2010-2020. Cette hausse se décompose en une forte hausse des installations des femmes de + 53 % et des installations des hommes + 29 %. 302 chefs se sont installés entre 2000 et 2010, puis 412 se sont installés entre 2010 et 2020 (figure 9).

La question du devenir des exploitations dirigées par des chefs d'exploitations de plus de 60 ans donne une tendance sur l'avenir d'un certain nombre d'exploitation. Un tiers des chefs sont indécis et ne se prononcent pas ce qui représente 787 ha de vignobles. 25 % des répondants pensent que leur exploitation sera reprise. 3 % estiment que l'avenir de leur exploitation est incertain avec notamment la disparition des terres

Figure 8 :

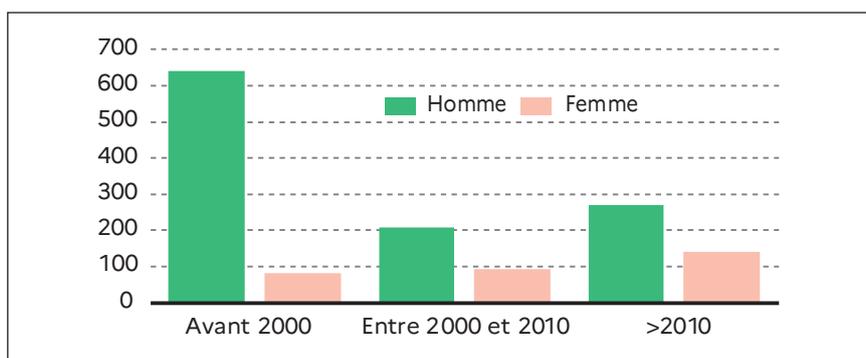
Répartition des chefs d'exploitations du Gard-BVLR par tranches d'âge et sexe



Source : Agreste, Recensement agricole 2020

Figure 9 :

Dynamique d'installation des chefs d'exploitations et co-exploitants selon le sexe



Source : Recensement agricole 2020

de l'exploitation au profit d'un usage non agricole, ce qui représente 24 ha de vignobles.

## L'emploi dans le secteur viticole

L'emploi agricole dans le territoire du Gard-BVLR est de 2 026 équivalents temps plein pour assurer le travail sur les exploitations. Le temps de travail agricole se décompose pour 56 % des ETP par les chefs et des co-exploitants, pour 30 % par les salariés permanents et pour 14 % par les salariés saisonniers.

Sur le territoire, ce sont 859 personnes qui sont salariées de façon permanente et 1 600 saisonniers. La filière viticole sur le périmètre d'étude est importante dans l'emploi agricole. L'emploi dans la viticulture

contribue pour 65 % des personnes salariées en permanence de l'ensemble des exploitations agricoles et à hauteur de 62 % du total des saisonniers.

## Les démarches de valorisation

Sur le territoire, ce sont 5 487 hectares de vignoble qui sont conduit en agriculture biologique. Ces surfaces sont réparties sur 329 exploitations certifiées. Ces exploitations avec des surfaces viticoles certifiées représentent 23 % du nombre d'exploitations viticoles pour 25 % des surfaces viticoles. Parmi ces dernières, 76 % sont intégralement certifiées pour toutes les productions.

La vinification à la ferme est la première activité de diversification des

exploitations viticoles, 10 % réalisent la production de vins à la ferme. 7 % des exploitations déclarent réaliser du travail agricole pour d'autres exploitations comme la moisson, la fenaison, la vendange. Enfin 3 % des exploitations produisent de l'huile d'olive.

La commercialisation par circuits courts des vins concerne 575 exploitations. La vente directe à la ferme est le principal circuit court pratiqué pour 19 % de ces exploitations. Ensuite c'est la vente à des restaurants pour 18 % des exploitations et la vente à des commerçants détaillants (17 % des exploitations) qui sont les deux autres principales solutions de commercialisation en circuit court.

### De fortes évolutions structurelles

Le nombre d'exploitations ayant des surfaces de vignes est en forte diminution depuis les années 2000. Sur la période 2000-2010, la baisse du nombre d'exploitation est de 40 % soit environ 112 exploitations en moins en moyenne chaque année (figure 10). Entre 2010 et 2020, la tendance à la baisse continue mais est moins prononcée - 14 % soit annuellement 24 exploitations en moins.

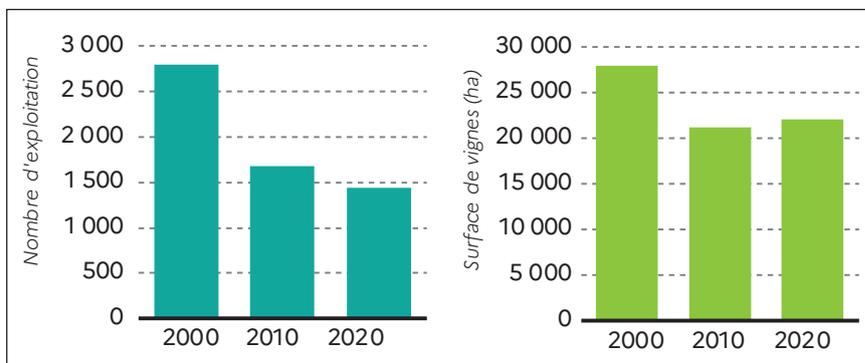
Les surfaces en vignes suivent une tendance similaire entre 2000 et 2010 avec - 18 %, soit 6 799 ha en moins, puis la tendance s'inverse entre 2010 et 2020 avec un gain de 880 hectares de vigne.

### Une concentration de la production dans les grandes exploitations spécialisées

Entre 2010 et 2020, le potentiel de production viticole a progressé uniquement dans les grandes exploitations spécialisées. La part de PBS viticole des exploitations de plus de 20 ha de vignes dans le territoire du Gard-BVLR a progressé de

Figure 10 :

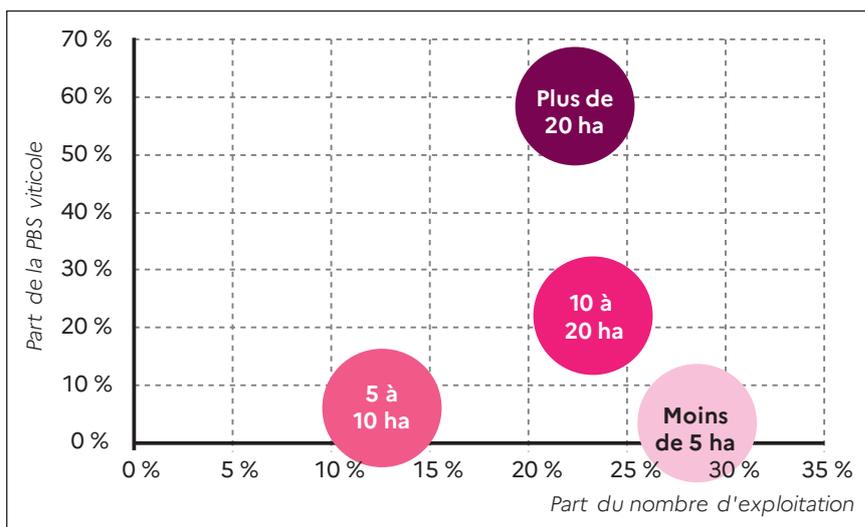
Évolution structurelle des exploitations du Gard-BVLR entre 2000 et 2020



Sources : Agreste, Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

Figure 11 :

Concentration du potentiel de production dans le Gard-BVLR



Note de lecture : les exploitations spécialisées en viticulture ayant plus de 20 ha de vignes représentent 22 % de l'ensemble des exploitations agricoles ayant des vignes et 59 % du potentiel de production viticole de ces exploitations.

Source : Agreste, Recensement agricole 2020

11 points, atteignant 59 % de la PBS vins en 2020 (figure 11). A l'opposé, la part de PBS des exploitations de moins de 10 ha ont perdu un point et celle des exploitations ayant entre 10 et 20 ha de vignes a diminué de 6 points.

### Irrigation

Dans le périmètre d'étude, les exploitations ayant de la vigne irriguent 5 478 ha dont 3 196 ha de vignes. Ces surfaces viticoles irriguées

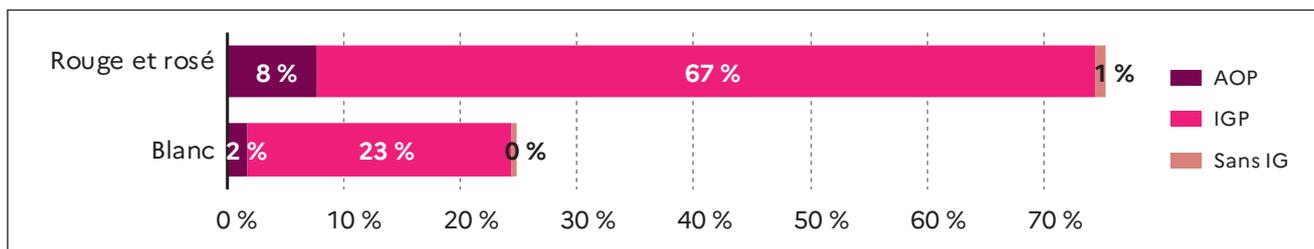
représentent 14 % des surfaces totales de vignes du territoire.

La capacité d'irrigation des exploitations spécialisées en viticulture est de 4 239 ha. 81 % de ces surfaces sont irrigables par micro-irrigation, 18 % par aspersion et 1 % par gravité.

### Les cépages, arrachages et plantations (CVI)

Dans le territoire du Gard-BVLR, 75 % des surfaces revendiquables dans

Figure 12 :  
Répartition du vignoble du Gard-BVLR selon la couleur et par SIQO



Source : Douanes, casier viticole informatisé foncier 2021

le casier viticole informatisé sont des surfaces en rouge ou rosé. Ces surfaces se décomposent à 89 % en IGP, 10 % en AOP et 1 % sans IG (figure 12).

Un quart des surfaces revendiquables sont en blanc dont 91 % sont déclarés en IGP, 7 % en AOP et 1 % sans IG.

L'appellation la plus répandue sur le territoire est l'IGP avec 89 % des surfaces, toutes couleurs confondues, soit environ 19 780 ha. L'AOP représente 9 % des superficies de vignes soit 2 084 ha. Les sans indication géographique représente 1 % du vignoble.

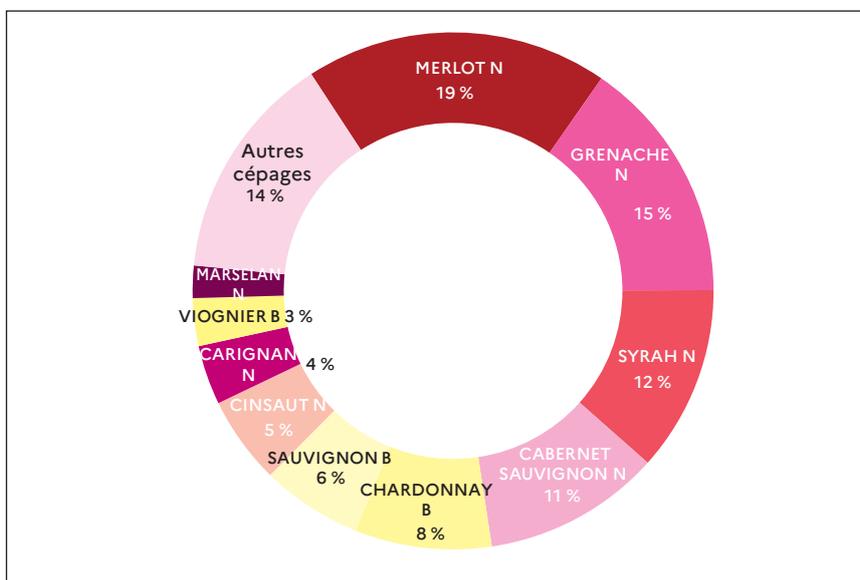
On dénombre 103 cépages implantés sur le territoire de l'étude. Les dix principaux cépages cultivés concentrent 86 % du total des surfaces revendiquables.

Les 3 principaux cépages en rouge sont le merlot, le grenache et la syrah. Ils sont implantés sur 46 % du vignoble.

Le chardonnay, le sauvignon et le viognier sont les principaux cépages en blanc et représentent 18 % de l'ensemble du vignoble.

3 032 ha de vigne ont été arrachés au cours de la période 2016-2021. En

Figure 13 :  
Répartition des surfaces revendiquables par cépages



Source : Douanes, casier viticole informatisé foncier 2021

moyenne c'est donc 505 ha arrachés chaque année soit 2,3% de la superficie du vignoble chaque année.

Sur cette même période, 3 526 ha ont été plantés soit une moyenne annuelle de 588 ha. La gestion du vignoble permet donc en moyenne sur les 6 dernières années une légère hausse des surfaces (en moyenne 82 ha de plus chaque année). En extrapolant sur la dernière décennie, on estime à 823 ha de surface de vignoble en plus.

Cependant, dans le détail, deux dynamiques opposées se sont succédés sur cette période 2016-2021. Sur la période 2016-2019, le différentiel entre plantation et arrachage a été positif et le gain de surfaces de vignes est de 547 ha. Par contre sur la période 2020-2021, le solde est négatif avec 53 ha de vigne en moins.

# VIGNOBLE DU GARD PARTIE BASSIN VITICOLE VALLÉE-RHÔNE-PROVENCE

## SOMMAIRE

- p.40 Le territoire
- p.41 Place du vignoble du Gard partie bassin viticole Vallée-Rhône-Provence
- p.41 Les exploitations et les superficies en 2020
  - Les exploitations spécialisées
- p.42 Les chefs d'exploitations dirigeant les exploitations viticoles du territoire
- p.43 Installation des chefs d'exploitations
- p.43 L'emploi dans le secteur viticole
- p.43 Les démarches de valorisation
- p.44 De fortes évolutions structurelles
- p.44 Une concentration de la production dans les grandes exploitations spécialisées
- p.44 Irrigation
- p.44 Cépages, arrachages et plantations

# 5 VIGNOBLE DU GARD PARTIE BASSIN VITICOLE VALLÉE-RHÔNE-PROVENCE

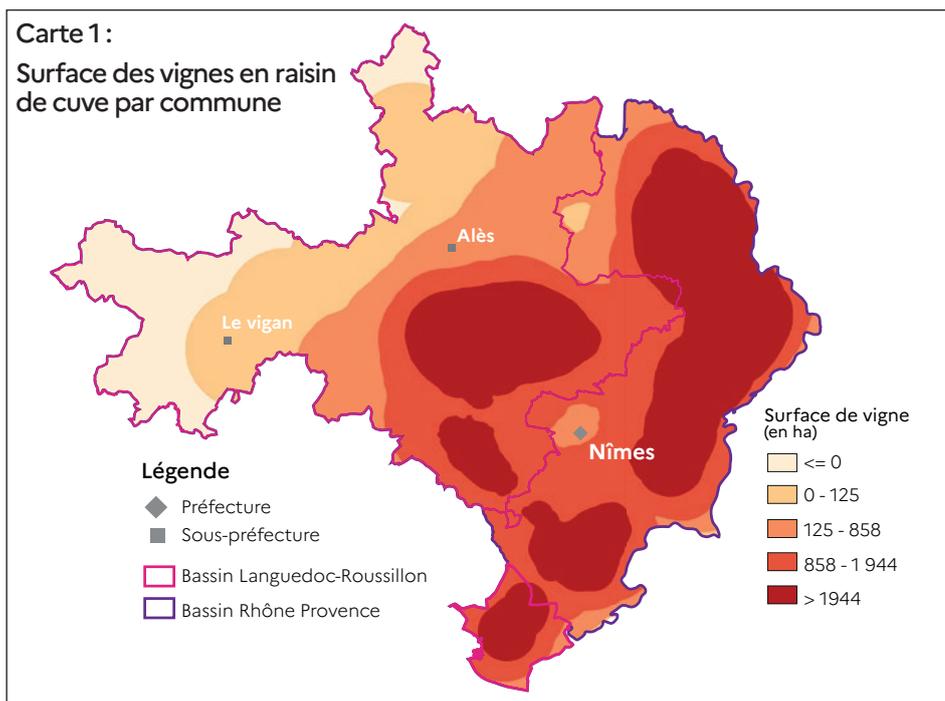
## Le territoire

Le territoire du Gard bassin viticole Vallée-Rhône-Provence est composé de 111 communes situées dans l'Est et le Nord du département du Gard. Dans cette publication nous appellerons ce territoire Gard-VRP.

Le vignoble du Gard-VRP représente 14 % des exploitations ayant des vignes dans le bassin viticole Vallée Rhône-Provence et 21 % de ces surfaces. Ce territoire représente 54 % des exploitations ayant des vignes du département et 60 % de ces surfaces Gardoises.

Carte 1:

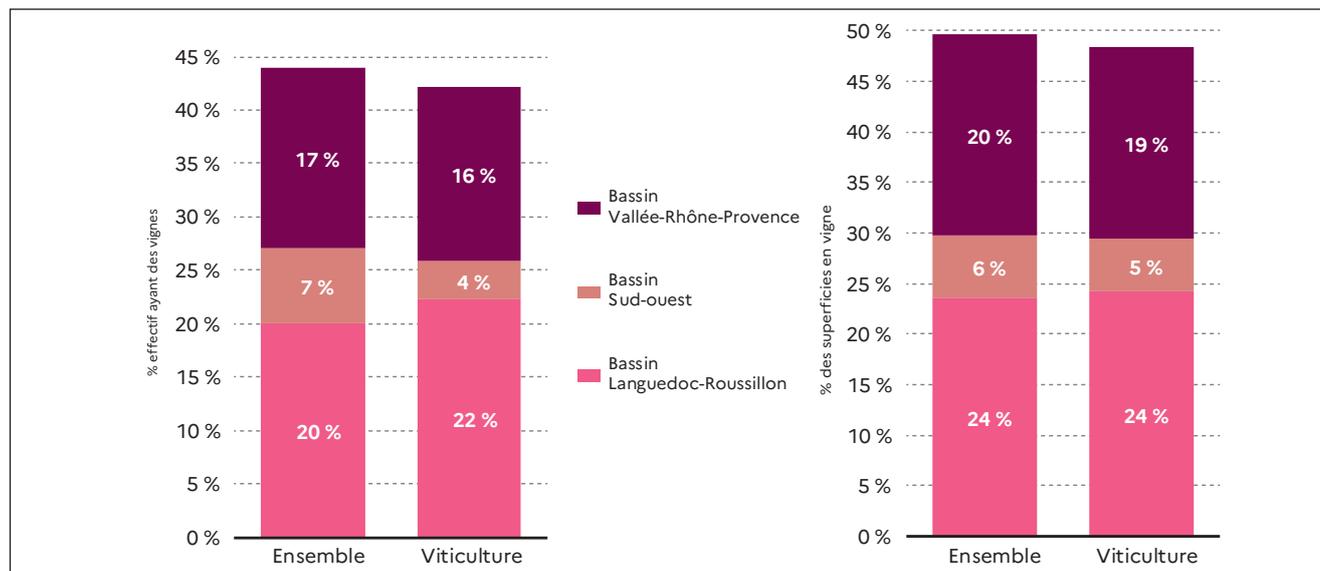
Surface des vignes en raisin de cuve par commune



Sources : ©IGN BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 2 :

Part du vignoble du Gard partie bassin viticole Vallée-Rhône-Provence (VRP) en nombre d'exploitations et en surface de vigne (exploitations ayant des vignes et exploitations spécialisées en viticulture)



Note de lecture : les exploitations ayant des vignes dans le bassin viticole Vallée-Rhône-Provence représentent 17 % des exploitations du même type métropolitain. Les exploitations spécialisées en viticulture représentent 16 % des exploitations spécialisées de France métropolitaine.

Source : Agreste, Recensement agricole 2020

## Place du vignoble du Gard-VRP

Le volume total de vins produit en 2020 est d'un peu plus de 1,7 millions d'hectolitre (figure 3). Cette production est réalisée sur une superficie de plus de 31 600 hectares de vignes à raisin de cuve lors de la campagne 2020.

Les rendements du vignoble sont en moyenne de 54 hl/ha sur les années 2016 à 2020 mais varient fortement selon le signe de qualité (figure 4).

En 2020, 80 % des entreprises vitivinicoles (EVI) du territoire du Gard-VRP apportent leur récolte en cave coopérative, ce qui représente 59 % des volumes du territoire qui vont en cave coopérative.

## Les exploitations et les superficies en 2020

En 2020, on dénombre 1 714 exploitations cultivant de la vigne dans le périmètre d'étude pour une superficie totale de vignes de 32 573 ha. La majorité de ces exploitations est spécialisée en viticulture. 84 %, soit 1 447 exploitations ont comme orientation technico-économique la viticulture, 11 % sont spécialisées en cultures fruitières ou autres cultures permanentes et 3 % en polyculture ou polyélevage. Les quelques autres exploitations se répartissent dans les autres orientations de production.

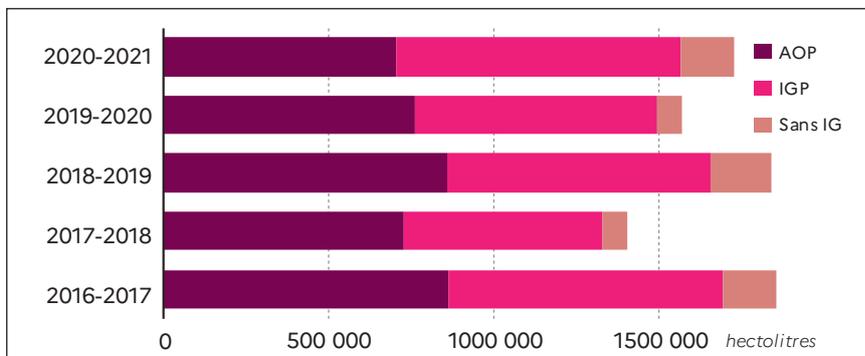
### Les exploitations spécialisées

Les exploitations spécialisées en viticulture concentrent 87 % des surfaces du vignoble du Gard-BVRP et 68 % du potentiel de production du territoire (PBS).

Les 228 exploitations agricoles de plus de 250 000 € de pbs représentent 16 % du nombre d'exploitation spécialisée en viticulture mais

Figure 3 :

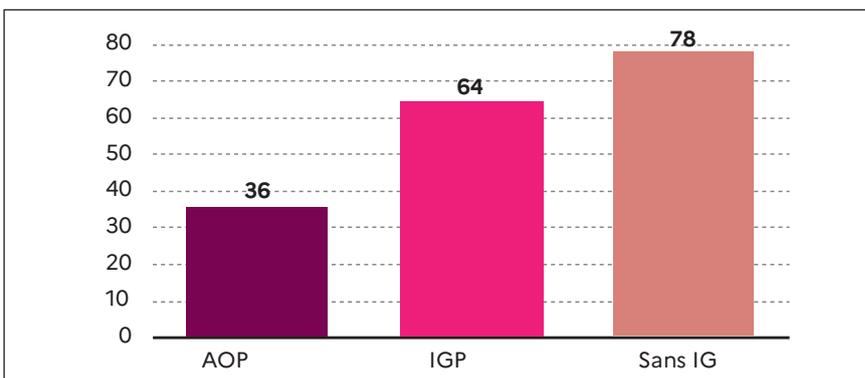
Répartition des volumes 2016 à 2020 selon les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) dans le territoire du Gard-VRP



Source : Douanes, casier viticole informatisé récolte

Figure 4 :

Rendements moyens (hl/ha) par SIQO dans le territoire du Gard-VRP sur la période 2016-2020



Source : Douanes, casier viticole informatisé récolte

Tableau 1 :

Effectif, superficie et équivalent temps plein selon la spécialisation des exploitations

	Nombre d'exploitations	Superficie de vignes	Superficie moyenne (ha)	ETP	ETP moyen
Viticulture	1 447	28 501	19,7	2 605	1,8
Cultures fruitières ou permanentes	186	2 914	15,7	946	5,1
Polyculture ou polyélevage	53	931	17,6	234	4,4
Autres	28	227	8,1	162	5,8
<b>Total</b>	<b>1 714</b>	<b>32 573</b>	<b>19,0</b>	<b>3 947</b>	<b>2,3</b>

Source : Agreste, Recensement agricole 2020

50 % du potentiel de production (figure 5).

Les exploitations spécialisées en viticulture tirent leur potentiel de production quasi exclusivement de la PBS vins de qualité et/ou des vins sans IG (95 % de la pbs totale est issue de la pbs des vins).

Sur la période 2000 à 2020, le mouvement de spécialisation des exploitations ayant des vignes s'est accentué passant de 72 % des exploitations en 2000 à 84 % des exploitations en 2020 (figure 6).

Les surfaces moyennes par exploitation sont fortement liées à la dimension économique de ces dernières. Les micros exploitations ont en moyenne une superficie de vignes de 1,4 hectare et les petites ont en moyenne 9 hectares de vigne. Les exploitations de taille économique moyennes ont environ 24 hectares quand les grandes ont 61 hectares de vignes.

La surface en vignes est plutôt dispersée dans les exploitations spécialisées. L'écart interquartile pour les grandes exploitations (entre le 1er quart et le dernier quart) est de 28 ha (figure 7).

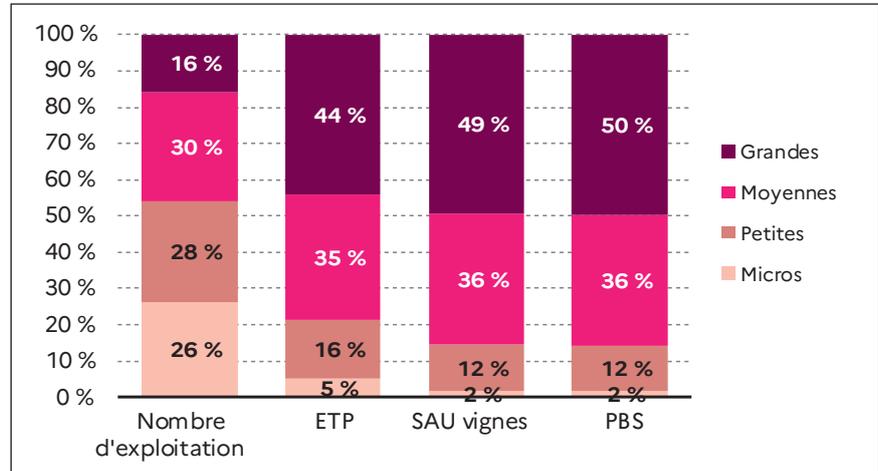
### Les chefs d'exploitation dirigeant les exploitations viticoles dans le Gard-VRP

En moyenne, les exploitations viticoles ayant des surfaces de vignes sur le territoire sont dirigées par 1,2 chef d'exploitation.

Le nombre de chef et co-exploitants est dépendant de la dimension économique des exploitations. Les micros exploitations ont en moyenne 1 chef d'exploitation, les petites sont dirigées par 1,1 chef, les moyennes ont 1,2 chefs à leur tête et les grandes sont dirigées en moyenne par 1,5 chef d'exploitation.

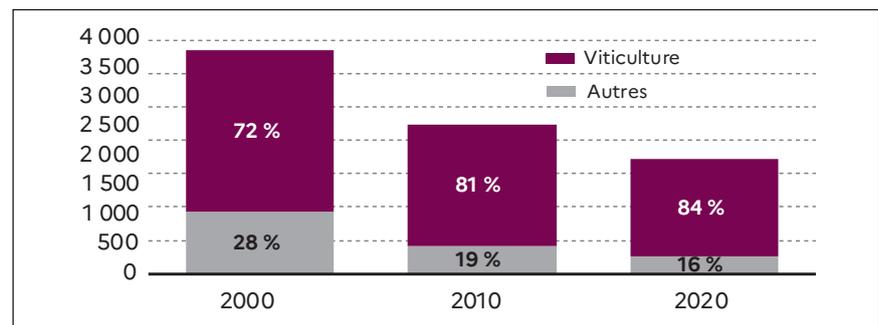
1 045 chefs dirigent des exploitations individuelles, 473 dirigent des EARL (pour 317 exploitations). Les GAEC au nombre de 55 sont dirigés par 123 chefs et co-exploitants et les autres

**Figure 5 :**  
Effectif, ETP, surface et PBS selon la dimension économique des exploitations spécialisées en viticulture



Source : Agreste, Recensement agricole 2020

**Figure 6 :**  
Évolution du nombre d'exploitations ayant des superficies en vignes selon la spécialisation



Sources : Agreste, Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

**Figure 7 :**  
Dispersion de la surface en vignes des exploitations spécialisées selon la dimension économique



Source : Agreste, Recensement agricole 2020

formes sociétaires sont dirigés par 408 associés (297 exploitations). La médiane d'âge des chefs d'exploitation viticole et co-exploitants est de 54 ans pour l'ensemble des chefs d'exploitations du territoire et 25 % d'entre eux ont atteint les 63 ans ou plus. Les exploitations viticoles du Gard-VRP sont dirigées par 535 femmes soit 26 % des chefs d'exploitations. La moitié a au moins 58 ans et un quart d'entre elles ont atteint les 67 ans.

### Installation des chefs d'exploitation

Le nombre d'installation de chefs d'exploitation ayant des surfaces de vignes diminue de 9 % sur la période 2010-2020. Cette baisse est uniformément répartie selon le sexe. 401 chefs se sont installés entre 2000 et 2010, puis 366 se sont installés entre 2010 et 2020 (figure 9).

La question du devenir des exploitations dirigées par des chefs d'exploitations de plus de 60 ans donne une tendance sur l'avenir d'un certain nombre d'exploitation. 35 % des répondants sont indécis et ne se prononcent pas, ce qui représente 2 309 ha de vignobles. 25 % des répondants pensent que leur exploitation sera reprise. 1 % estiment que l'avenir de leur exploitation est incertain avec notamment la disparition des terres de l'exploitation au profit d'un usage non agricole, ce qui représente 126 ha de vignobles.

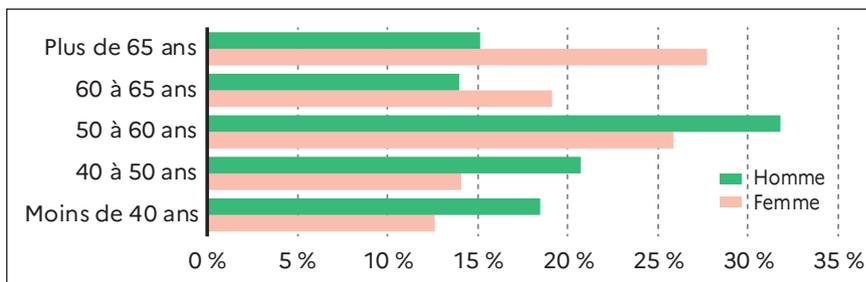
### L'emploi dans le secteur viticole

L'emploi agricole dans le territoire du Gard-VRP est de 3 947 équivalents temps plein pour assurer le travail sur les exploitations. Le temps de travail agricole se décompose pour 39 % des ETP par les chefs et des co-exploitants, pour 29 % par les salariés permanents et pour 32 % par les salariés saisonniers.

Sur le territoire, ce sont 1 521 personnes qui sont salariées de façon permanente et plus de 5 100

Figure 8 :

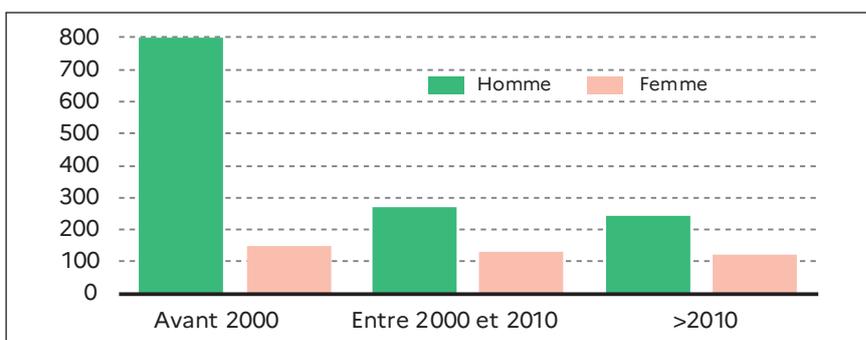
Répartition des chefs d'exploitations du Gard-VRP par tranches d'âge et sexe



Source : Agreste, Recensement agricole 2020

Figure 9 :

Dynamique d'installation des chefs d'exploitations et co-exploitants selon le sexe



Source : Recensement agricole 2020

saisonniers. La filière viticole sur le périmètre d'étude est importante dans l'emploi agricole. L'emploi dans la viticulture contribue pour 62 % des personnes salariés en permanence de l'ensemble des exploitations agricoles et à hauteur de 54 % du total des saisonniers.

### Les démarches de valorisation

Sur le territoire, ce sont 8 183 hectares de vignoble qui sont conduit en agriculture biologique. Ces surfaces sont réparties sur 344 exploitations certifiées. Ces exploitations avec des surfaces viticoles certifiées représentent 20 % du nombre d'exploitation viticole pour 25 % des surfaces viticoles. Parmi ces dernières, 80 % sont intégralement certifiées pour toutes les productions.

La vinification à la ferme est la première activité de diversification des exploitations viticoles, 18 % réalisent la production de vins à la ferme. 8 % des exploitations déclarent réaliser du travail agricole pour d'autres exploitations comme la moisson, la fenaison, la vendange. Enfin 4 % des exploitations produisent de l'huile d'olive. La commercialisation par circuits courts des vins concerne 256 exploitations. Les exploitations utilisent plusieurs moyens de commercialisation différent et complémentaire. La vente directe à la ferme est le principal circuit court pratiqué par 78 % de ces exploitations. Ensuite c'est la vente à des restaurants pour 59 % des exploitations et la vente à des commerçants détaillants (52 % des exploitations) qui sont les deux autres principales solutions de commercialisation en circuit court.

## De fortes évolutions structurelles

Le nombre d'exploitations ayant des surfaces de vignes est en forte diminution depuis les années 2000. Sur la période 2000-2010, la baisse du nombre d'exploitation est de 33 % soit environ 111 exploitations en moins en moyenne chaque année (figure 10). Entre 2010 et 2020, la tendance à la baisse continue mais est moins prononcée - 23 % soit annuellement 52 exploitations en moins.

Les surfaces en vignes suivent une tendance similaire entre 2000 et 2010 avec - 15 %, soit 6 799 ha en moins sur la décennie, puis - 5 % soit 1 781 hectare de moins sur la période 2010- 2020.

## Une concentration de la production dans les grandes exploitations spécialisées

Entre 2010 et 2020, le potentiel de production viticole a progressé uniquement dans les grandes exploitations spécialisées. La part de PBS viticole des exploitations de plus de 20 ha de vignes dans le territoire du Gard-VRP a progressé de 10 points, atteignant 67 % de la PBS vins en 2020 (figure 11). A l'opposé, la part de PBS des exploitations de moins de 10 ha ont perdu un point et celle des exploitations ayant entre 10 et 20 ha de vignes a diminué de 4 points.

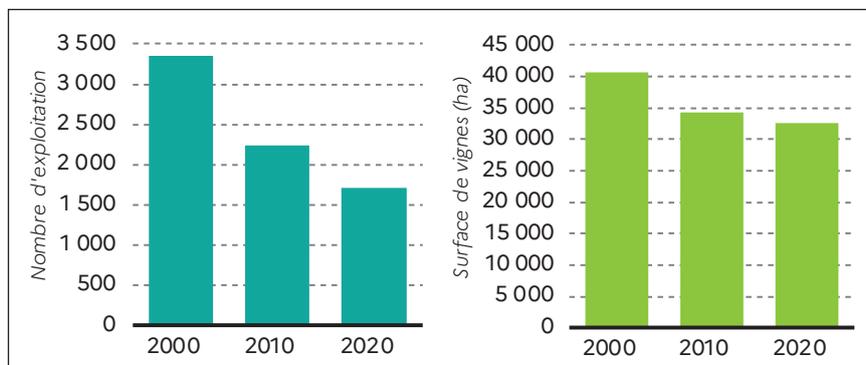
## Irrigation

Dans le périmètre d'étude, les exploitations ayant de la vigne irriguent 18 323 ha dont 5 124 ha de vignes. Ces surfaces viticoles irriguées représentent 16 % des surfaces totales de vignes du territoire.

La capacité d'irrigation des exploitations spécialisées en viticulture est de 5 619 ha. 83 % de ces surfaces sont irrigables par micro-irrigation, 12 % par aspersion et 6 % par gravité.

Figure 10 :

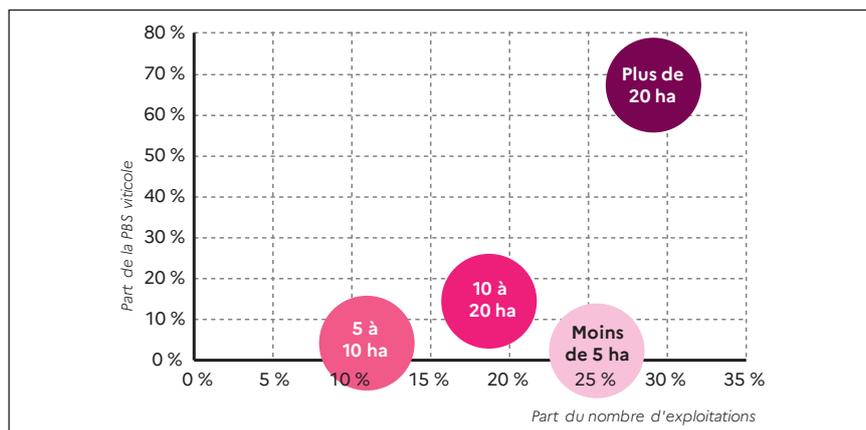
Évolution structurelle des exploitations du Gard-VRP entre 2000 et 2020



Sources : Agreste, Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

Figure 11 :

Concentration du potentiel de production du Gard-VRP



Note de lecture : les exploitations spécialisées en viticulture ayant plus de 20 ha de vignes représentent 29 % de l'ensemble des exploitations agricoles ayant des vignes et 67 % du potentiel de production viticole de ces exploitations.

Source : Agreste, Recensement agricole 2020

## Les cépages, arrachages et plantations (CVI)

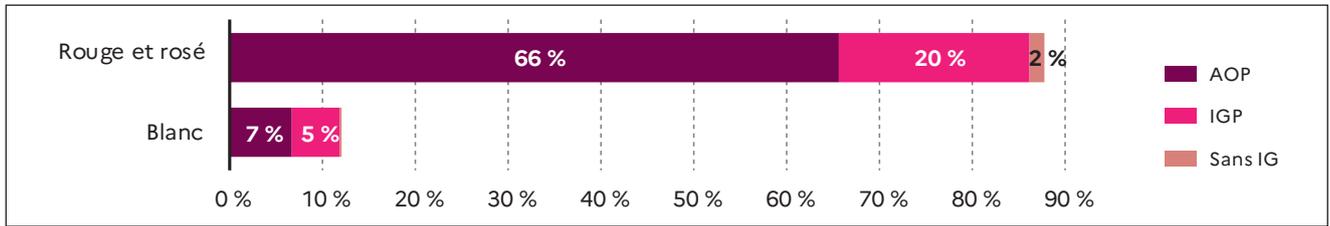
Dans le territoire du Gard-VRP, 88 % des surfaces revendiquables dans le casier viticole informatisé sont des surfaces en rouge ou rosé. Ces surfaces en rouge et rosé se décomposent à 75 % en AOP, 23 % en IGP et 2 % sans IG (figure 12).

12 % des surfaces revendiquables sont en blanc dont 55 % sont déclarés en AOP, 43 % en IGP et 1 % sans IG. L'appellation la plus répandue sur le territoire est l'AOP avec 72 % des

surfaces, toutes couleurs confondues, soit 23 606 ha. L'IGP représente 26 % des superficies de vignes soit 8 362 ha. Les sans indication géographique représente 1 % du vignoble. On dénombre 104 cépages implantés sur le territoire de l'étude. Les dix principaux cépages cultivés concentrent 87 % du total des surfaces revendiquables.

Les 3 principaux cépages en rouge sont le grenache, la syrah et le merlot. Ils sont implantés sur 63 % du vignoble.

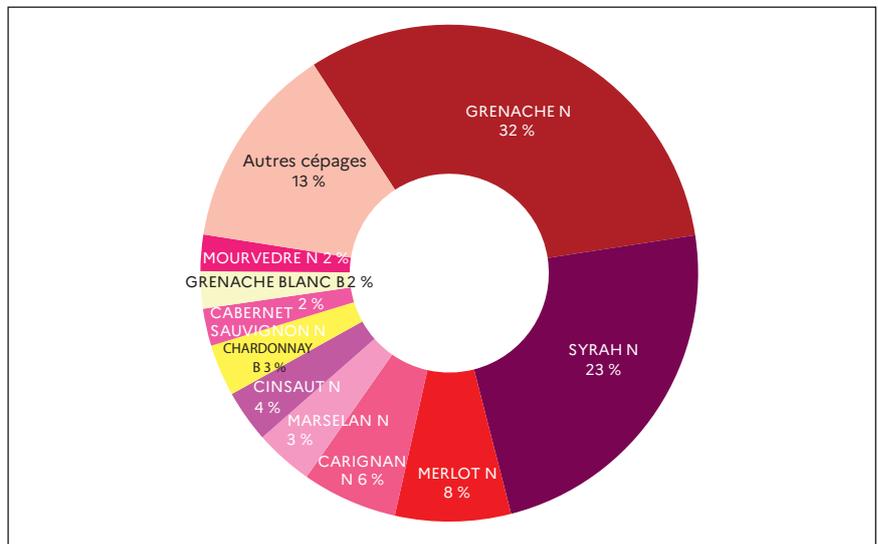
**Figure 12 :**  
Répartition du vignoble du Gard-VRP selon la couleur et par SIQO



Source : Douanes, casier viticole informatisé foncier 2021

Le chardonnay, le grenache blanc et le viognier sont les principaux cépages en blanc et représentent 8 % de l'ensemble du vignoble. 3 979 ha de vigne ont été arrachés au cours de la période 2016-2021. En moyenne c'est donc 663 ha arrachés chaque année soit 1,9 % de la superficie du vignoble chaque année. Sur cette même période, 4 453 ha ont été plantés soit une moyenne annuelle de 742 ha. La gestion du vignoble permet donc en moyenne sur les 6 dernières années une légère hausse des surfaces (en moyenne 79 ha de plus chaque année).

**Figure 13 :**  
Répartition des surfaces revendiquables par cépages



Source : Douanes, casier viticole informatisé foncier 2021

## SOMMAIRE

- p.47 Le territoire
- p.48 Place du vignoble de l'AOC Saint Chinian
- p.48 Les exploitations et les superficies en 2020
  - Les exploitations spécialisées
- p.49 Les chefs d'exploitation dirigeant les exploitations viticoles du territoire
- p.50 Installation des chefs d'exploitations
- p.50 L'emploi dans le secteur viticole
- p.50 Les démarches de valorisation
- p.51 De fortes évolutions structurelles
- p.51 Une concentration de la production dans les grandes exploitations spécialisées
- p.52 Irrigation
- p.52 Cépages, arrachages et plantations

# 6 VIGNOBLE DE L'AOC SAINT-CHINIAN

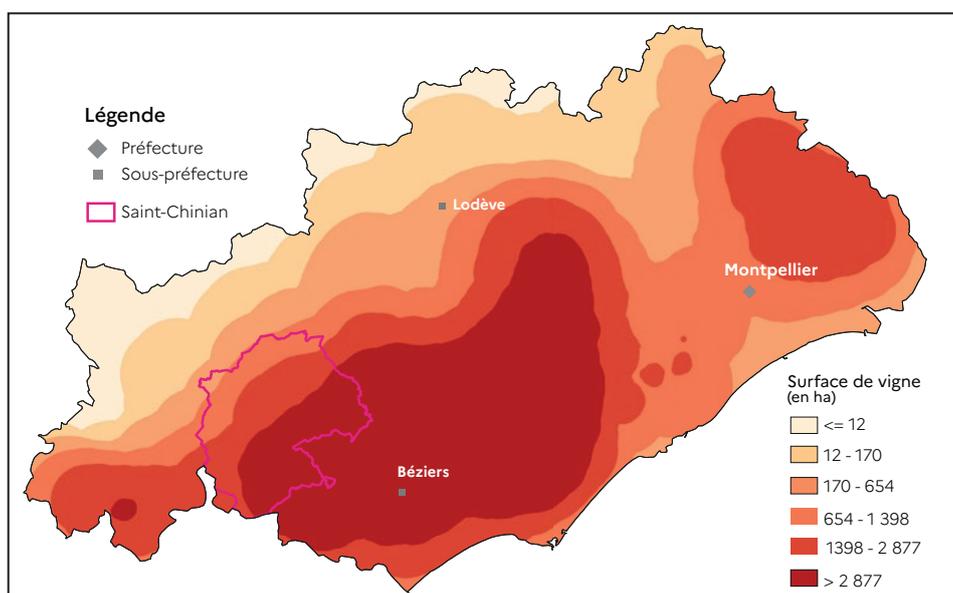
## Le territoire

Le territoire du vignoble de l'AOC Saint-Chinian est composé de 20 communes situées à l'Ouest du département de l'Hérault.

Le vignoble de Saint-Chinian représente 5 % des exploitations ayant des vignes dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon et 4 % de ces surfaces.

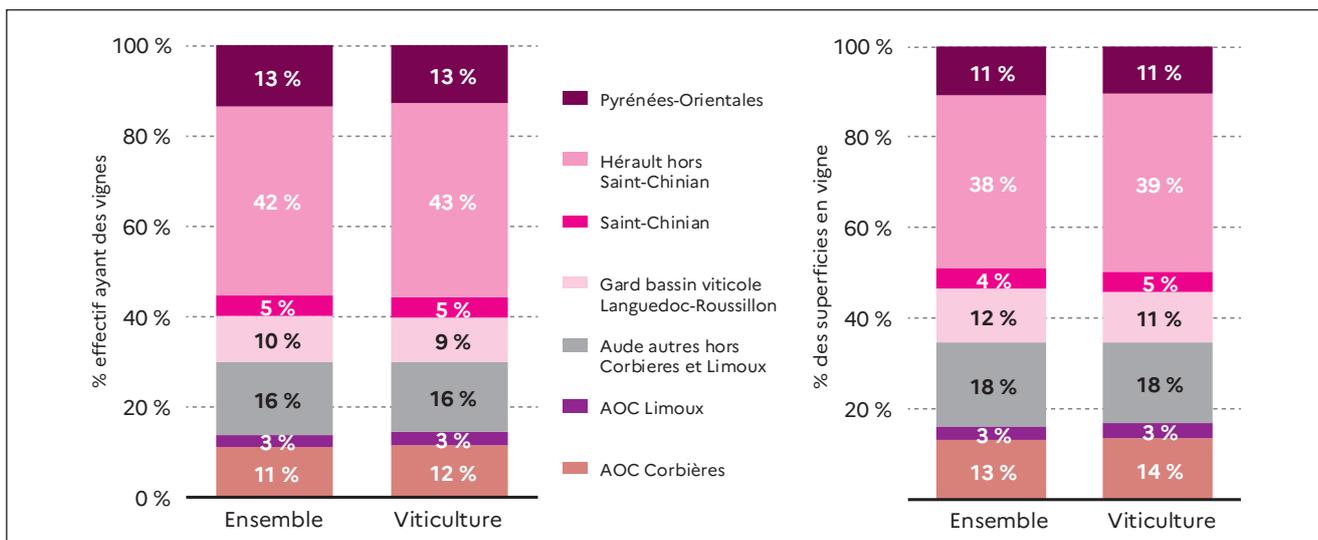
Ce territoire représente 10 % des exploitations ayant des vignes dans le département et 10 % des surfaces Héraultaises.

Carte 1 :  
Surface des vignes par commune



Sources : ©IGN BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 2 :  
Place du vignoble de l'AOC Saint-Chinian dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon



Note de lecture : les exploitations ayant des vignes dans le territoire de l'AOC Saint-Chinian représentent 5 % des exploitations ayant des vignes dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon. Les exploitations spécialisées en viticulture représentent 5 % des exploitations spécialisées du bassin viticole Languedoc-Roussillon.

Source : Recensement agricole 2020

## Place du vignoble de l'AOC Saint-Chinian

Le territoire de l'AOC Saint-Chinian représente en moyenne sur les 5 dernières années 4 % des volumes de production de vin du bassin viticole Languedoc-Roussillon. Le volume total de vins produit en 2020 est d'environ 449 milliers d'hectolitre (figure 3). Cette production est réalisée sur une superficie de près de 8 700 hectares de vignes à raisin de cuve, soit 5 % des surfaces du bassin viticole Languedoc-Roussillon.

Les rendements du vignoble sont en moyenne de 50 hl/ha sur les années 2016 à 2020 (figure 4).

En 2020, 86 % des entreprises vitivinicoles (EVI) du territoire de l'AOC Saint-Chinian apportent leur récolte en cave coopérative, ce qui représente 67 % des volumes du territoire.

## Les exploitations et les superficies en 2020

En 2020, on dénombre 646 exploitations qui cultivent de la vigne dans le périmètre de l'AOC Saint-Chinian pour une superficie totale de vignes de 8 126 ha.

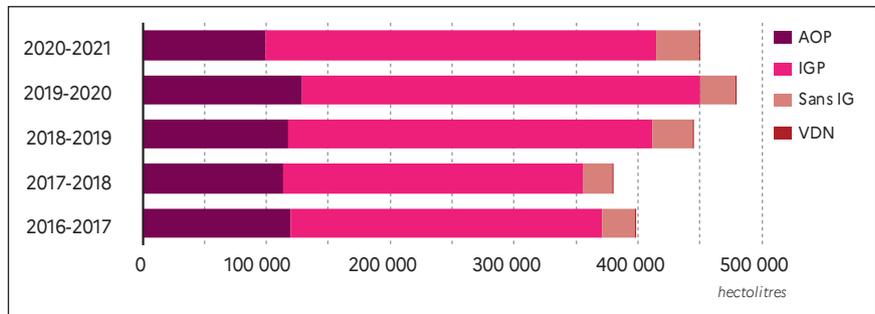
Ces exploitations sont fortement spécialisées. 97 %, soit 628 exploitations ont comme orientation technico-économique la viticulture, 1 % (9 exploitations) sont spécialisées en cultures fruitières ou autres cultures permanentes. Les quelques autres exploitations se répartissent dans les autres orientations de production.

### Les exploitations spécialisées

Les exploitations spécialisées en viticulture concentrent 99 % des surfaces du vignoble de l'AOC Saint-Chinian et 97 % du potentiel de production du territoire (PBS).

Figure 3 :

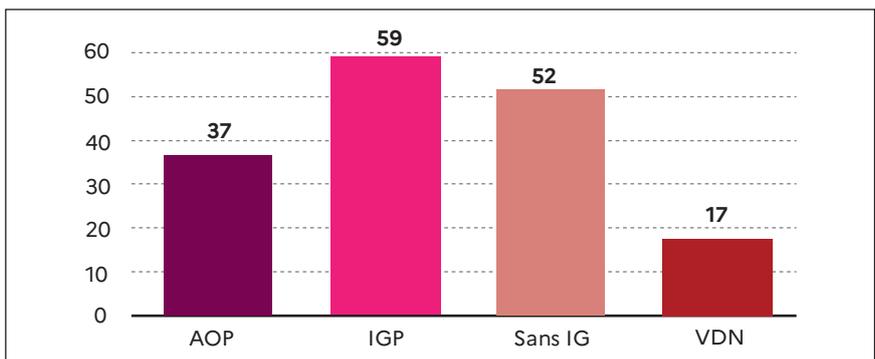
Répartition des volumes 2016 à 2020 selon les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) dans le territoire de l'AOC Saint-Chinian



Source : Douanes, casier viticole informatisé récolte

Figure 4 :

Rendements moyens (hl/ha) par SIQO dans le territoire de l'AOC Saint-Chinian sur la période 2016-2020



Source : Douanes, casier viticole informatisé récolte

Tableau 1 :

Effectif, superficie et équivalent temps plein selon la spécialisation des exploitations

	Nombre d'exploitations	Superficie de vignes	Superficie moyenne (ha)	ETP	ETP moyen
Viticulture	628	8 067	12,8	779	1,2
Cultures fruitières ou permanentes	9	32	3,6	5	0,6
Autres	9	27	3,0	21	2,3
<b>Total</b>	<b>646</b>	<b>8 126</b>	<b>12,6</b>	<b>805</b>	<b>1,2</b>

Source : Recensement agricole 2020

Les 200 exploitations agricoles de plus de 100 000 € de pbs (moyennes et grandes exploitations) représentent 32 % du nombre d'exploitation spécialisée en viticulture mais 71 % du potentiel de production (figure 5).

Les exploitations spécialisées en viticulture tirent leur potentiel de production quasi exclusivement de la PBS vins de qualité et/ou des vins sans IG (98 % de la pbs totale est issue de la pbs des vins).

Sur la période 2000 à 2020, le pourcentage d'exploitations ayant des vignes spécialisées en viticulture reste stable et se situe entre 97 et 98 % (figure 6).

Les surfaces moyennes par exploitation sont fortement liées à la dimension économique de ces dernières. Les micros exploitations ont en moyenne une superficie de vignes de 1,7 hectare et les petites ont en moyenne 9 hectares de vigne. Les exploitations de taille économique moyennes ont 23 hectares quand les grandes ont 65 hectares de vignes. La surface en vignes est plutôt dispersée dans les exploitations spécialisées. L'écart interquartile pour les grandes exploitations (entre le 1er quart et le dernier quart) est de 22 ha (figure 7).

### Les chefs d'exploitation dirigeant les exploitations viticoles dans l'AOC Saint-Chinian

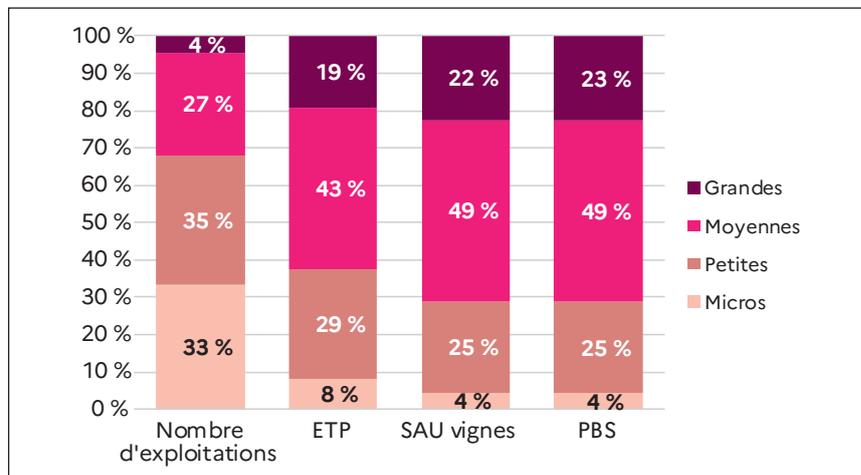
En moyenne, les exploitations viticoles ayant des surfaces de vignes sur le territoire sont dirigées par 1,2 chef d'exploitation.

Le nombre de chef et co-exploitants est dépendant de la dimension économique des exploitations. Les micros exploitations ont en moyenne 1 chef d'exploitation, les petites sont dirigées par 1,1 chef, les moyennes ont 1,4 chefs à leur tête et les grandes sont dirigées en moyenne par 1,6 chef d'exploitation.

500 chefs dirigent des exploitations individuelles, 87 dirigent des GAEC (pour 38 exploitations). Les EARL au

Figure 5 :

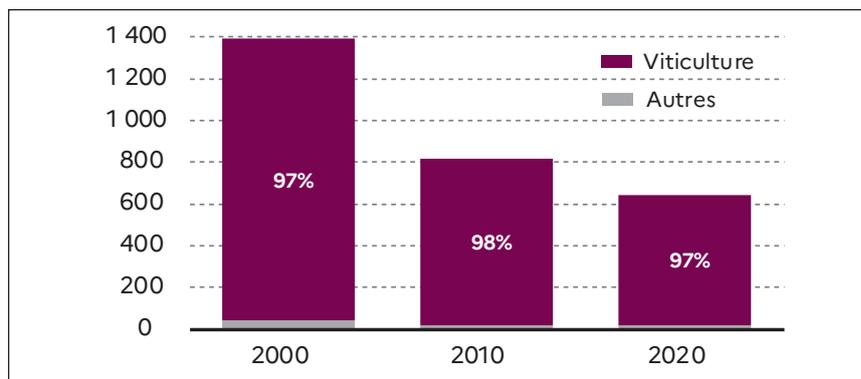
Effectif, ETP, surface et PBS selon la dimension économique des exploitations spécialisées en viticulture



Source : Recensement agricole 2020

Figure 6 :

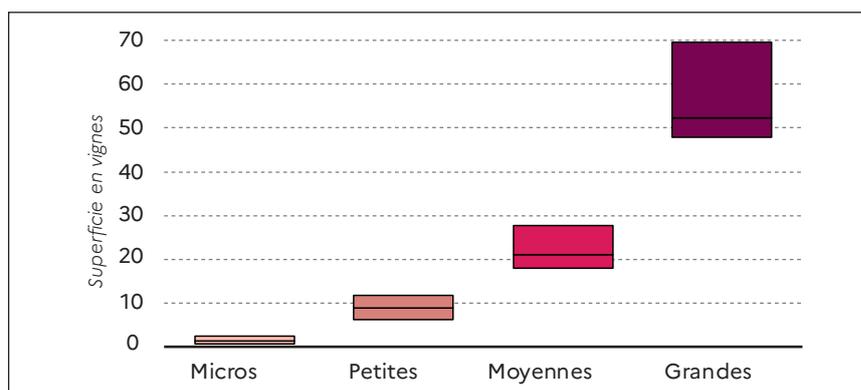
Évolution du nombre d'exploitations ayant des superficies en vignes selon la spécialisation



Sources : Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

Figure 7 :

Dispersion de la superficie en vignes des exploitations spécialisées selon la dimension économique



Source : Recensement agricole 2020

nombre de 44 sont dirigés par 65 chefs et co-exploitants et les autres formes sociétaires sont dirigés par 92 associés (64 exploitations).

La médiane d'âge des chefs d'exploitation viticoles et co-exploitants est de 55 ans pour l'ensemble des chefs d'exploitations du territoire et 25 % d'entre eux ont atteint les 62 ans. Les exploitations viticoles de l'AOC Saint-Chinian sont dirigées par 230 femmes soit 31 % des chefs d'exploitations. La moitié a au moins 58 ans et un quart d'entre elles ont atteint les 64 ans.

## Installation des chefs d'exploitation

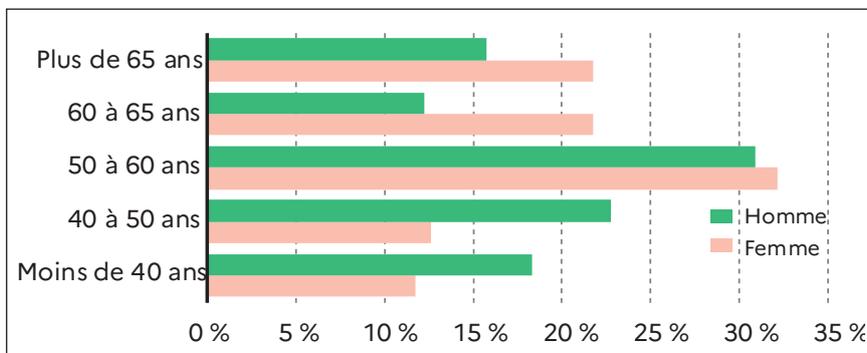
Le nombre d'installation de chefs d'exploitation ayant des surfaces de vignes augmente de 30 % sur la période 2010-2020. Cette hausse se décompose en une augmentation des installations des femmes de 31 % et une hausse de 29 % pour les hommes. 138 chefs se sont installés entre 2000 et 2010, puis 179 se sont installés entre 2010 et 2020 (figure 9). La question du devenir des exploitations dirigées par des chefs d'exploitations de plus de 60 ans donne une tendance sur l'avenir d'un certain nombre d'exploitation. 34 % des répondants sont indécis et ne se prononcent pas, ce qui représente 551 ha de vignobles. 25 % des répondants pensent que leur exploitation sera reprise. 3 % estiment que l'avenir de leur exploitation est incertain avec notamment la disparition des terres de l'exploitation au profit d'un usage non agricole, ce qui représente 20 ha de vignobles.

## L'emploi dans le secteur viticole

L'emploi agricole dans le territoire de l'AOC Saint-Chinian est de 805 équivalents temps plein pour assurer le travail sur les exploitations. Le

Figure 8 :

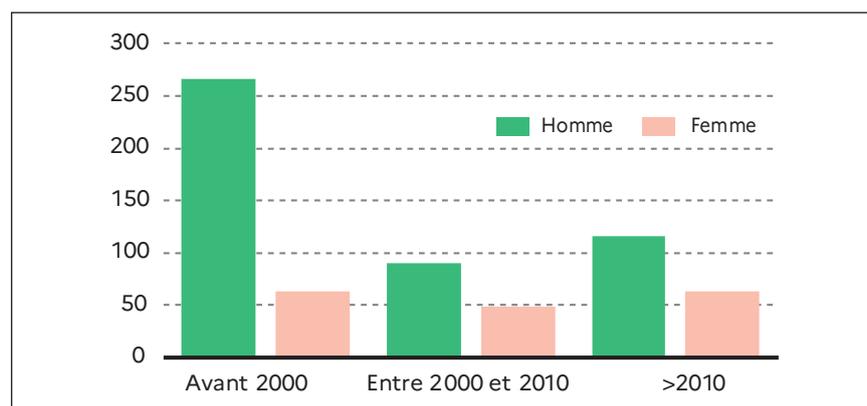
Répartition des chefs d'exploitations de l'AOC Saint-Chinian par tranches d'âge et sexe



Source : Recensement agricole 2020

Figure 9 :

Dynamique d'installation des chefs d'exploitations et co-exploitants selon le sexe dans l'AOC Saint-Chinian



Source : Recensement agricole 2020

temps de travail agricole se décompose pour 62 % des ETP par les chefs et des co-exploitants, pour 29 % par les salariés permanents et pour 9 % par les salariés saisonniers.

Sur le territoire, ce sont 349 personnes qui sont salariées de façon permanente et 860 saisonniers. La filière viticole sur le périmètre d'étude est importante dans l'emploi agricole. L'emploi dans la viticulture contribue pour près de 99 % des personnes salariés en permanence de l'ensemble des exploitations agricoles et à hauteur de 99 % du total des saisonniers.

## Les démarches de valorisation

Sur le territoire, ce sont 1 241 hectares de vignoble qui sont conduit en agriculture biologique. Ces surfaces sont réparties sur 86 exploitations certifiées. Ces exploitations avec des surfaces viticoles certifiées représentent 13 % du nombre d'exploitation viticole pour 15 % des surfaces viticoles. Parmi ces dernières, 99 % sont intégralement certifiées pour toutes les productions.

La vinification à la ferme est la première activité de diversification des

exploitations viticoles, 17 % réalisent la production de vins à la ferme. 6 % des exploitations déclarent réaliser du travail agricole pour d'autres exploitations comme la moisson, la fenaison, la vendange. Enfin 2 % des exploitations produisent de l'huile d'olive.

La commercialisation par circuits courts des vins concerne 111 exploitations. Les exploitations utilisent plusieurs moyens de commercialisation différent et complémentaire. La vente directe à la ferme est le principal circuit court pratiqué par 68 % de ces exploitations. Ensuite c'est la vente à des restaurants pour 60 % des exploitations et la vente à des commerçants détaillants (58 % des exploitations) qui sont les deux autres principales solutions de commercialisation en circuit court.

### De fortes évolutions structurelles

Le nombre d'exploitations ayant des surfaces de vignes est en forte diminution depuis les années 2000. Sur la période 2000-2010, la baisse du nombre d'exploitation est de 41 % soit environ 57 exploitations en moins en moyenne chaque année (figure 10). Entre 2010 et 2020, la tendance à la baisse continue mais est moins prononcée - 21 % soit annuellement 17 exploitations en moins.

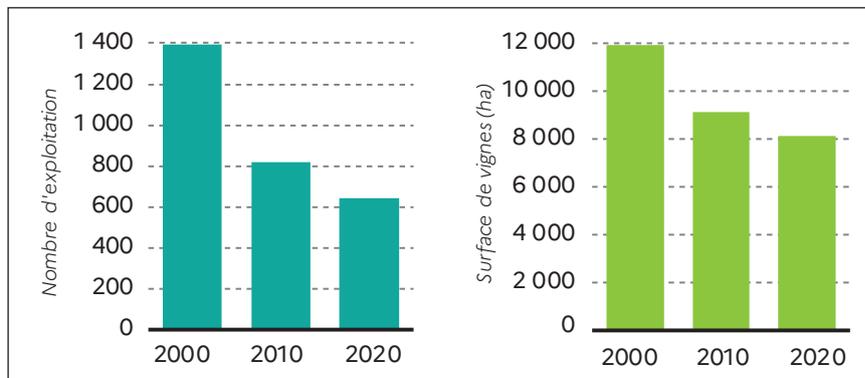
Les surfaces en vignes suivent une tendance similaire entre 2000 et 2010 avec - 24 %, soit 2 815 ha en moins sur la décennie, puis - 11 % soit 1 031 hectare de moins sur la période 2010- 2020.

### Une concentration de la production dans les grandes exploitations spécialisées

Entre 2010 et 2020, le potentiel de production viticole a progressé

Figure 10 :

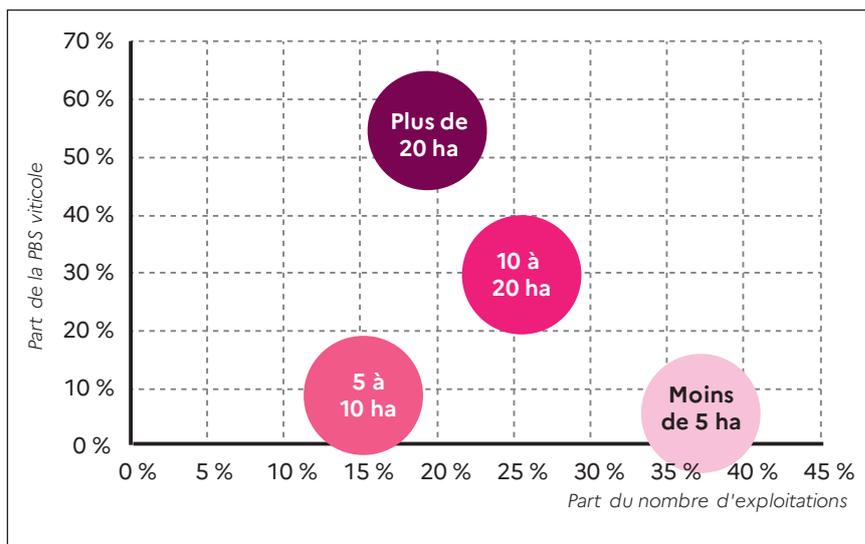
Évolution structurelle des exploitations de l'AOC hors Saint-Chinian entre 2000 et 2020



Sources : Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

Figure 11 :

Concentration du potentiel de production dans l'AOC Saint-Chinian



Note de lecture : en 2020, les exploitations spécialisées en viticulture ayant plus de 20 ha de vignes représentent 19 % de l'ensemble des exploitations agricoles ayant des vignes et 55 % du potentiel de production viticole de ces exploitations.

Source : Recensement agricole 2020

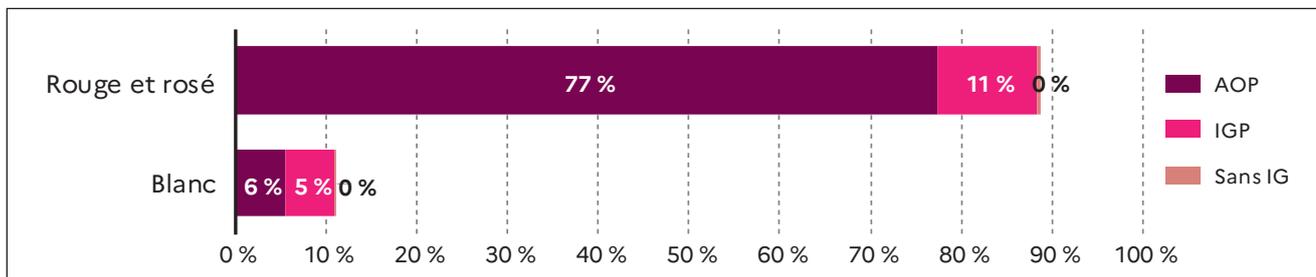
uniquement dans les grandes exploitations spécialisées. La part de PBS viticole des exploitations de plus de 20 ha de vignes dans le territoire de l'AOC Saint-Chinian a progressé de 5 points, atteignant 55 % de la PBS vins en 2020 (figure 11). A l'opposé, la part de PBS des exploitations de moins de 5 ha a perdu un point et

celle des exploitations ayant entre 10 et 20 ha de vignes a diminué de 4 points.

### Irrigation

Dans le périmètre d'étude, les exploitations ayant de la vigne irriguent 2 078 hectares dont 2 033 ha de vignes. Ces surfaces viticoles

Figure 12 :  
Répartition du vignoble de l'AOC Saint-Chinian selon la couleur et par SIQO



Source : Douanes, casier viticole informatisé foncier 2021

irriguées représentent 25 % des surfaces totales de vignes du territoire. La capacité d'irrigation des exploitations spécialisées en viticulture est de 2 754 ha. 93 % de ces surfaces sont irrigables par micro-irrigation et 7 % par aspersion.

### Les cépages, arrachages et plantations (CVI)

Dans le territoire de l'AOC Saint-Chinian, 89 % des surfaces revendiquables dans le casier viticole informatisé sont des surfaces en rouge ou rosé. Ces surfaces en rouge et rosé se décomposent à 87 % en AOP, 12 % en IGP et 1 % sans IG (figure 12).

11 % des surfaces revendiquables sont en blanc dont 51 % sont déclarés en AOP, 48 % en IGP et 1 % sans IG.

L'appellation la plus répandue sur le territoire est l'AOP avec 83 % des surfaces, toutes couleurs confondues, soit 6 749 ha. L'IGP représente 16 % des superficies de vignes soit 1 326 ha. Les sans indication géographique représente 1 % du vignoble. On dénombre 82 cépages implantés sur le territoire de l'étude. Les dix principaux cépages cultivés concentrent 83 % du total des surfaces revendiquables.

Les 3 principaux cépages en rouge sont la syrah, le grenache et le carignan. Ils sont implantés sur la moitié du vignoble.

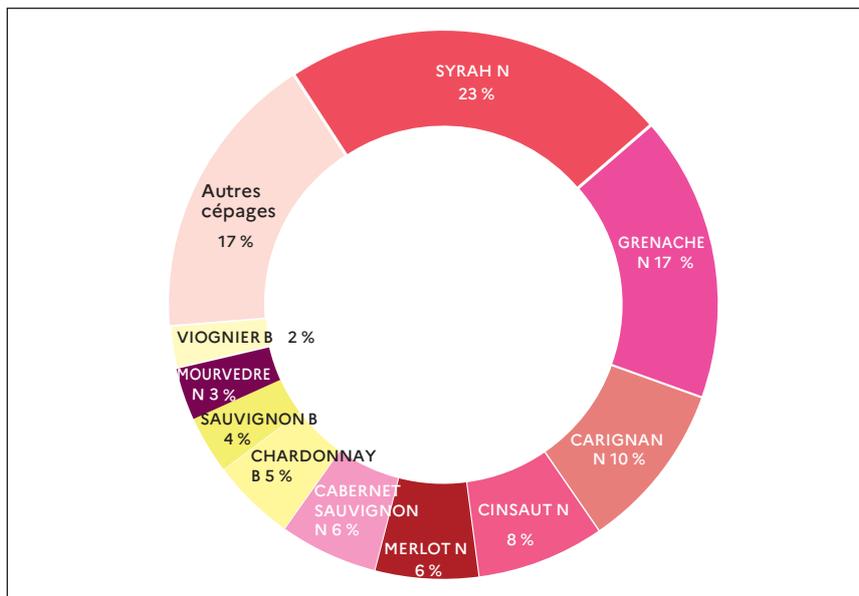
Le chardonnay, le sauvignon et le viognier sont les principaux cépages en blanc et représentent 11 % de l'ensemble du vignoble.

1 187 ha de vigne ont été arrachés au cours de la période 2016-2021. En

moyenne c'est donc 198 ha arrachés chaque année soit 2,2 % de la superficie du vignoble chaque année.

Sur cette même période, 1 140 ha ont été plantés soit une moyenne annuelle de 190 ha. La gestion du vignoble permet donc en moyenne sur les 6 dernières années une stabilité des surfaces.

Figure 13 :  
Répartition des surfaces revendiquables par cépages



Source : Douanes, casier viticole informatisé foncier 2021



# VIGNOBLE DE L'HÉRAULT HORS AOC SAINT-CHINIAN

## SOMMAIRE

- p. 54 Le territoire
- p. 55 Place du vignoble de l'Hérault hors AOC Saint Chinian
- p. 55 Les exploitations et les superficies en 2020
  - Les exploitations spécialisées
- p. 56 Les chefs d'exploitation dirigeant les exploitations viticoles du territoire
- p. 57 Installation des chefs d'exploitations
- p. 57 L'emploi dans le secteur viticole
- p. 57 Les démarches de valorisation
- p. 58 De fortes évolutions structurelles
- p. 58 Une concentration de la production dans les grandes exploitations spécialisées
- p. 58 Irrigation
- p. 58 Cépages, arrachages et plantations

# 7 VIGNOBLE DE L'HÉRAULT HORS AOC SAINT-CHINIAN

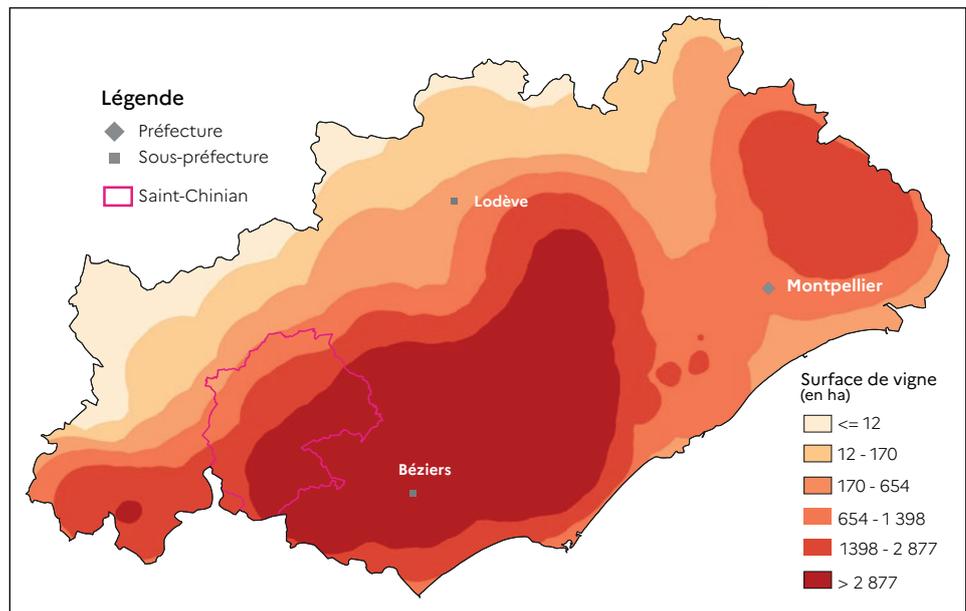
## Le territoire

Le territoire du vignoble de l'Hérault hors Saint-Chinian est composé de 322 communes.

Le vignoble de l'Hérault hors Saint-Chinian représente 42 % des exploitations ayant des vignes dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon et 38 % de ces surfaces.

Ce territoire représente 90 % des exploitations ayant des vignes dans le département et 90 % des surfaces Héraultaises.

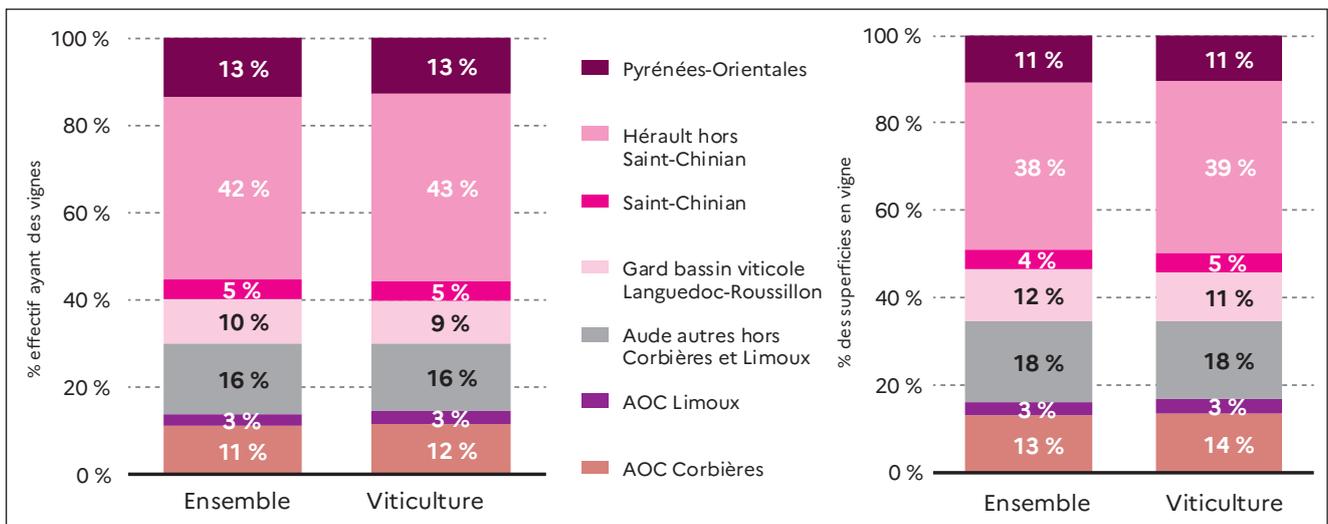
Carte 1 :  
Surface des vignes par commune



Sources : ©IGN BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 2 :

Place du vignoble de l'Hérault hors AOC Saint-Chinian dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon



Note de lecture : les exploitations ayant des vignes dans l'Hérault hors AOC Saint-Chinian représentent 42 % des exploitations du bassin viticole Languedoc-Roussillon. Les exploitations spécialisées en viticulture représentent 43 % des exploitations spécialisées du bassin viticole Languedoc-Roussillon.

Source : Recensement agricole 2020

## Place du vignoble de l'AOC hors Saint-Chinian

Le territoire de l'Hérault hors AOC Saint-Chinian représente en moyenne sur les 5 dernières années 41 % des volumes de production de vins du bassin viticole Languedoc-Roussillon. Le volume total de vins produit en 2020 est d'environ 4,7 millions d'hectolitre (figure 3). Cette production est réalisée sur une superficie de près de 73 000 hectares de vignes à raisin de cuve, soit 39 % des surfaces du bassin viticole Languedoc-Roussillon.

Les rendements du vignoble sont en moyenne de 57 hl/ha sur les années 2016 à 2020 (figure 4).

En 2020, 87 % des entreprises vitivini- coliques (EUV) du territoire de l'Hérault hors Saint-Chinian apportent leur récolte en cave coopérative, ce qui représente 71 % des volumes du territoire.

## Les exploitations et les superficies en 2020

En 2020, on dénombre 5 904 exploi- tations qui cultivent de la vigne dans le périmètre de l'Hérault hors AOC Saint-Chinian pour une superficie totale de vignes de 70 447 ha.

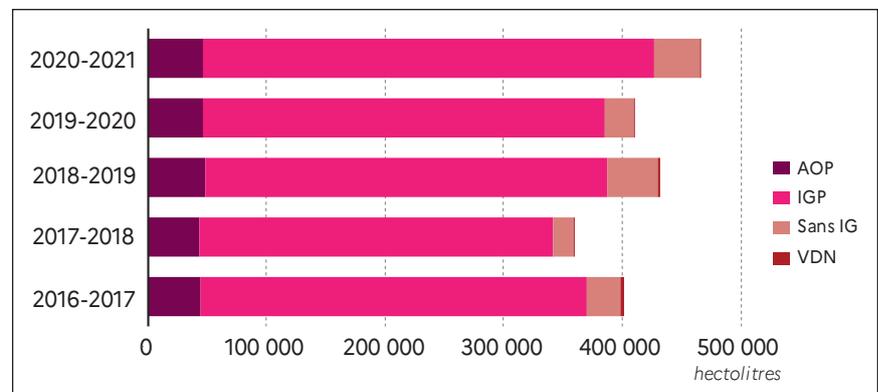
Ces exploitations sont fortement spécialisées. 96 %, soit 5 647 exploi- tations ont comme orientation technico-économique la viticulture, 2 % (122 exploitations) sont spéciali- sées en cultures fruitières ou autres cultures permanentes. Les quelques autres exploitations se répartissent dans les autres orientations de production.

### Les exploitations spécialisées

Les exploitations spécialisées en viticulture concentrent 97 % des sur- faces du vignoble de l'Hérault hors AOC Saint-Chinian et 92 % du poten- tiel de production du territoire (PBS). Les 358 exploitations agricoles de plus de 250 000 € de PBS repré- sentent 6 % du nombre d'exploita- tion spécialisée en viticulture mais

Figure 3 :

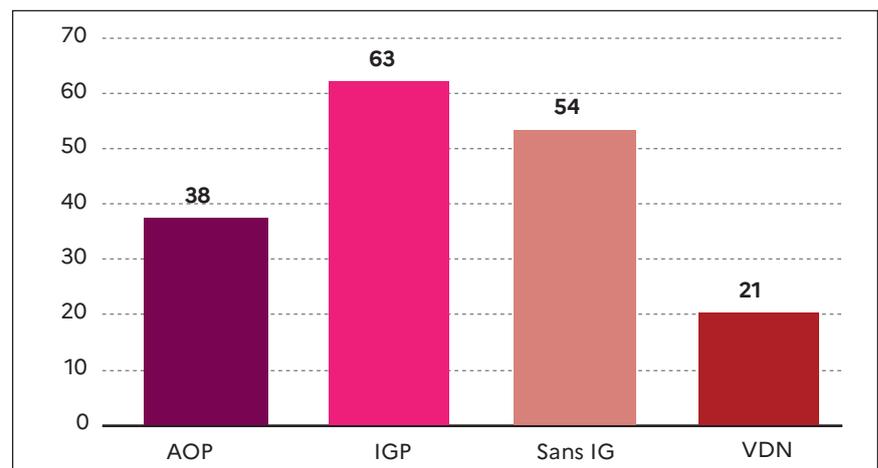
Répartition des volumes 2016 à 2020 selon les signes d'identi- fication de la qualité et de l'origine (SIQO) dans le territoire de l'AOC hors Saint-Chinian



Source : Douanes, casier viticole informatisé récolte

Figure 4 :

Rendements moyens (hl/ha) par SIQO dans le territoire de l'AOC hors Saint-Chinian sur la période 2016-2020



Source : Douanes, casier viticole informatisé récolte

Tableau 1 :

Effectif, superficie et équivalent temps plein selon la spécialisation des exploitations

	Nombre d'exploitations	Superficie de vignes	Superficie moyenne (ha)	ETP	ETP moyen
Viticulture	5 647	68 611	12,1	6 775	1,2
Cultures fruitières ou permanentes	122	564	4,6	176	1,4
Polyculture ou polyélevage	85	1 119	13,2	220	2,6
Autres	50	153	3,1	119	2,4
<b>Total</b>	<b>5 904</b>	<b>70 447</b>	<b>11,9</b>	<b>7 290</b>	<b>1,2</b>

Source : Recensement agricole 2020

33 % du potentiel de production (figure 5). Les exploitations spécialisées en viticulture tirent leur potentiel de production quasi exclusivement de la PBS vins de qualité et/ou des vins sans IG (97 % de la pbs totale est issue de la pbs des vins). Sur la période 2000 à 2020, le pourcentage d'exploitations ayant des vignes spécialisées en viticulture progresse légèrement pour atteindre 96 % en 2020 (figure 6).

Les surfaces moyennes par exploitation sont fortement liées à la dimension économique de ces dernières. Les micros exploitations ont en moyenne une superficie de vignes de 1,4 hectare et les petites ont en moyenne 9 hectares de vigne. Les exploitations de taille économique moyennes ont 23 hectares quand les grandes ont 62 hectares de vignes. La surface en vignes est plutôt dispersée dans les exploitations spécialisées. L'écart interquartile pour les grandes exploitations (entre le 1er quart et le dernier quart) est de 25 ha (figure 7).

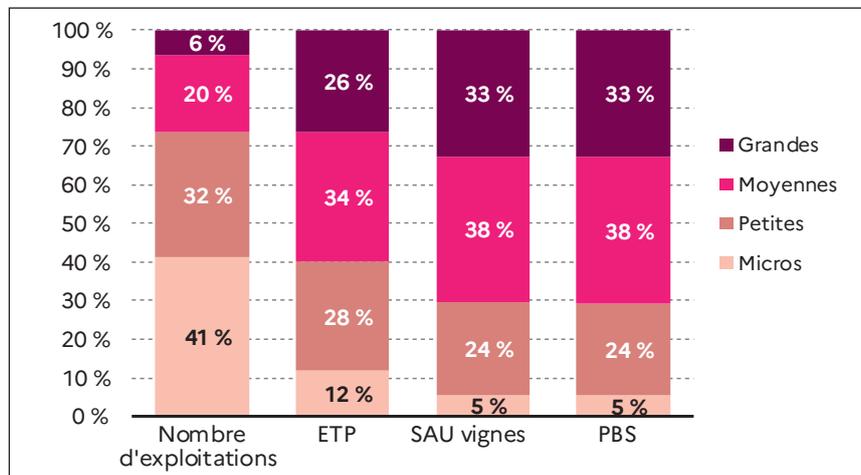
### Les chefs d'exploitation dirigeant les exploitations viticoles dans l'AOC hors Saint-Chinian

En moyenne, les exploitations viticoles ayant des surfaces de vignes sur le territoire sont dirigées par 1,1 chef d'exploitation.

Le nombre de chef et co-exploitants est dépendant de la dimension économique des exploitations. Les micros et petites exploitations ont en moyenne 1 chef d'exploitation, les moyennes ont 1,3 chefs à leur tête et les grandes sont dirigées en moyenne par 1,6 chef d'exploitation.

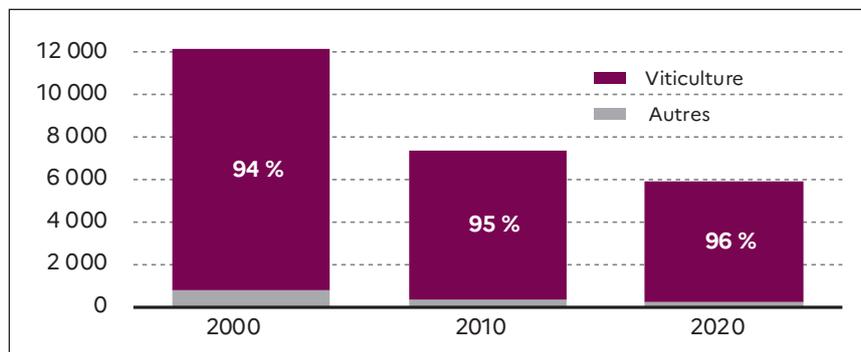
4 628 chefs dirigent des exploitations individuelles, 578 dirigent des GAEC (pour 244 exploitations). Les EARL au nombre de 280 sont dirigées par 416 chefs et co-exploitants et les autres formes sociétaires sont dirigés par 1 023 associés (752 exploitations).

Figure 5 : Effectif, ETP, surface et PBS selon la dimension économique des exploitations spécialisées en viticulture



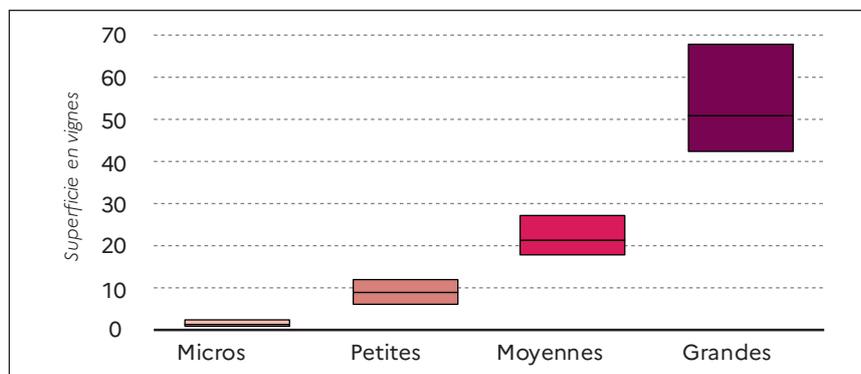
Source : Recensement agricole 2020

Figure 6 : Évolution du nombre d'exploitations ayant des superficies en vignes selon la spécialisation



Sources : Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

Figure 7 : Dispersion de la superficie en vignes des exploitations spécialisées selon la dimension économique



Source : Recensement agricole 2020

La médiane d'âge des chefs d'exploitation viticoles et co-exploitants est de 56 ans pour l'ensemble des chefs d'exploitations du territoire et 25 % d'entre eux ont atteint les 65 ans. Les exploitations viticoles de l'Hérault hors Saint-Chinian sont dirigées par 1 864 femmes soit 28 % des chefs d'exploitations. La moitié a au moins 59 ans et un quart d'entre elles ont atteint les 68 ans.

### Installation des chefs d'exploitation

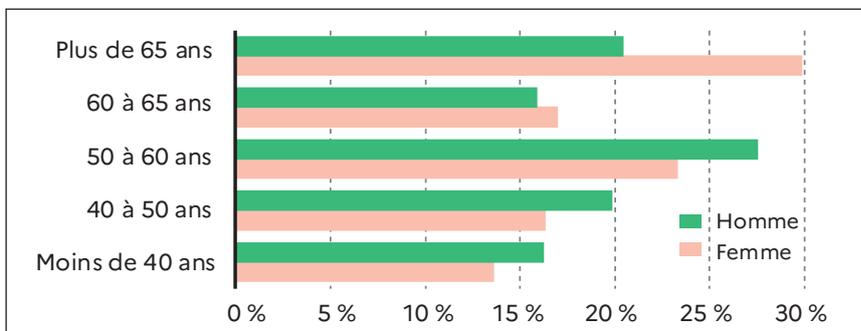
Le nombre d'installation de chefs d'exploitation ayant des surfaces de vignes a augmenté de 15 % sur la période 2010-2020. Cette hausse se décompose en une augmentation des installations des femmes de 22 % et une hausse de 12 % pour les hommes. 1 323 chefs se sont installés entre 2000 et 2010, puis 1 528 se sont installés entre 2010 et 2020 (figure 9). La question du devenir des exploitations dirigées par des chefs d'exploitations de plus de 60 ans donne une tendance sur l'avenir d'un certain nombre d'exploitation. 33 % des répondants sont indécis et ne se prononcent pas, ce qui représente 4 635 ha de vignobles. 23 % des répondants pensent que leur exploitation sera reprise. 3 % estiment que l'avenir de leur exploitation est incertain avec notamment la disparition des terres de l'exploitation au profit d'un usage non agricole, ce qui représente 144 ha de vignobles.

### L'emploi dans le secteur viticole

L'emploi agricole dans le territoire de l'Hérault hors AOC Saint-Chinian est de 7 290 équivalents temps plein pour assurer le travail sur les exploitations. Le temps de travail agricole se décompose pour 58 % des ETP par les chefs et des co-exploitants, pour 31 % par les salariés permanents et pour 10 % par les salariés saisonniers. Sur le territoire, ce sont 3 256 personnes qui sont salariées de façon permanente et 6 789 saisonniers.

Figure 8 :

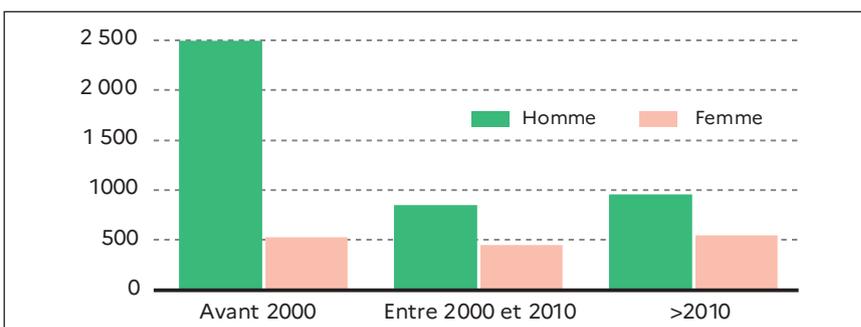
Répartition des chefs d'exploitations de l'AOC hors Saint-Chinian par tranches d'âge et sexe



Source : Recensement agricole 2020

Figure 9 :

Dynamique d'installation des chefs d'exploitations et co-exploitants selon le sexe dans l'AOC hors Saint-Chinian



Source : Recensement agricole 2020

La filière viticole sur le périmètre d'étude est importante dans l'emploi agricole. L'emploi dans la viticulture contribue pour près de 74 % des personnes salariés en permanence de l'ensemble des exploitations agricoles et à hauteur de 67 % du total des saisonniers.

### Les démarches de valorisation

Sur le territoire, ce sont 12 062 hectares de vignoble qui sont conduits en agriculture biologique. Ces surfaces sont réparties sur 750 exploitations certifiées. Ces exploitations avec des surfaces viticoles certifiées représentent 13 % du nombre d'exploitation viticole pour 17 % des surfaces viticoles. Parmi ces dernières, 89 %

sont intégralement certifiées pour toutes les productions.

La vinification à la ferme est la première activité de diversification des exploitations viticoles, 15 % réalisent la production de vins à la ferme. 4 % des exploitations déclarent réaliser du travail agricole pour d'autres exploitations comme la moisson, la fenaison, la vendange. Enfin 2 % des exploitations ont des hébergements. La commercialisation par circuits courts des vins concerne 832 exploitations. Les exploitations utilisent plusieurs moyens de commercialisation différents et complémentaires. La vente directe à la ferme est le principal circuit court pratiqué par 73 % de ces exploitations. Ensuite c'est la vente à des restaurants pour 62 % des exploitations et la vente à des

commerçants détaillants (55 % des exploitations) qui sont les deux autres principales solutions de commercialisation en circuit court.

## De fortes évolutions structurelles

Le nombre d'exploitations ayant des surfaces de vignes est en forte diminution depuis les années 2000. Sur la période 2000-2010, la baisse du nombre d'exploitation est de 39 % soit environ 480 exploitations en moins en moyenne chaque année (figure 10). Entre 2010 et 2020, la tendance à la baisse continue mais est moins prononcée - 20 % soit annuellement 146 exploitations en moins. Les surfaces en vignes suivent une tendance similaire entre 2000 et 2010 avec - 18 %, soit 17 382 ha en moins sur la décennie, puis - 8 % soit 6 448 hectare de moins sur la période 2010-2020.

## Une concentration de la production dans les grandes exploitations spécialisées

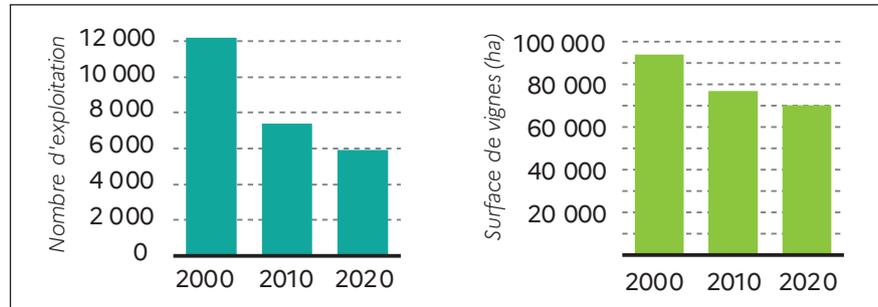
Entre 2010 et 2020, le potentiel de production viticole a progressé uniquement dans les grandes exploitations spécialisées. La part de PBS viticole des exploitations de plus de 20 ha de vignes dans l'Hérault hors AOC Saint-Chinian a progressé de 5 points, atteignant 57 % de la PBS vins en 2020 (figure 11). A l'opposé, la part de PBS des exploitations de moins de 10 ha a perdu un point et celle des exploitations ayant entre 10 et 20 ha de vignes a diminué de 4 points.

## Irrigation

Dans le périmètre d'étude, les exploitations ayant de la vigne irriguent 25 317 hectares dont 18 655 ha de vignes. Ces surfaces viticoles irriguées représentent 26 % des surfaces totales de vignes du territoire.

Figure 10 :

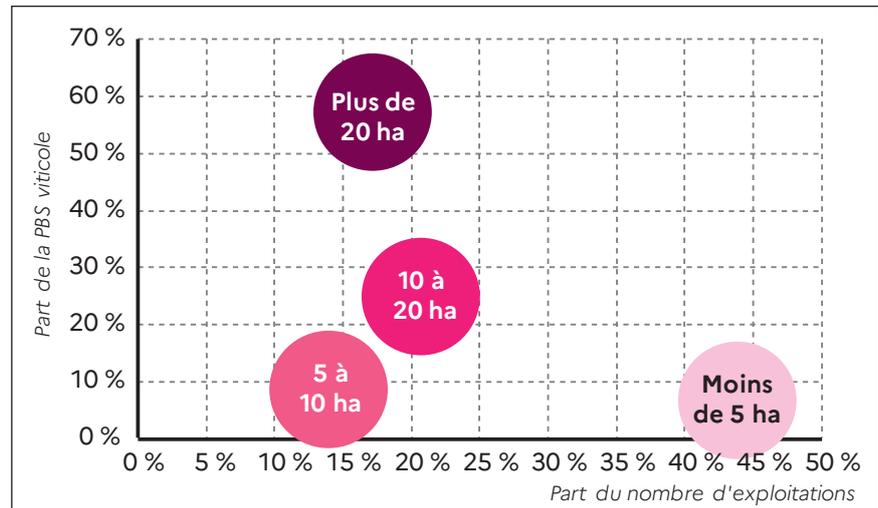
Évolution structurelle des exploitations de l'AOC hors Saint-Chinian entre 2000 et 2020



Sources : Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

Figure 11 :

Concentration du potentiel de production dans l'AOC hors Saint-Chinian



Note de lecture : en 2020, les exploitations spécialisées en viticulture ayant plus de 20 ha de vignes représentent 17 % de l'ensemble des exploitations agricoles ayant des vignes et 57 % du potentiel de production viticole de ces exploitations.

Source : Recensement agricole 2020

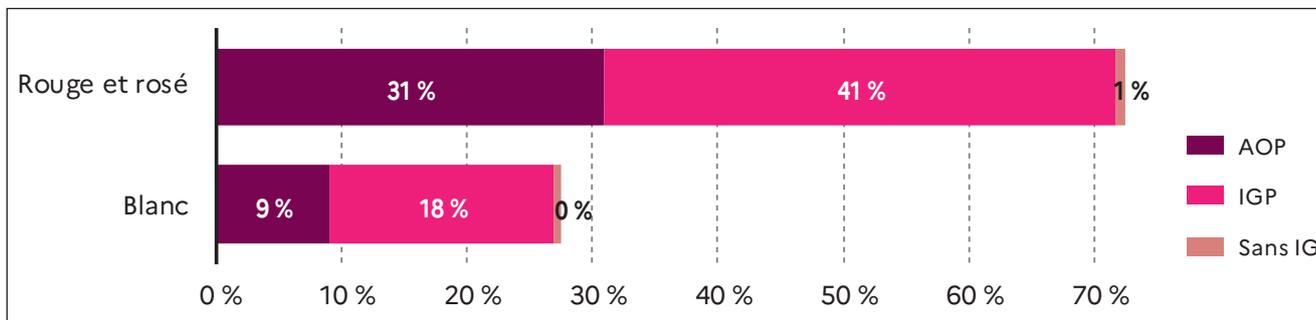
La capacité d'irrigation des exploitations spécialisées en viticulture est de 23 513 ha. 90 % de ces surfaces sont irriguables par micro-irrigation, 7 % par aspersion et le solde par gravité.

## Les cépages, arrachages et plantations (CVI)

Dans le territoire de l'Hérault hors AOC Saint-Chinian, 73 % des surfaces revendiquables dans le casier viticole informatisé sont des surfaces en rouge ou rosé. Ces surfaces en

rouge et rosé se décomposent à 56 % en IGP, 43 % en AOP et 1 % sans indication géographique (figure 12). 27 % des surfaces revendiquables sont en blanc dont 65 % sont déclarés en IGP, 33 % en AOP et 2 % sans IG. L'appellation la plus répandue sur le territoire est l'IGP avec 59 % des surfaces, toutes couleurs confondues, soit 41 377 ha. L'AOP représente 40 % des superficies de vignes soit 28 150 ha dont 1 255 ha en vins doux naturels. Les sans indication géographique représente 1 % du vignoble.

Figure 12 :  
Répartition du vignoble de l'AOC hors Saint-Chinian selon la couleur et par SIQO



Source : Douanes, casier viticole informatisé foncier 2021

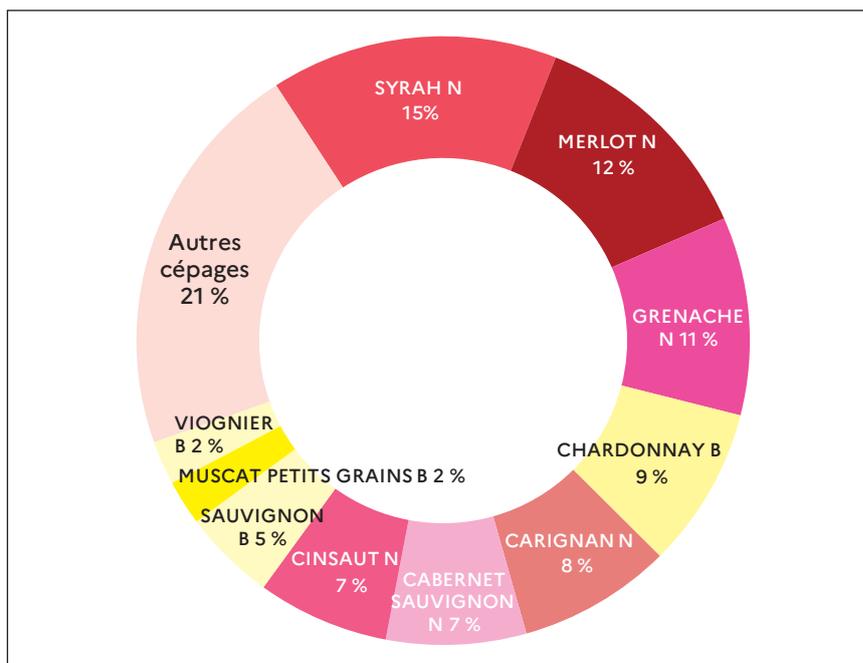
On dénombre 155 cépages implantés sur le territoire de l'étude. Les dix principaux cépages cultivés concentrent 79 % du total des surfaces revendiquables.

Les 3 principaux cépages en rouge sont la syrah, le merlot et le grenache. Ils sont implantés sur 38 % du vignoble.

Le chardonnay, le sauvignon et le muscat petits grains sont les principaux cépages en blanc et représentent 16 % de l'ensemble du vignoble.

11 367 ha de vigne ont été arrachés au cours de la période 2016-2021. En moyenne c'est donc 1 894 ha arrachés chaque année soit 2,5% de la superficie du vignoble chaque année. Sur cette même période, 11 969 ha ont été plantés soit une moyenne annuelle de 1 995 ha. La gestion du vignoble permet donc en moyenne sur les 6 dernières années une stabilité des surfaces.

Figure 13 :  
Répartition des surfaces revendiquables par cépages



Source : Douanes, casier viticole informatisé foncier 2021

## SOMMAIRE

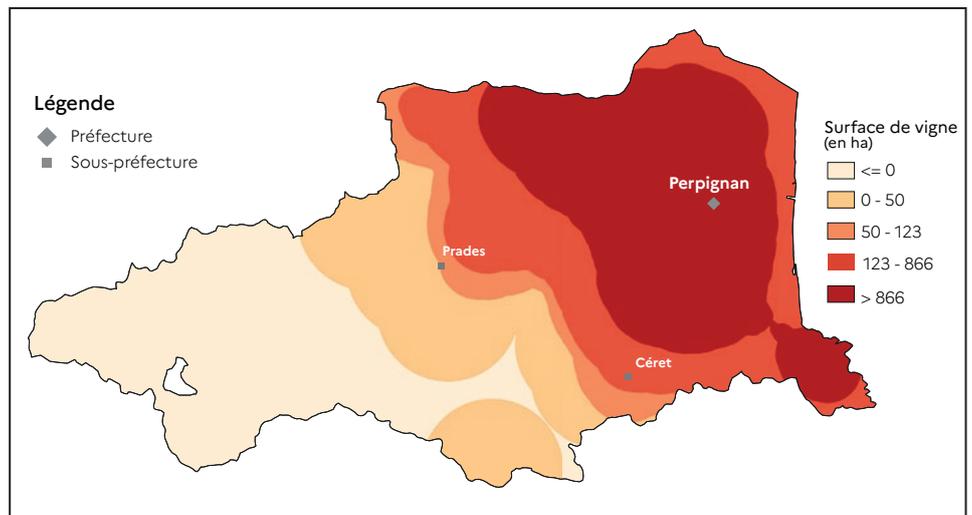
- p.61 Le territoire
- p.62 Place du vignoble des Pyrénées-Orientales
- p.62 Les exploitations et les superficies en 2020
  - Les exploitations spécialisées
- p.63 Les chefs d'exploitation dirigeant les exploitations viticoles du territoire
- p.64 Installation des chefs d'exploitations
- p.64 L'emploi dans le secteur viticole
- p.64 Les démarches de valorisation
- p.65 De fortes évolutions structurelles
- p.65 Une concentration de la production dans les grandes exploitations spécialisées
- p.65 Irrigation
- p.65 Cépages, arrachages et plantations

# 8 VIGNOBLE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

## Le territoire

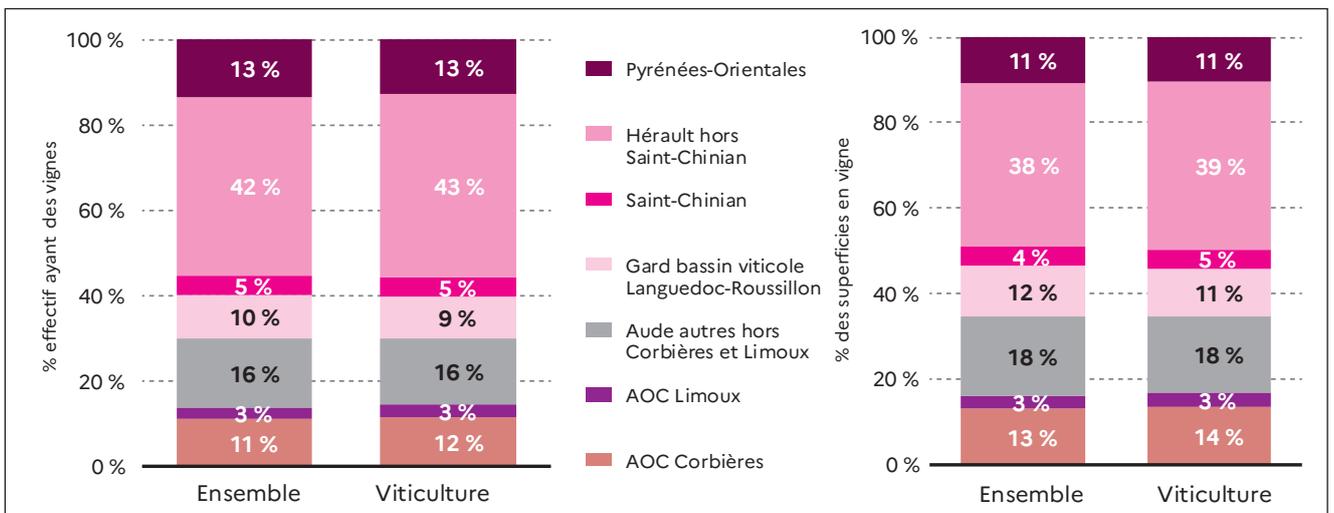
Le territoire du vignoble des Pyrénées-Orientales est bordé par la Méditerranée et trois massifs montagneux, les Corbières au Nord, les Pyrénées avec le Mont Canigou à l'Ouest et les Albères au Sud. Le vignoble du département représente 13 % des exploitations ayant des vignes dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon et 11 % de ces surfaces.

Carte 1 :  
Surface des vignes par commune



Sources : ©IGN BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 2 :  
Place du vignoble des Pyrénées-Orientales dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon



Note de lecture : les exploitations ayant des vignes dans les Pyrénées-Orientales représentent 13 % des exploitations du bassin viticole Languedoc-Roussillon. Les exploitations spécialisées en viticulture représentent 13 % des exploitations spécialisées du bassin viticole Languedoc-Roussillon.

Source : Recensement agricole 2020

## Place du vignoble des Pyrénées-Orientales

Le territoire des Pyrénées-Orientales représente en moyenne sur les 5 dernières années 6 % des volumes de production de vins du bassin viticole Languedoc-Roussillon. Le volume total de vins produit en 2020 est d'environ 551 milliers d'hectolitre (figure 3). Cette production est réalisée sur une superficie de 19 700 hectares de vignes à raisin de cuve, soit 12 % des surfaces du bassin viticole Languedoc-Roussillon.

En 2020, 75 % des entreprises vitivini-coles (EVV) du territoire du département apportent leur récolte en cave coopérative, ce qui représente 57 % des volumes du territoire.

## Les exploitations et les superficies en 2020

En 2020, on dénombre 1 872 exploitations qui cultivent de la vigne dans le périmètre du département pour une superficie totale de vignes de 19 837 ha.

Ces exploitations sont fortement spécialisées. 89 %, soit 1 672 exploitations ont comme orientation technico-économique la viticulture, 8 % (148 exploitations) sont spécialisées en cultures fruitières ou autres cultures permanentes et 2 % sont spécialisées en polyculture-polyélevage. Les quelques autres exploitations se répartissent dans les autres orientations de production.

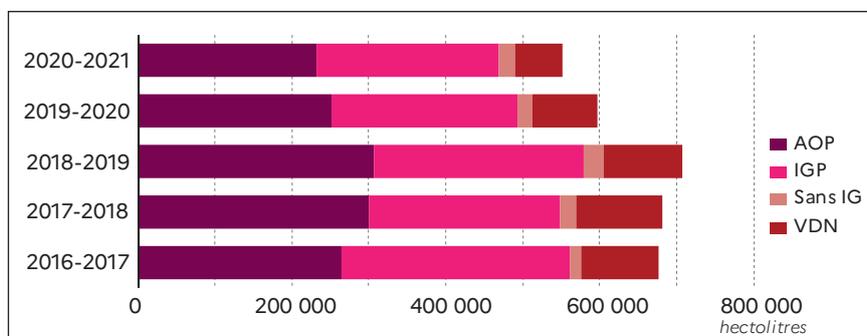
## Les exploitations spécialisées

Les exploitations spécialisées en viticulture concentrent 93 % des surfaces du vignoble des Pyrénées-Orientales et 75 % du potentiel de production du territoire (PBS).

Les 93 exploitations agricoles de plus de 250 000 € de pbs représentent 6 % du nombre d'exploitation spécialisée

Figure 3 :

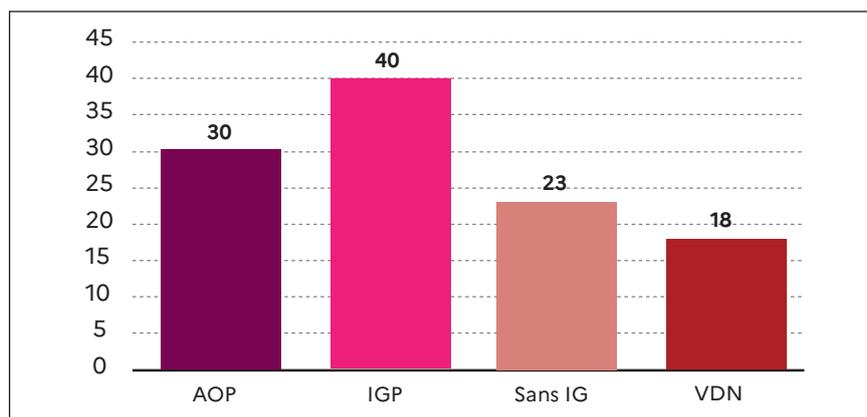
Répartition des volumes 2016 à 2020 selon les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) dans le territoire des Pyrénées-Orientales



Source : Douanes, casier viticole informatisé récolte

Figure 4 :

Rendements moyens (hl/ha) par SIQO dans le territoire des Pyrénées-Orientales sur la période 2016-2020



Source : Douanes, casier viticole informatisé récolte

Tableau 1 :

Effectif, superficie et équivalent temps plein selon la spécialisation des exploitations

	Nombre d'exploitations	Superficie de vignes	Superficie moyenne (ha)	ETP	ETP moyen
Viticulture	1 672	18 543	11,1	2 256	1,3
Cultures fruitières ou permanentes	148	1 087	7,3	372	2,5
Polyculture ou polyélevage	32	144	4,5	54	1,7
Autres	20	63	3,2	62	3,1
<b>Total</b>	<b>1 872</b>	<b>19 837</b>	<b>10,6</b>	<b>2 744</b>	<b>1,5</b>

Source : Recensement agricole 2020

en viticulture pour 32 % du potentiel de production (figure 5). Les exploitations spécialisées en viticulture tirent leur potentiel de production quasi exclusivement de la PBS vins de qualité et/ou des vins sans IG (97 % de la pbs totale est issue de la pbs des vins).

Sur la période 2000 à 2020, le pourcentage d'exploitations ayant des vignes spécialisées en viticulture a progressé pour atteindre 89 % en 2020 (figure 6).

Les surfaces moyennes par exploitation sont fortement liées à la dimension économique de ces dernières. Les micros exploitations ont en moyenne une superficie de vignes de 1,3 hectare et les petites ont en moyenne 8 hectares de vigne. Les exploitations de taille économique moyennes ont 22 hectares quand les grandes ont 63 hectares de vignes. La surface en vignes est plutôt dispersée dans les exploitations spécialisées. L'écart interquartile pour les grandes exploitations (entre le 1er quart et le dernier quart) est de 21 ha (figure 7).

### Les chefs d'exploitation dirigeant les exploitations viticoles dans les Pyrénées-Orientales

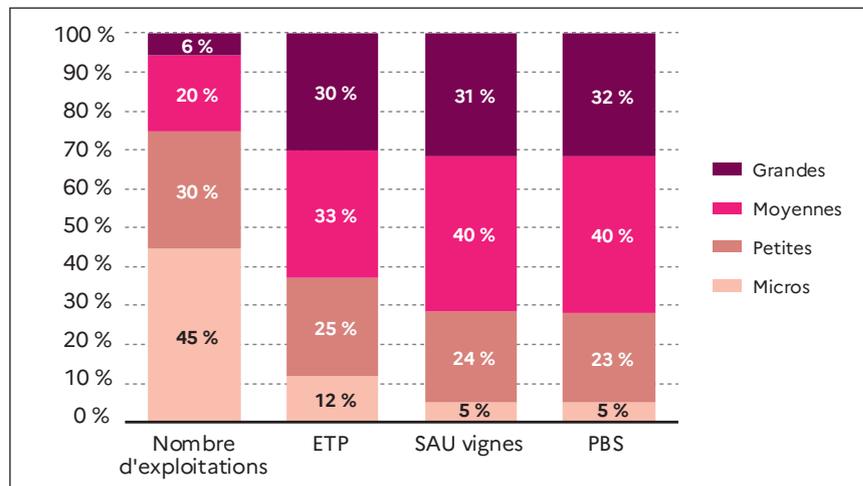
En moyenne, les exploitations viticoles ayant des surfaces de vignes sur le territoire sont dirigées par 1,1 chef d'exploitation.

Le nombre de chef et co-exploitants est dépendant de la dimension économique des exploitations. Les micros et petites exploitations ont en moyenne 1 chef d'exploitation, les moyennes ont 1,2 chefs à leur tête et les grandes sont dirigées en moyenne par 1,3 chef d'exploitation.

1 409 chefs dirigent des exploitations individuelles, 217 dirigent des EARL (pour 161 exploitations). Les GAEC au nombre de 36 sont dirigées par 78 chefs et co-exploitants et les autres formes sociétaires sont dirigés par 352 associés (266 exploitations).

Figure 5 :

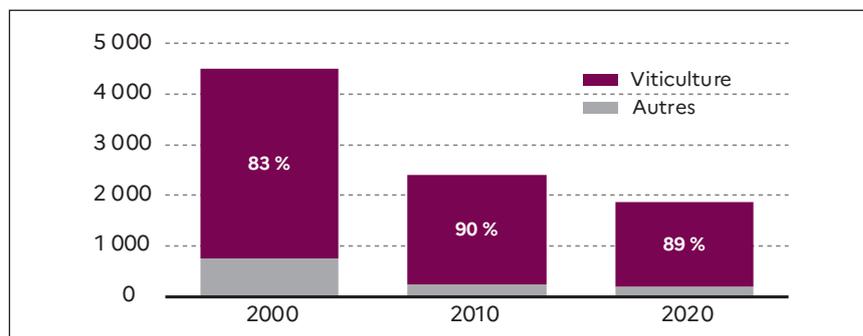
Effectif, ETP, surface et PBS selon la dimension économique des exploitations spécialisées en viticulture



Source : Recensement agricole 2020

Figure 6 :

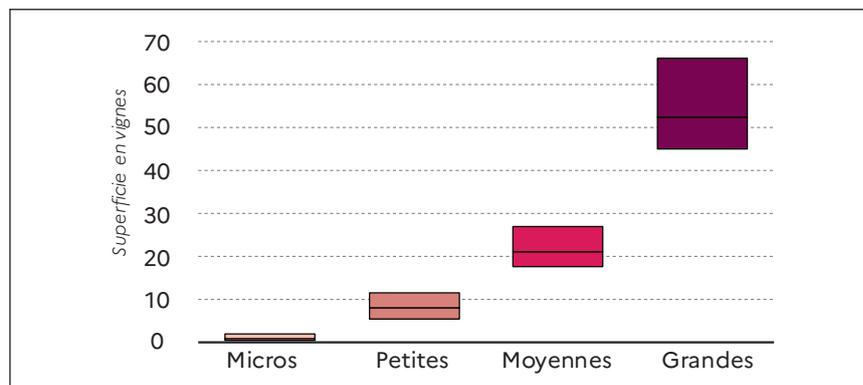
Évolution du nombre d'exploitations ayant des superficies en vignes selon la spécialisation



Sources : Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

Figure 7 :

Dispersion de la superficie en vignes des exploitations spécialisées selon la dimension économique



Source : Recensement agricole 2020

La médiane d'âge des chefs d'exploitation viticoles et co-exploitants est de 56 ans pour l'ensemble des chefs d'exploitations du territoire et 25 % d'entre eux ont atteint les 64 ans ou plus. Les exploitations viticoles des Pyrénées-Orientales sont dirigées par 513 femmes soit 25 % des chefs d'exploitations. La moitié a au moins 57 ans et un quart d'entre elles ont atteint les 66 ans.

### Installation des chefs d'exploitation

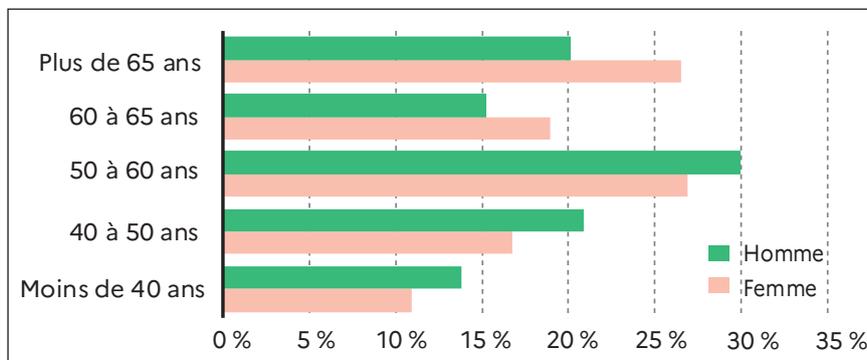
Le nombre d'installations de chefs d'exploitation ayant des surfaces de vignes baisse de 9 % sur la période 2010-2020. Cette baisse se décompose en une diminution des installations des femmes de 3 % et une baisse de 11 % pour les hommes. 481 chefs se sont installés entre 2000 et 2010, puis 439 entre 2010 et 2020 (figure 9).

La question du devenir des exploitations dirigées par des chefs d'exploitations de plus de 60 ans donne une tendance sur l'avenir d'un certain nombre d'exploitation. 36 % des répondants sont indécis et ne se prononcent pas, ce qui représente 1 241 ha de vignobles. 21 % des répondants pensent que leur exploitation sera reprise. 3 % estiment que l'avenir de leur exploitation est incertain avec notamment la disparition des terres de l'exploitation au profit d'un usage non agricole, ce qui représente 71 ha de vignobles.

### L'emploi dans le secteur viticole

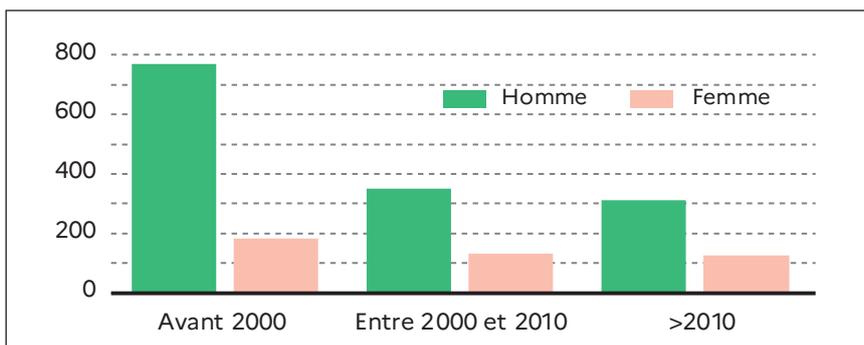
L'emploi agricole dans le département des Pyrénées-Orientales est de 2 744 équivalents temps plein pour assurer le travail sur les exploitations. Le temps de travail agricole se décompose pour 47 % des ETP par les chefs et des co-exploitants, pour 34 % par les salariés permanents et pour 19 % par les salariés saisonniers. Sur le territoire, ce sont 1 314 personnes qui sont salariées de façon

Figure 8 : Répartition des chefs d'exploitations des Pyrénées-Orientales par tranches d'âge et sexe



Source : Recensement agricole 2020

Figure 9 : Dynamique d'installation des chefs d'exploitations et co-exploitants selon le sexe dans les Pyrénées-Orientales



Source : Recensement agricole 2020

permanente et près de 6 000 saisonniers. La filière viticole sur le périmètre d'étude est importante dans l'emploi agricole. L'emploi dans la viticulture contribue pour près de 41 % des personnes salariés en permanence de l'ensemble des exploitations agricoles et à hauteur de 56 % du total des saisonniers.

### Les démarches de valorisation

Sur le territoire, ce sont 5 707 hectares de vignoble qui sont conduits en agriculture biologique. Ces surfaces sont réparties sur 351 exploitations certifiées. Ces exploitations avec des surfaces viticoles certifiées représentent 19 % du nombre

d'exploitation viticole pour 29 % des surfaces viticoles. Parmi ces dernières, 91 % sont intégralement certifiées pour toutes les productions. La vinification à la ferme est la première activité de diversification des exploitations viticoles, 19 % réalisent la production de vins à la ferme. 5 % des exploitations déclarent réaliser du travail agricole pour d'autres exploitations comme la moisson, la fenaison, la vendange. Enfin 2 % des exploitations ont des hébergements. La commercialisation par circuits courts des vins concerne 337 exploitations. Les exploitations utilisent plusieurs moyens de commercialisation différents et complémentaires. La vente directe à la ferme est le principal circuit court pratiqué par 73 %

de ces exploitations. Ensuite c'est la vente à des restaurants pour 68 % des exploitations et la vente à des commerçants détaillants (66 % des exploitations) qui sont les deux autres principales solutions de commercialisation en circuit court.

## De fortes évolutions structurelles

Le nombre d'exploitations ayant des surfaces de vignes est en forte diminution depuis les années 2000. Sur la période 2000-2010, la baisse du nombre d'exploitation est de 46 % soit environ 209 exploitations en moins en moyenne chaque année (figure 10). Entre 2010 et 2020, la tendance à la baisse continue mais est moins prononcée - 22 % soit annuellement 53 exploitations en moins. Les surfaces en vignes suivent une tendance similaire entre 2000 et 2010 avec - 32 %, soit 12 045 ha en moins sur la décennie, puis - 23 % soit 5 773 hectare de moins sur la période 2010-2020.

## Une concentration de la production dans les grandes exploitations spécialisées

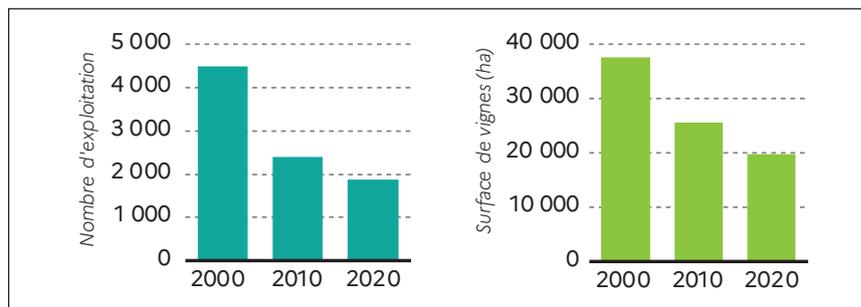
Entre 2010 et 2020, le potentiel de production viticole a progressé uniquement dans les grandes exploitations spécialisées. La part de PBS viticole des exploitations de plus de 20 ha de vignes dans les Pyrénées-Orientales a progressé de 3 points, atteignant 54 % de la PBS vins en 2020 (figure 11). La part de PBS des exploitations de moins de 5 ha est stable, et celle des exploitations ayant entre 5 et 20 ha de vignes a diminué de 1 point.

## Irrigation

Dans le périmètre d'étude, les exploitations ayant de la vigne irriguent 13 245 hectares dont 1 068 ha de vignes. Ces surfaces viticoles irriguées représentent 5 % des surfaces totales de vignes du territoire.

Figure 10 :

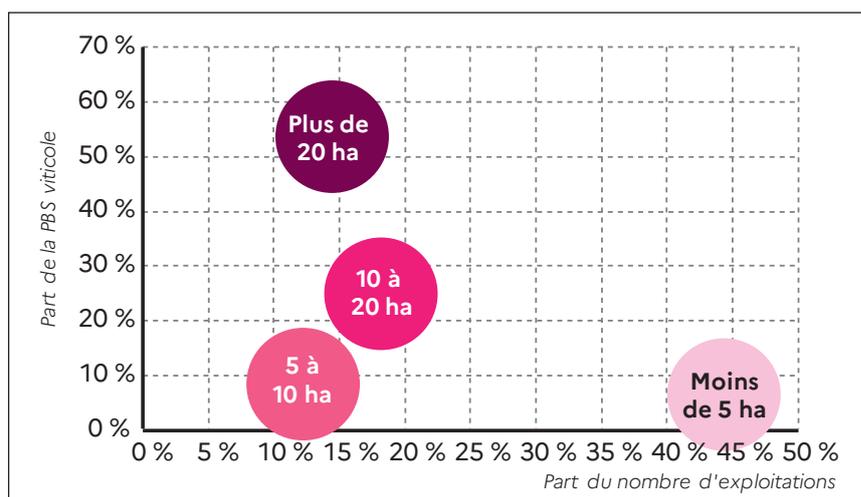
### Évolution structurelle des exploitations des Pyrénées-Orientales entre 2000 et 2020



Sources : Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

Figure 11 :

### Concentration du potentiel de production dans les Pyrénées-Orientales



Note de lecture : en 2020, les exploitations spécialisées en viticulture ayant plus de 20 ha de vignes représentent 14 % de l'ensemble des exploitations agricoles ayant des vignes et 54 % du potentiel de production viticole de ces exploitations.

Source : Recensement agricole 2020

La capacité d'irrigation des exploitations spécialisées en viticulture est de 1 478 ha. 90 % de ces surfaces sont irriguables par micro-irrigation, 9 % par gravité et le solde par aspersion.

## Les cépages, arrachages et plantations (CVI)

Dans les Pyrénées-Orientales, 67 % des surfaces revendiquées dans le casier viticole informatisé sont des surfaces en rouge ou rosé. Ces surfaces en rouge et rosé se

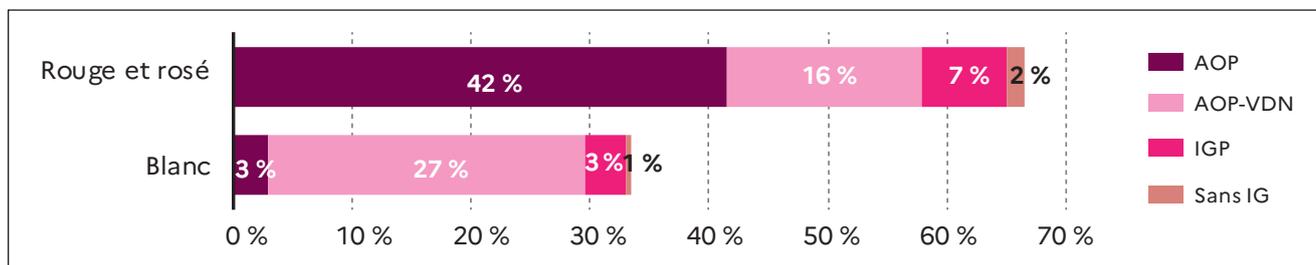
décomposent à 62 % en AOP, 24 % en VDN, 11 % en IGP et 1 % sans IG (figure 12).

33 % des surfaces revendiquées sont en blanc dont 80 % sont déclarés en VDN, 10 % en IGP, 9 % en AOP et 2 % sans IG.

Deux appellations principales sont implantées sur le territoire : l'AOP avec 44 % des surfaces et les vins doux naturels avec 43 % des surfaces, toutes couleurs confondues, soit 17 345 ha. L'IGP représente 11 % des superficies de vignes soit

Figure 12 :

Répartition du vignoble des Pyrénées-orientales selon la couleur et par SIQO



Source : Douanes, casier viticole informatisé foncier 2021

2 090 ha. Les sans indication géographique représente 2 % du vignoble. On dénombre 69 cépages implantés sur le territoire de l'étude. Les dix principaux cépages cultivés concentrent 91 % du total des surfaces revendiquables.

Les 3 principaux cépages en rouge sont le grenache, la syrah et le carignan. Ils sont implantés sur 53 % du vignoble.

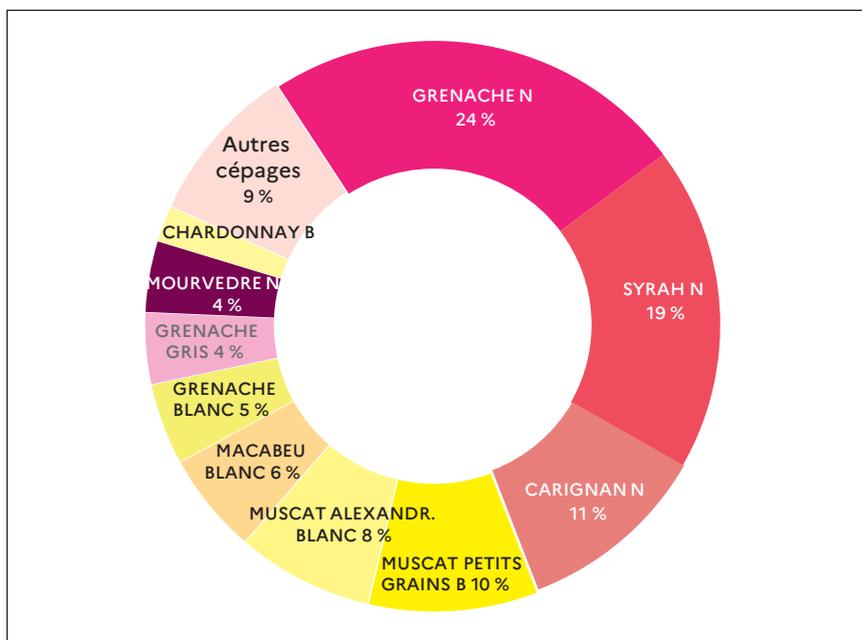
Le muscat à petits grains, le muscat alexandrie et le macabeu sont les principaux cépages en blanc et représentent 23 % de l'ensemble du vignoble.

3 821 ha de vigne ont été arrachés au cours de la période 2016-2021. En moyenne c'est donc 637 ha arrachés chaque année soit 2,9 % de la superficie du vignoble chaque année.

Sur cette même période, 2 404 ha ont été plantés soit une moyenne annuelle de 401 ha. Ainsi sur les 6 dernières années, le vignoble diminue en moyenne de 236 hectares chaque année.

Figure 13 :

Répartition des surfaces revendiquables par cépages



Source : Douanes, casier viticole informatisé foncier 2021

## SOMMAIRE

- p.68 Le territoire
- p.69 Place du vignoble de L'AOC Minervois
- p.69 Les exploitations et les superficies en 2220
  - Les exploitations spécialisées
- p.70 Les chefs d'exploitation dirigeant les exploitations viticoles du territoire
- p.71 Installation des chefs d'exploitations
- p.71 L'emploi dans le secteur viticole
- p.71 Les démarches de valorisation
- p.72 De fortes évolutions structurelles
- p.72 Une concentration de la production dans les grandes exploitations spécialisées
- p.73 Irrigation
- p.72 Cépages, arrachages et plantations

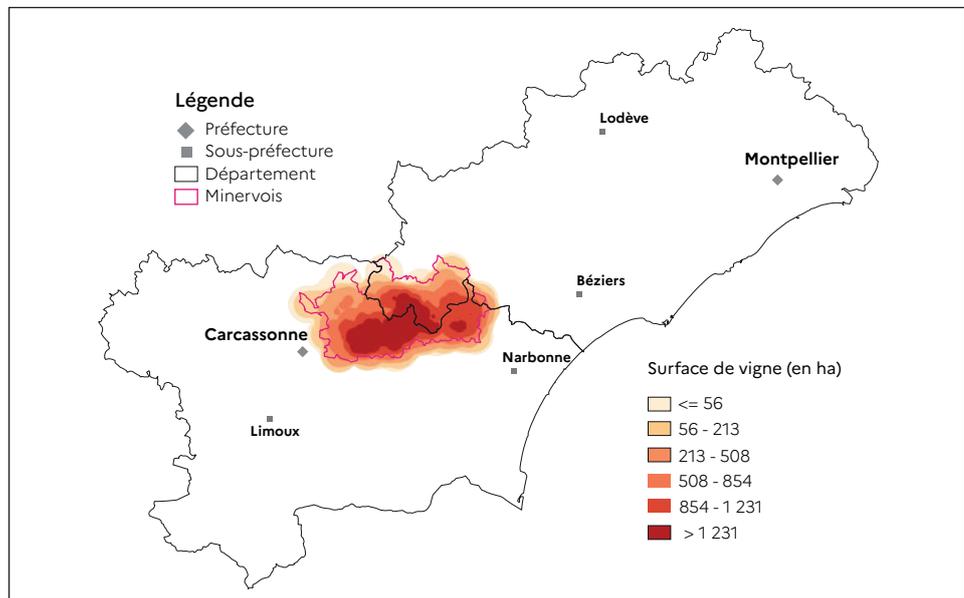
# 9 VIGNOBLE DE L'AOC MINERVOIS

## Le territoire

Le territoire du vignoble de l'AOC Minervois est composé de 61 communes situées à cheval sur les départements de l'Aude et de l'Hérault. Ce vignoble est en piémont de la montagne noire.

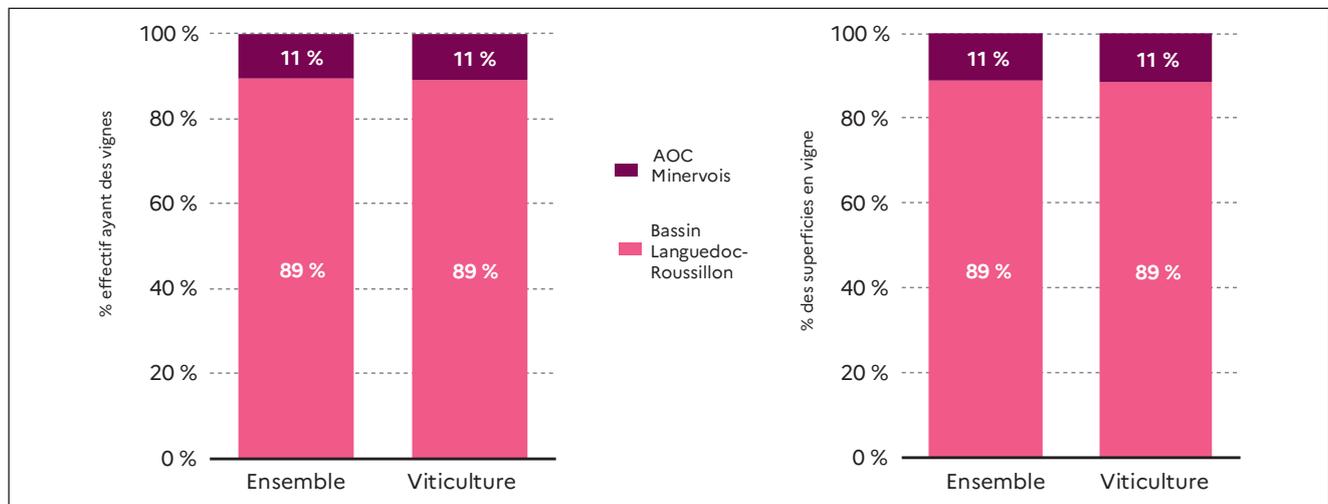
Le vignoble du Minervois représente 11% des exploitations ayant des vignes dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon ainsi que 11% de ces surfaces.

Carte 1 :  
Surface des vignes par commune



Sources : ©IGN BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 2 :  
Place du vignoble du minervois dans le bassin viticole Languedoc-Roussillon



Note de lecture : les exploitations ayant des vignes dans le minervois représentent 11% des exploitations du bassin viticole Languedoc-Roussillon. Les exploitations spécialisées en viticulture représentent 11% des exploitations spécialisées du bassin viticole Languedoc-Roussillon.

Source : Recensement agricole 2020

## Place du vignoble de l'AOC Minervois

Le territoire du minervois représente en moyenne sur les 5 dernières années 13 % des volumes de production de vins du bassin viticole Languedoc-Roussillon. Le volume total de vins produit en 2020 est de près de 1,4 millions d'hectolitre (figure 3). Cette production est réalisée sur une superficie de 21 700 hectares de vignes à raisin de cuve, soit 11 % des surfaces du bassin viticole Languedoc-Roussillon.

Les rendements du vignoble sont en moyenne de 61 hl/ha sur les années 2016 à 2020 (figure 4).

En 2020, 89 % des entreprises vitivinicoles (EVV) du territoire de l'AOC minervois apportent leur récolte en cave coopérative, ce qui représente 74 % des volumes du territoire.

## Les exploitations et les superficies en 2020

En 2020, on dénombre 1 506 exploitations qui cultivent de la vigne dans le minervois pour une superficie totale de vignes de 20 654 ha.

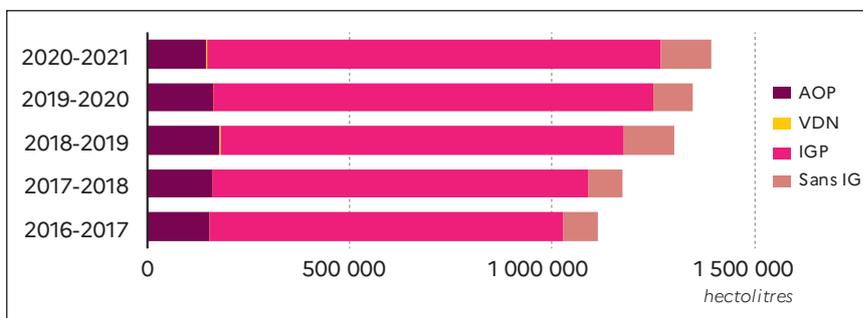
Ces exploitations sont fortement spécialisées. 96 %, soit 1 448 exploitations ont comme orientation technico-économique la viticulture, 3 % (44 exploitations) sont spécialisées en cultures fruitières ou autres cultures permanentes. Les quelques autres exploitations se répartissent dans les orientations de production polyculture ou polyélevage et maraîchage.

## Les exploitations spécialisées

Les exploitations spécialisées en viticulture concentrent 97 % des surfaces du vignoble du minervois et 94 % du potentiel de production du territoire (PBS).

Figure 3 :

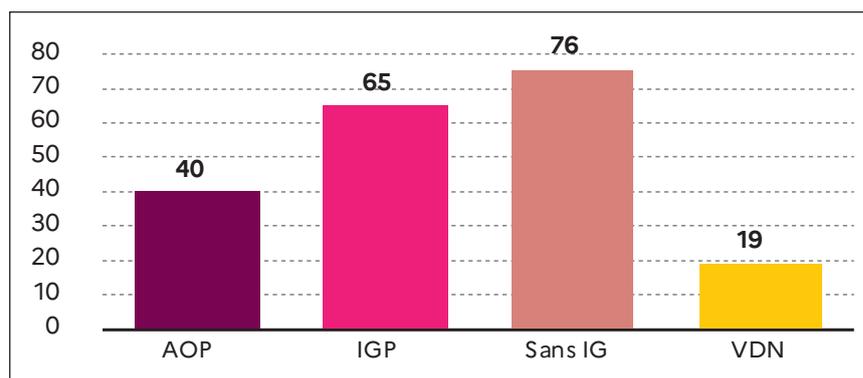
Répartition des volumes 2016 à 2020 selon les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) dans le territoire de l'AOC Minervois



Source : Douanes, casier viticole informatisé récolte

Figure 4 :

Rendements moyens (hl/ha) par SIQO dans le territoire de l'AOC Minervois sur la période 2016-2020



Source : Douanes, casier viticole informatisé récolte

Tableau 1 :

Effectif, superficie et équivalent temps plein selon la spécialisation des exploitations

	Nombre d'exploitations	Superficie de vignes	Superficie moyenne (ha)	ETP	ETP moyen
Viticulture	1 448	20 127	13,9	1 850	1,3
Cultures fruitières ou permanentes	44	392	8,9	87	2,0
Autres	14	135	9,6	25	1,8
<b>Total</b>	<b>1 506</b>	<b>20 654</b>	<b>13,7</b>	<b>1 962</b>	<b>1,3</b>

Source : Recensement agricole 2020

Les 549 exploitations agricoles de moins de 25 000 € de pbs, dénommées micro-exploitation représentent 38 % du nombre d'exploitation spécialisée en viticulture pour 5 % du potentiel de production (figure 5). Les exploitations spécialisées en viticulture tirent leur potentiel de production quasi exclusivement de la PBS vins de qualité et/ou des vins sans IG (98 % de la pbs totale est issue de la pbs des vins). Sur la période 2000 à 2020, le pourcentage d'exploitations ayant des vignes spécialisées en viticulture est resté stable avec 96 % du total des exploitations (figure 6).

Les surfaces moyennes par exploitation sont fortement liées à la dimension économique de ces dernières. Les micros exploitations ont en moyenne une superficie de vignes de 1,7 hectare et les petites ont 9 hectares de vigne. Les exploitations de taille économique moyennes ont 23 hectares quand les grandes ont 66 hectares de vignes.

La surface en vignes est plutôt dispersée dans les exploitations spécialisées. L'écart interquartile pour les grandes exploitations (entre le 1<sup>er</sup> quart et le dernier quart) est de 27 ha (figure 7).

### Les chefs d'exploitation dirigeant les exploitations viticoles dans le Minervois

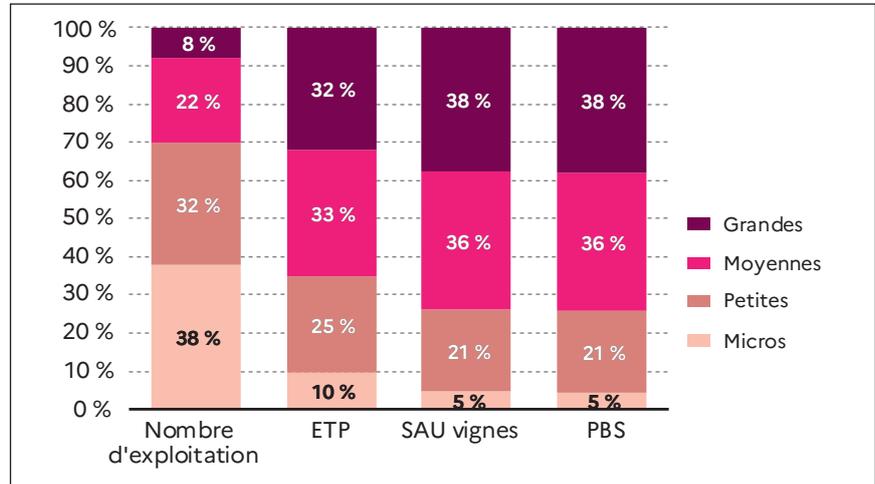
En moyenne, les exploitations viticoles sur le territoire sont dirigées par 1,1 chef d'exploitation.

Le nombre de chefs et co-exploitants est dépendant de la dimension économique des exploitations. Les micros exploitations ont en moyenne 1 chef d'exploitation, les petites sont dirigées par 1,1 chef, les moyennes ont 1,3 chef à leur tête et les grandes sont dirigées en moyenne par 1,5 chef d'exploitation.

1 187 chefs dirigent des exploitations individuelles, 161 dirigent des GAEC (pour 70 exploitations). Les EARL au nombre de 94 sont dirigées par 145 chefs et co-exploitants et les autres formes sociétaires sont

Figure 5 :

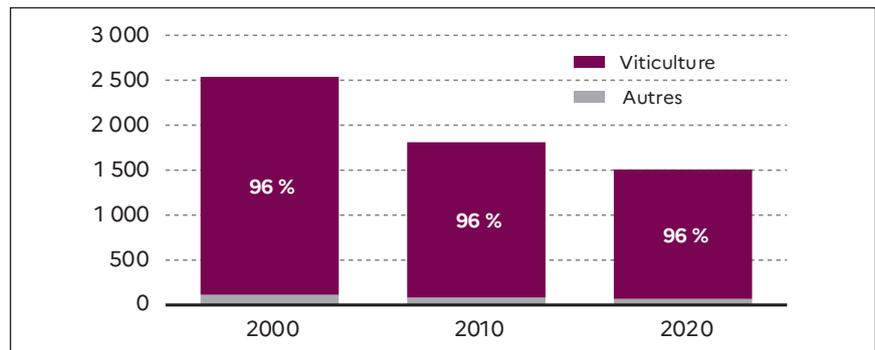
Effectif, ETP, surface et PBS selon la dimension économique des exploitations spécialisées en viticulture



Source : Recensement agricole 2020

Figure 6 :

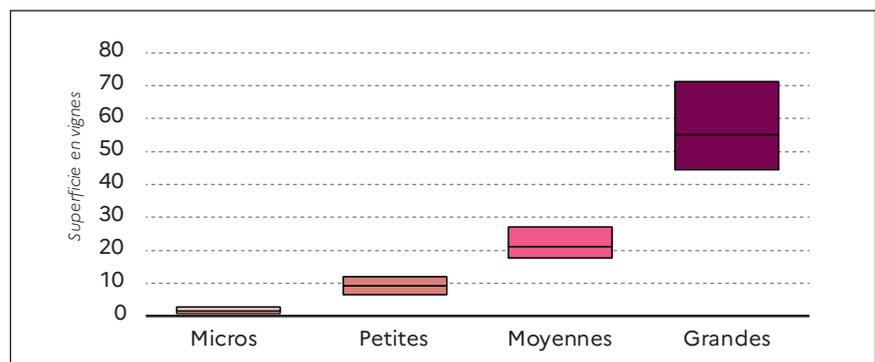
Évolution du nombre d'exploitations ayant des superficies en vignes selon la spécialisation



Sources : Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

Figure 7 :

Dispersion de la superficie en vignes des exploitations spécialisées selon la dimension économique



Source : Recensement agricole 2020

dirigés par 220 associés (155 exploitations).

La médiane d'âge des chefs d'exploitation viticoles et co-exploitants est de 55 ans pour l'ensemble des chefs d'exploitations du territoire et 25 % d'entre eux ont atteint les 62 ans. Les exploitations viticoles dans l'AOC minervois sont dirigées par 501 femmes soit 29 % des chefs d'exploitations. La moitié a au moins 57 ans et un quart d'entre elles ont atteint les 63 ans.

### Installation des chefs d'exploitation

Le nombre d'installations de chefs d'exploitation ayant des surfaces de vignes augmente de 28 % sur la période 2010-2020. Cette hausse se décompose en une augmentation des installations des femmes de 46 % et une hausse de 20 % pour les hommes. 328 chefs se sont installés entre 2000 et 2010, puis 419 entre 2010 et 2020 (figure 9).

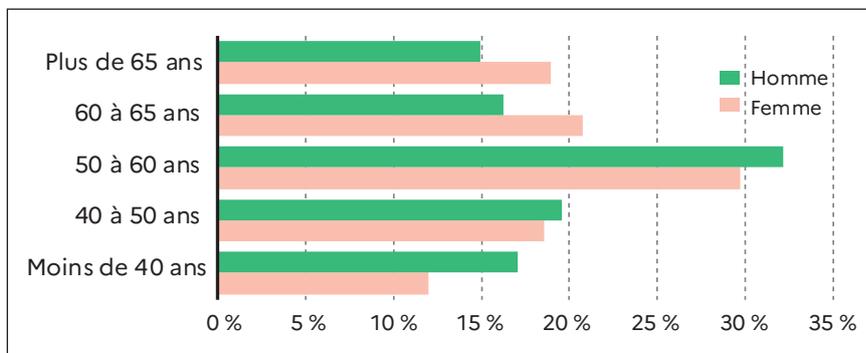
La question du devenir des exploitations dirigées par des chefs d'exploitations de plus de 60 ans donne une tendance sur l'avenir d'un certain nombre d'exploitation. 33 % des répondants sont indécis et ne se prononcent pas, ce qui représente 1 150 ha de vignobles. 27 % des répondants pensent que leur exploitation sera reprise. 1 % estiment que l'avenir de leur exploitation est incertain avec notamment la disparition des terres de l'exploitation au profit d'un usage non agricole, ce qui représente 36 ha de vignobles.

### L'emploi dans le secteur viticole

L'emploi agricole dans le territoire de l'AOC Minervois est de 1 962 équivalents temps plein pour assurer le travail sur les exploitations. Le temps de travail agricole se décompose pour 58 % des ETP par les chefs et des co-exploitants, pour 28 % par les salariés permanents et pour 13 % par les salariés saisonniers.

Figure 8 :

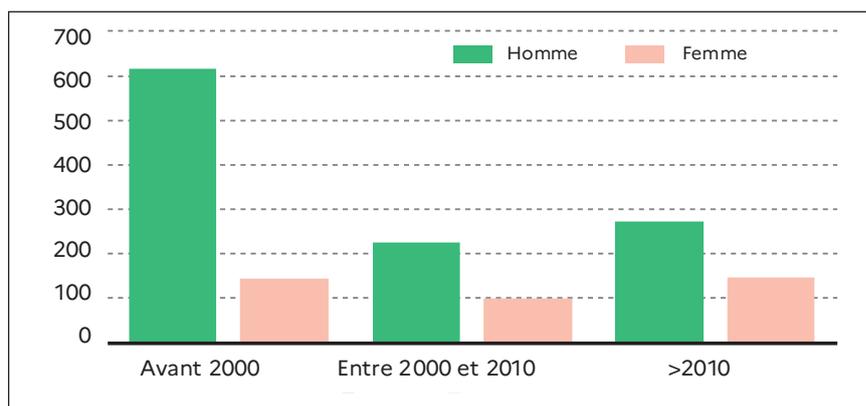
Répartition des chefs d'exploitations de l'AOC Minervois par tranches d'âge et sexe



Source : Recensement agricole 2020

Figure 9 :

Dynamique d'installation des chefs d'exploitations et co-exploitants selon le sexe dans l'AOC Minervois



Source : Recensement agricole 2020

Sur le territoire, ce sont 777 personnes qui sont salariées de façon permanente et près de 1 900 saisonniers. La filière viticole sur le périmètre d'étude est importante dans l'emploi agricole. L'emploi dans la viticulture contribue pour près de 93 % des personnes salariées en permanence de l'ensemble des exploitations agricoles et également à hauteur de 93 % du total des saisonniers.

### Les démarches de valorisation

Sur le territoire, ce sont 3 350 hectares de vignoble qui sont conduits en agriculture biologique. Ces surfaces sont réparties sur 203 exploitations

certifiées. Ces exploitations avec des surfaces viticoles certifiées représentent 13 % du nombre d'exploitations viticoles pour 16 % des surfaces viticoles. Parmi ces dernières, 83 % sont intégralement certifiées pour toutes les productions.

La vinification à la ferme est la première activité de diversification des exploitations viticoles, 15 % réalisent la production de vin à la ferme. 4 % des exploitations déclarent réaliser du travail agricole pour d'autres exploitations comme la moisson, la fenaison, la vendange. Enfin 3 % des exploitations ont des hébergements. La commercialisation par circuits courts des vins concerne 195 exploitations. Les exploitations utilisent plusieurs moyens de commercialisation

différents et complémentaires. La vente directe à la ferme est le principal circuit court pratiqué par 75 % de ces exploitations. Ensuite c'est la vente à des restaurants pour 61 % des exploitations et la vente à des commerçants détaillants (55 % des exploitations) qui sont les deux autres principales solutions de commercialisation en circuit court.

## De fortes évolutions structurelles

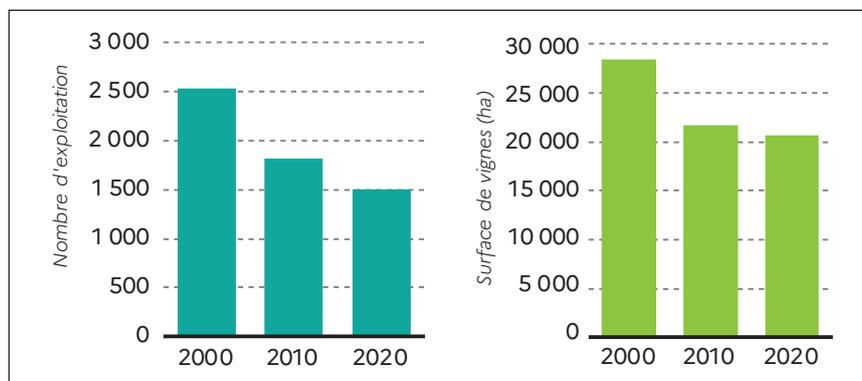
Le nombre d'exploitations ayant des surfaces de vignes est en diminution depuis les années 2000. Sur la période 2000-2010, la baisse du nombre d'exploitation est de 28 % soit environ 72 exploitations en moins en moyenne chaque année (figure 10). Entre 2010 et 2020, la tendance à la baisse continue mais est moins prononcée - 17 % soit annuellement 31 exploitations en moins. Les surfaces en vignes suivent une tendance similaire entre 2000 et 2010 avec - 23 %, soit 6 638 ha en moins sur la décennie, puis - 5 % soit 1 106 hectares de moins sur la période 2010-2020.

## Une concentration de la production dans les grandes exploitations spécialisées

Entre 2010 et 2020, le potentiel de production viticole a progressé fortement dans les grandes exploitations spécialisées. La part de PBS viticole des exploitations de plus de 20 ha de vignes dans le périmètre d'étude a progressé de 8 points, atteignant 61 % de la PBS vins en 2020 (figure 11). La part de PBS des exploitations de moins de 5 ha baisse de 1 %, celle des exploitations ayant entre 5 et 10 ha augmente de 1 %, et celle des exploitations ayant entre 10 et 20 ha de vignes a diminué de 6 points.

Figure 10 :

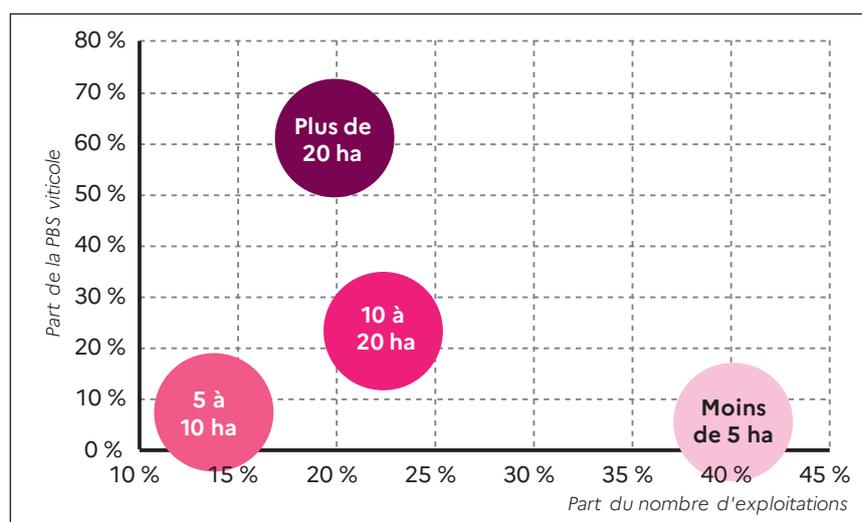
Évolution structurelle des exploitations du Minervois entre 2000 et 2020



Sources : Recensements agricoles 2000, 2010 et 2020

Figure 11 :

Concentration du potentiel de production dans le Minervois



Note de lecture : : en 2020, les exploitations spécialisées en viticulture ayant plus de 20 ha de vignes représentent 20 % de l'ensemble des exploitations agricoles ayant des vignes et 61 % du potentiel de production viticole de ces exploitations.

Source : Recensement agricole 2020

## Irrigation

Dans le périmètre de l'AOC Minervois, les exploitations ayant de la vigne irriguent 8 599 ha dont 7 985 ha de vignes. Ces surfaces viticoles irriguées représentent 39 % des surfaces totales de vignes du territoire.

La capacité d'irrigation des exploitations spécialisées en viticulture est de

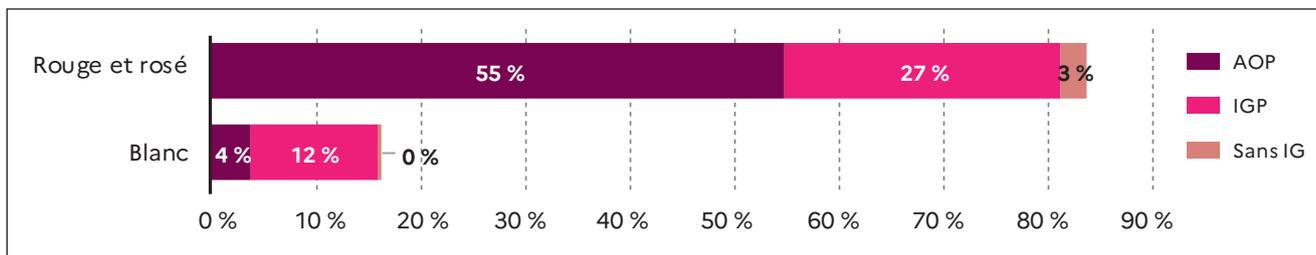
9 167 ha. 82 % de ces surfaces sont irrigables par micro-irrigation, 10 % par gravité et 9 % par aspersion.

## Les cépages, arrachages et plantations (CVI)

Dans le Minervois, 84 % des surfaces revendiquables dans le casier viticole informatisé sont des surfaces en

Figure 12 :

Répartition du vignoble de l'AOC Minervois selon la couleur et par SIQO



Source : Douanes, casier viticole informatisé foncier 2021

rouge ou rosé. Elles se décomposent à 65 % en AOP, 32 % en IGP et 3 % en sans IG (figure 12).

16 % des surfaces revendiquables sont en blanc dont 74 % sont déclarés en IGP, 24 % en AOP-VDN et 3 % en sans IG.

L'appellation la plus répandue sur le territoire est l'AOP avec 59 % des surfaces, toutes couleurs confondues, soit 12 098 ha. L'IGP représente 39 % des superficies de vignes soit 7 952 ha. Les sans indication géographique représente 3 % du vignoble.

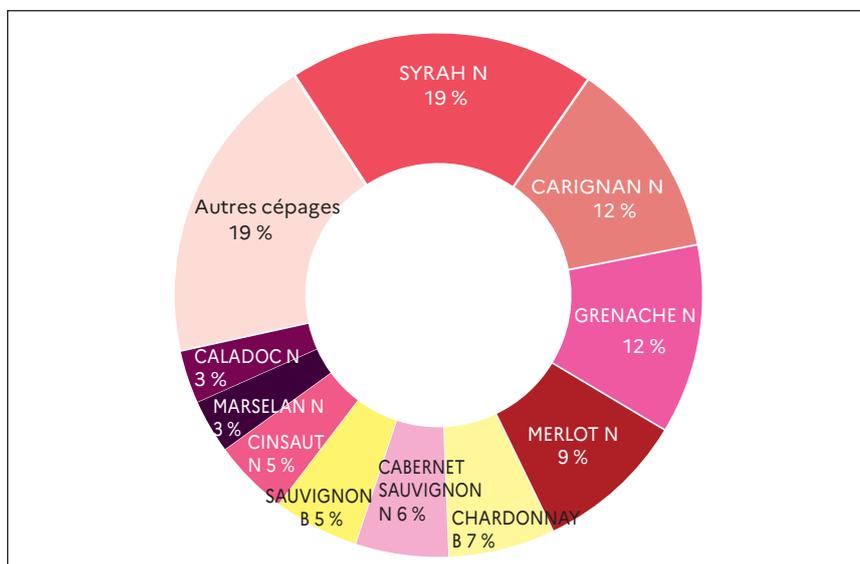
On dénombre 88 cépages implantés sur le territoire de l'appellation AOC Minervois. Les dix principaux cépages cultivés concentrent 81 % du total des surfaces revendiquables.

Les 3 principaux cépages en rouge sont la syrah, le carignan et le grenache. Ils sont implantés sur 43 % du vignoble.

Le chardonnay, le sauvignon et le vignier sont les principaux cépages en blanc et représentent 14 % de l'ensemble du vignoble.

Figure 13 :

Répartition des surfaces revendiquables par cépages



Source : Douanes, casier viticole informatisé foncier 2021

Direction régionale de l'Agriculture, de  
l'Alimentation et de la Forêt d'Occitanie  
Service régional de l'information statistique  
économique et territoriale  
Cité administrative bâtiment E  
Boulevard Armand Duportal  
31074 Toulouse cedex  
Contact : [sriset.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr](mailto:sriset.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr)

Directeur par intérim : Nicolas Jeanjean  
Directeur de la publication : Gérome Pignard  
Rédacteur en chef : Jean-Pierre Cassagne  
Rédacteur : Nicolas Mas  
Composition : Barbara Deltour  
Dépot légal : à parution  
ISSN : 2780-8262  
© Agreste 2024

[agreste.agriculture.gouv.fr](https://agreste.agriculture.gouv.fr)

AGRICULTURE.GOUV.FR  
  
ALIMENTATION.GOUV.FR